JOU
1220

BUREAU DU DEPOT LEGAL
DEPT.-PERIODIQUES,
BIBLIOTHEQUE NAT.,
1700 ST-DENIS,
MONTREAL 129.

Désolation

Cette scène de désolation la plus complète reflétait bien hier soir, à Waterloo, l'ampleur de la conflagration qui a entraîné la disparition de tout un pâté de maisons du centre-ville à la suite du gigantesque incendie qui a débuté chez Adam Lumber, une entreprise de matériaux de construction qui est également un centre de rénovation. La rue Shaw, dont les immeubles ont été rasés au sol de chaque côté, regorgeait de débris et de boyaux sous le ciel grisâtre, assombri par la fumée qui se dégageait du quadrilatère incendié. En bordure du trottoir, de chaque côté de la rue, seuls des arbres ont résisté tant bien que mal à l'assaut des flammes, qui n'ont pas été sans les endommager sérieusement. Du côté droit parmi les débris calcinés, les poutres d'acier de l'entrepôt de la firme Adam Lumber ont plié l'échine sous l'intensité de la chaleur, tandis qu'à gauche un panneau de signalisation situé près de l'intersection penche dangereusement par suite de l'écroulement du mur de briques d'un immeuble. Au moment de cette photo, prise en début de soirée, des pompiers étaient encore à l'oeuvre et arrosaient le brasier où tout n'était plus que ruines fumantes.

Photos Len Koraan

La Voix de l'Est

VOL. 40 — NO 13 GRANBY, LUNDI 30 JUIN 1975 20 CENTS

Autres photos en pages 6 et 7

Dommages considérables

Waterloo en feu!

Par Alain Dionne

WATERLOO — La ville de Waterloo mise à feu, voilà l'expression qui reflète le mieux la conflagration qui a entraîné hier après-midi la disparition de tout un secteur du centre-ville de Waterloo, provoquant un véritable désastre évalué à quelques millions de dollars.

Le bilan exact de ce sinistre n'est pas encore déterminé en raison de la confusion qui régnait hier à Waterloo, où l'on parlait de véritable catastrophe, à juste titre d'ailleurs.

Ce gigantesque incendie, qui a débuté peu avant 17 heures, a rasé au sol dix-sept immeubles, dont plusieurs établissements commerciaux, et a chassé de leur logis un nombre encore inconnu de personnes.

Ce sinistre a entraîné la disparition presque complète du quadrilatère formé par le lac Waterloo, d'une part, et par les rues Shaw, Foster et St-Joseph, d'autre part. A l'exception de quelques maisons arrachées aux flammes de justesse, tout ce quadrilatère n'était plus hier soir que ruines fumantes, donnant à penser qu'un gros avion s'y était écrasé.

Trois pompiers ont subi des blessures ou des brûlures à la suite de cet incendie de quatre alertes et une femme a dû être transportée à l'hôpital, victime d'un violent choc nerveux dû à ce désastre.

Quelque 75 pompiers ont combattu le sinistre, le pire à survenir dans la région depuis le début du siècle. Cet incendie nécessitant quatre alertes, les pompiers de Waterloo ont dû faire appel à leurs confrères de Granby, Valcourt, Cowansville et Lac Brome pour les aider à lutter contre cette conflagration.

Néanmoins, tous les occupants des immeubles ravagés par le feu ont pu quitter les lieux sains et saufs. Ils ont cependant tout perdu dans le sinistre, qui a pris une ampleur insoupçonnée dans l'intervalle de quelques heures.

Secteur disparu

Le feu a débuté chez Adam Lumber, centre de rénovation et de matériaux de construction. En raison de la chaleur et de l'indice très élevé d'inflammabilité, les flammes se sont propagées avec une rapidité inouie, s'attaquant successivement aux immeubles avoisinants qui brûlaient en un rien de temps et s'écroulaient comme des châteaux de cartes.

La chaleur très intense qui se dégageait du brasier au début s'est avérée le principal élément de cet incendie qui a dégénéré en conflagration. Devant la marche rapide de l'élément destructeur, plusieurs occupants de maisons environnantes ont même entrepris de sortir le contenu de leur logis, craignant que le feu ne se communique chez eux.

Cet incendie a même débordé le quadrilatère déjà mentionné, puisqu'il a détruit les immeubles situés des deux côtés de la rue Shaw, ainsi que quelques édifices sis sur la rue Foster, au-delà de la rue Shaw. Tous les immeubles situés du côté nord de la rue Foster, entre les rues Shaw et St-Joseph, ont été la proie des flammes, la plupart abritant des établissements commerciaux.

Cette conflagration a entraîné la destruction d'un magasin de meubles, d'un magasin de bicyclettes, d'un dépanneur, d'un salon de barbier, d'un centre de rénovation et décoration, d'un supermarché, d'un magasin de fruits et légumes et d'un bureau d'assurances, sans compter la disparition de la cour à bois et des entrepôts de la firme Adam Lumber. Il importe de souligner que certains de ces immeubles avaient plus d'un étage et abritaient des logements ou des appartements aux étages supérieurs.

Par ailleurs, on estime à une dizaine environ, le nombre des maisons résidentielles individuelles qui ont été la proie des flammes. Tout a été rasé au sol et seules quelques cheminées sont encore debout, seuls vestiges des édifices disparus sous les cendres.

Plusieurs milliers de personnes ont envahi la ville hier après-midi et hier soir pour se rendre compte de l'ampleur du sinistre, nuisant jusqu'à un certain point au travail des nombreux sapeurs. La ville de Waterloo a été pendant un long moment privée d'électricité et du service téléphonique alors que le feu entraînait la disparition de tout un secteur du centre-ville.

Congé

Nos lecteurs sont priés de prendre note que le journal ne sera pas publié le 1er juillet, anniversaire de la Confédération canadienne. Prochaine édition, le 2 juillet.

Deux tragédies mortelles marquent le long congé de la fête du Canada

Par Alain Dionne

PIKE RIVER — Jusqu'à maintenant, le long congé de la fête du Canada a été moins tragique que celui de la St-Jean, mais la Sûreté du Québec n'en a pas moins enregistré deux tragédies mortelles, un accident de la route survenu près de Pike River, ainsi qu'une noyade survenue entre Upton et St-Valérien.

Ce long congé a mal débuté pour un jeune cycliste de 11 ans, Marc Brisebois, de la route rurale 1, à St-Sébastien, comté d'Iberville, qui a péri vendredi quand un camion a happé son vélo sur la route 202, près de Pike River, comté de Missisquoi.

La victime a été transportée d'urgence à l'Hôpital du Haut-Richelieu, à St-Jean, peu après l'accident, mais un médecin n'a pu que constater la mort. Le corps du malheureux a été transféré à la morgue pour fins d'enquête et d'identification par le coroner.

L'accident s'est produit vers 10 heures 30, quand un camion conduit par M. Jacques Gagné, du 150 ouest, 16e Avenue, à Venise-en-Québec, a fauché la bicyclette que le jeune garçon chevauchait. Tout indique que la petite victime a péri instantanément.

Des membres du poste de Cowansville de la Sûreté du Québec ont institué une enquête afin de déterminer les circonstances de la tragédie.

Victime de l'onde

Un Montréalais de 19 ans, dont la police a refusé de dévoiler l'identité en raison du fait que sa famille n'a pas encore été avisée, a été victime de l'onde, hier en fin d'après-midi, alors qu'il s'est noyé dans les eaux de la rivière Noire, entre Upton et St-Valérien.

Le malheureux a sombré dans une quinzaine de pieds d'eau et son corps n'a pas encore été repêché, en dépit des recherches effectuées hier par des plongeurs et qui ont dû être interrompues à la tombée de l'obscurité.

Des plongeurs ont fouillé le lit de la rivière qui atteint une largeur d'environ 30 pieds à cet endroit, mais le fond vaseux les a empêchés de localiser le corps de la victime.

Un porte-parole de la Sûreté du Québec a indiqué hier soir que les recherches doivent reprendre ce matin et que l'identité du noyé sera rendue publique aujourd'hui vraisemblablement.

Entre-temps, la Sûreté du Québec de St-Hyacinthe a institué une enquête afin d'établir les circonstances de cette tragédie.

le sourire matinal

Les photographes ont parfois de ces "poses"...

La Meublerie.
691 Cowie, Granby Tél.: 378-9941

La météo

Cantons de l'Est: ensoleillé. Maximum 28 à 30. Aperçu pour mardi: ensoleillé.

Nouvelles Régionales

Plaque commémorative

La Fondation Tex-Scope a remis à M. Georges Moore une plaque commémorative, lors d'un dîner intime à l'hôtel Ottawa, de Saint-Hyacinthe. Les membres du bureau de direction ont voulu souligner son départ et ses 35 années de loyaux services rendus au Québec dans le domaine de l'enseignement du textile. M. Moore était secrétaire-trésorier de la Fondation Tex-Scope depuie 1960. Sur la vignette, M. Yves Handfield, à gauche, remet à M. Moore la plaque commémorative.

Le transport scolaire risque d'être perturbé

QUEBEC (PC) — L'industrie du Transport écolier du Québec risque d'être perturbée au cours des prochains mois.

C'est ce qu'a déclaré samedi à Montréal le ministre d'Etat aux Transports, M. Paul Berthiaume, à l'occasion du congrès annuel de l'Association du traneport écolier du Québec.

Se basant sur l'année scolaire qui vient de prendre fin et qui a notamment été marquée par certaines difficultés qu'ont éprouvées plusieurs entreprises de transport scolaire, particulièrement à la suite de conflits de travail résultant d'un mouvement général de syndicalisation dans le transport scolaire, M. Berthiaume a précisé que ces problèmes découlent d'une certaine instabilité héritée de l'économie nationale ébranlée depuis la crise du pétrole.

M. Berthiaume a de plus souligné qu'il favorisait l'idée d'établir un permis de transport scolaire comme le revendique l'Association du transport écolier du Québec. "Nous estimons que cette mesure contribuerait à stabiliser la situation financière des entreprises de transport scolaire et constituerait une étape vers l'abolition des soumissions publiques. Cependant, il appert qu'il serait irréaliste de croire en la possibilité d'application de cette réforme dès cette année", a poursuivi le ministre d'Etat.

Abordant le problème de la sécurité, M. Berthiaume a ajouté que le ministère des Transports avait jeté les bases d'une véritable politique de sécurité. Ce plan est constitué notamment:

— D'un programme pédagogique pour les élèves des maternelles et de l'élémentaire,
— de cours de recyclage à l'intention des chauffeurs d'autobus,
— de la surveillance des normes de circulation, d'utilisation et d'entretien des véhicules,
— du renforcement des normes de sécurité et enfin de l'information du public.

M. Paul Berthiaume a enfin déclaré devant les membres de l'Association du transport écolier que le gouvernement ne recherche pas l'étatisation du système de transport scolaire, soulignant que le budget du transport écolier est passé de 76 millions en 1973-74 à 90 millions en 1974-75 et a atteint déjà 115 millions de dollars en 1975-76.

A l'école Frère André de Sutton

Les professeurs voudraient que la rentrée scolaire soit avancée

COWANSVILLE (J.d.B.) — Les vacances viennent à peine de commencer que déjà il est question de la rentrée de septembre. C'est du moins la préoccupation émise par l'équipe de professeurs de l'école Frère-André de Sutton et soumise à l'ensemble des enseignants de Davignon par l'entremise du «Pro», bulletin de liaison.

L'équipe des professeurs de Sutton livre certaines réflexions qui, comme ils le soulignent, s'inscrivent dans le contexte du travail effectué au cours de l'année scolaire 1974-1975 sur l'opération programme du plan directeur tout en étant en relation avec le calendrier scolaire prévu pour l'an prochain.

1— L'année scolaire, notent-ils, se termine le 23 juin pour les élèves. Les bulletins sont souvent remis à ce moment, l'inventaire est fait, les demandes de matériel sont complétées. En outre, remarquent les professeurs, il est presque impossible de planidier le contenu pédagogique du premier quart de l'année suivante, la tâche de travail étant encore imprécise.

2— Chaque nouvelle année scolaire se traduit, pour les professeurs, par beaucoup de travail, soit, ainsi qu'ils l'énumèrent, réunions diverses avec la direction, classement des élèves, nouveaux élèves amenés par les déménagements du 1er juillet, changement de local, préparation physique de la classe, inventaire du nouveau matériel, préparation de l'accueil, planification pédagogique de la première étape...

3— Le dernier point, c'est-à-dire la planification pédagogique de la première étape, retient davantage l'attention des enseignants, puisque cela leur demande du temps. Temps qu'il faut employer, soulignent-ils, pour la planification personnelle en fonction du groupe, pour l'organisation et la production de matériel, par exemple, des fiches, des tests, des jeux...

Compte tenu de ces remarques, l'équipe de professeurs soumet certaines suggestions:

a) la rentrée des professeurs pourrait se faire quelques jours plus tôt que prévu, soit les 28 ou 29 août;
b) une des journées pédagogiques de l'année pourrait être déplacée et ramenée en début d'année et;
C) le calendrier scolaire reste tel quel.

La question est posée: A quand la rentrée ? Chaque enseignant a certainement une opinion bien précise à ce sujet, mais il n'est pas inutile de la poser, compte tenu de ce qu'elle implique en termes de travail et d'organisation pour les enseignants.

Un musée à visiter, celui du Lac Brome

VILLE DE LAC BROME (J.d.B.) — Il n'y a qu'un mois que le musée a ouvert ses portes que déjà la saison s'annonce sous les plus heureux auspices. C'est d'un pas vraiment alerte que le musée, aménagé par la Société historique du comté de Brome en 1903, a entrepris sa 73 saison.

La salle des pionniers qu'abrite le musée est, de l'avis des spécialistes, vraiment unique et rien qu'à elle seule elle vaut le déplacement.

On peut également admirer une intéressante collection d'anciennes toilettes, qui sont présentées au public sur des mannequins. Elles appartiennent principalement à l'époque des pionniers, victorienne et début du XXe siècle.

Une autre attraction est l'appareil abemand le Fokker DVII, avion de la première guerre mondiale, dont on peut revivre la participation à l'exposition des Forces de l'air à Ottawa, grâce à des photographies, pamphlets, etc.

Le musée s'est également enrichi des cinq vitraux de l'église Good Shepherd de Bondville, qui est fermée à l'heure actuelle, vitraux qui sont présentés dans leur montage originel.

Il y a aussi les arts indiens, la collection de cristal de Chine, la eection pour enfants, la boutique de la couturière...

Le musée est ouvert tous les jours durant les mois de juin, juillet et août, de 10 heures à 17 heures, et le dimanche de 14 heures à 17 heures. Quant à l'école-musée de Tibbits Hill, elle sera ouverte le dimanche, de 14 heures à 17 heures.

Changements au niveau de la direction des écoles

COWANSVILLE (JdB) — Certains changements seront apportés à la rentrée de septembre, au niveau de la direction de trois écoles élémentaires de Cowansville. Ces changements qui ont été ratifiés par le bureau des commissaires de Davignon, affectent les écoles Sainte-Thérèse, J- B.-Larocque, Sainte-Rose et Curé-A.-Petit.

La direction de l'école Sainte-Thérèse a été confiée à M. Gérald Millette, qui, jusqu'à ces derniers jours, assumait conjointement celle des écoles J.-B.-Larocque et Sainte-Rose-de-Lima.

M. Guy Larivière, qui était, pour sa part, principal à Sainte-Thérèse, doit prendre en charge l'école Curé-A.-Petit, tandis que M. Philippe Martel quittera la direction de Curé-A.-Petit pour celle de l'école J.-B.-Larocque. Quant à l'école Sainte-Rose, elle ne recevra plus d'élèves en septembre 1975, puisqu'elle sera utilisée à d'autres fins: imprimerie, entreposage, etc...

Ces mutations sont dictées par le principe de la rotation que la Commission scolaire Davignon a décidé d'expérimenter, cette année, suivant l'exemple de plusieurs autres commissions scolaires qui, semble-t-il, n'ont eu qu'à se féliciter d'une telle initiative.

Le principe de la rotation permettra aux principaux»d'élargir leur champ d'activités, de le diversifier tout en leur offrant une carrière plus intéressante, parce que non cloisonnée. D'autant plus que Davignon paraît envisager d'étendre ce principe dynamique de la rotation au niveau secondaire.

Succès éclatant

COWANSVILLE — Les Fêtes de la Saint-Jean-Baptiste '75 sont maintenant terminées et c'est un bilan positif que l'on peut tirer de cet événement, qui a connu un succès certain. L'initiative des Chevaliers de Colomb mérite, une fois de plus, d'être soulignée et applaudie, sans eux, Cowaneville n'aurait jamais eu à célébrer la fête du Canada français.

Un succès qui se poursuit

LAC BROME — La bibliothèque de Knowlton a, comme on le sait, connu une année vraiment intéressante en 1974 avec quelque 18,000 livres en circulation, et ce succès ne manque pas de s'intensifier avec l'acquisition de nombreux livres de langue française.

Les mineurs obtiennent quelque $50,000 en vivres de toutes sortes

THETFORD-MINES (PC) — Les résultats de la collecte provinciale de vivres ont galvanisé les mineurs de l'amiante. Ils étaient en effet des dizaines, samedi, à accueillir à l'aréna de Thetford les quelque 20 camions bondés de nourriture en provenance de toutes les régions de la province.

Des vivres pour une valeur approximative de $50,000 et au moins $10,000 en argent ont ainsi été recueillies par les organisations syndicales du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de Hull, de Saint-Jérôme, de Sorel, de Trois-Rivières, de Montréal, de Québec, de Donacona, de Granby, de Shawinigan, de Joliette, de la Beauce, de Sherbrooke et d'ailleurs. Une quantité appréciable de vêtements a aussi été donnée aux mineurs et à leurs familles.

"Nous avons senti le poids de la solidarité des autres travailleurs et nous comprenons maintenant pourquoi ceux de 49 ont eu le goût d'aller jusqu'au bout", a déclaré un syndiqué de Thetford.

En effet, les collectes de vivres et d'argent avaient joué un rôle déterminant dans le conflit de 1949. A cette époque comme aujourd'hui, une grande partie des structures syndicales avaient été mobilisées par cette initiative, qui avait reçu l'appui du clergé québécois.

Dans la majorité des régions, la collecte a été organisée par les militants des conseils centraux de la CSN. Samedi, plusieurs de ces militants ont tenu à accompagner les camions nolisés pour le transport des vivres et les grévistes leur ont fait visiter dans certains cas leurs lignes de piquetage.

"Cette marque de solidarité de la classe ouvrière québécoise est une forme de remercieoent pour la lutte que vous menez pour l'amélioration de la santé et de la vie des travailleurs québécois", a souligné le président de la CSN, M. Oarcel Pepin, présent à l'arrivée des camions.

"Votre lutte, a-t-il dit aux mineurs, a déjà rapporté des dividendes extraordinaires" en suscitant la loi 52, adoptée la veille par l'Assemblée nationale. Cette loi assure une compensation de 90 pour cent du salaire net aux travailleurs atteints d'amiantose ou de silicose.

"Ce n'est pas un cadeau du gouvernement et cela démontre dans quelle société de violence nous vivons quand des travailleurs doivent faire des grèves longues et dures comme la vôtre pour arracher des lois qui les protègent", a ajouté M. Pepin, en rappelant la campagne de la CSN entreprise, il y a plus d'un an en faveur de la sécurité et de la santé des travailleurs.

Qualifiant l'adoption de la loi 52 de "victoire syndicale sans précédent" dans le domaine des maladies industrielles.

Boucherie Déragon

La SQ enquête sur les deux sinistres

ROXTON (A.D.) — Des policiers de la Sûreté du Québec ont entrepris une enquête en rapport avec l'incendie qui a détruit de fond en comble vendredi la Boucherie Réjean Déragon et les Provisions de l'Estrie, à Roxton Pond, causant des pertes matérielles de quelque $150,000 et forçant la mise à pied d'une dizaine de personnes.

Au début de la nuit de samedi, l'agent Fernand Portugais, de l'Escouade des crimes contre la propriété de la Sûreté du Québec à Montréal, section des incendies criminels, et un membre du service d'identité judiciaire de la SQ, l'agent Louis Dejean, ont visité les lieux du sinistre et ont amorcé cette enquête, qui vise à déterminer la cause de cet incendie d'origine troublante à tout le moins.

Non seulement l'enquête se déroulera-t-elle en rapport avec le sinistre de vendredi, mais elle portera également sur l'incendie qui avait ravagé la Boucherie Déragon, le 16 juin, causant alors des pertes matérielles de quelque $100,000.

A moins qu'il ne s'agisse d'une coincidence tout à fait extraordinaire, le court intervalle de onze jours entre les deux incendies n'est pas sans inquiéter les policiers enquêteurs, qui voient dans ce fait un signal d'alarme pour qu'une enquête approfondie soit instituée.

D'ailleurs, M. Réjean Déragon, propriétaire de la boucherie du même nom, qui est aussi l'un des trois actionnaires-propriétaires de la compagnie les Provisions de l'Estrie, avait demandé vendredi soir à la Sûreté du Québec de mener une enquête approfondie à la suite du second sinistre qui a ravagé son commerce nouvellement réaménagé.

Vif du sujet

Le début de l'enquête entreprise samedi matin n'a consisté pour les limiers qu'en la reconnaissance des lieux et la rencontre des premiers témoins.

Aujourd'hui toutefois, l'enquête entrera dans le vif du sujet alors que les policiers spécialistes de la SQ procéderont à l'inspection des débris. Un porte-parole de la SQ a indiqué que les débris du premier incendie survenu le 16 juin feront l'objet d'une vérification particulière, étant plus susceptibles que ceux de l'incendie du sinistre de vendredi de livrer des indices révélateurs aux enquêteurs.

Ces derniers doivent également entamer aujourd'hui l'interrogatoire des témoins.

Au stade actuel de l'enquête, la police considère ces incendies comme étant d'origine suspecte. Seule l'enquête en cours permettra de faire la lumière et d'en déterminer la cause.

"Pas normal, ces deux incendies dans l'espace de quelques jours" —Réjean Déragon

ROXTON (AD) — "Deux incendies dans l'espace de quelques jours, ce n'est pas normal. J'ai demandé à la Sûreté du Québec une enquête approfondie pour en connaître la cause, car je tiens absolument à savoir ce qui s'est passé", de révéler M. Réjean Déragon, propriétaire de la Boucherie Réjean Déragon et copropriétaire avec deux associés de la compagnie Les Provisions de l'Estrie, deux commerces qui ont disparu à la suite du violent incendie qui a détruit vendredi l'immeuble les abritant, sur le chemin de Roxton, causant des dégâts matériels de quelque $150,000, dégâts qui atteignent un quart de million de dollars si on tient compte de ceux causés lors du premier sinistre qui a rasé la Boucherie Réjean Déragon au sol, le 16 juin.

C'est encore sous ld coup du bouleversement causé par ce second coup dur en l'intervalle d'une dizaine de jours, que M. Déragon nous a livré ses commentaires.

Quant à savoir si un nouvel immeuble sera construit et si les deux commerces seront relancés, il est encore trop tôt pour le dire.

"Je suis déprimé, découragé, de mentionner M. Réjean Déragon encore sous le coup de l'émotion. Quant à savoir si les deux commerces renaîtront, je n'ai aucun commentaire à faire pour le moment", a-t-il ajouté en expliquant qu'il est beaucoup trop tôt pour prendre une décision à ce sujet.

Son seul voeu, lors de cette conversation téléphonique, était de voir la Sûreté du Québec mener une enquête approfondie pour faire la lumière sur les deux sinistres qui ont entraîné la disparition de ses commerces.

Or, la Sûreté du Québec confirmait au début de la nuit de samedi la tenae d'une enquête sur la cause de ces incendies et dépêchait à Roxton deux spécialistes pour entreprendre cette enquête.

ÉDUCATION DES ADULTES
DU CAMPUS DE SAINT-HYACINTHE
(CEGEP)

Cours à temps plein
en
CHIMIE-TEINTURE

SONT ADMISSIBLES: tous les candidats ayant complété un secondaire V (12e année) ou ayant une formation jugée équivalente avec les prérequis suivants: Chimie 522, Mathématiques 522 et Physique 422.

COURS DONNÉS: à temps plein au Cégep (nouvel édifice) situé au 3000, rue Boullé, Douville.

DÉBUT DU COURS: 18 août 1975

DURÉE DU COURS: 52 semaines

INSCRIPTION: se présenter au Centre de main-d'oeuvre du Canada le plus près de chez vous d'ici le 15 juillet 1975.

ALLOCATIONS DE FORMATION: selon le programme de formation du G.M.C. (de $43.00 à $95.00) avec frais de séjour et de transport s'il y a lieu.

INFORMATIONS: Votre C.M.C. local 775, St-Dominique, St-Hyacinthe (773-7481).
Votre Cégep, 3000, Boullé, Douville (773-6691).
Votre C.F.P., 300, Casavant, St-Hyacinthe (773-7463).

Ce cours est offert par la Commission de formation professionnelle de Montréal-Sud, en collaboration avec le S.E.A. du C.E.G.E.P. Bourgchemin et le Centre de main-d'oeuvre du Canada local.

SERVICE MUNICIPAL
DES LOISIRS
DE FARNHAM, QUÉ.

Le Centre de formation routière du Richelieu en collaboration avec le service municipal des Loisirs de Farnham, offre à la population des cours de conduite d'automobile d'une durée de 25 heures en théorie et de 6 heures de pratique minimum. Les cours théoriques sont AUDIO-VISUELS.

AGE REQUIS: 16 ANS ET PLUS
POUR INFORMATIONS:
SERVICE MUNICIPAL
DE FARNHAM
DURÉE DES COURS:
15 jours à partir du 17 juin 1975
TÉL.: 293-3115

Nous détenons un permis du ministère de l'Education et celui des Transports.

No permis du ministère des Transports 80089

No permis du ministère de l'Education 749875

Nouvelles de Granby

Négociations à l'Imprimerie M.-G.

On s'attaquera aux salaires mercredi en conciliation

GRANBY (RM) — Tout va pour le mieux à l'Imprimerie Montréal-Granby, compte tenu de la situation qui prévaut actuellement dans les négociations. La possibilité d'une grève semble écartée, du moins pour les prochains jours.

En effet, le travail se poursuit toujours à l'Imprimerie Montréal-Granby, même si des ralentissements de travail ont été constatés. L'assemblée générale des travailleurs qui devait avoir lieu hier matin a été contremandée par les officiers du syndicat.

C'est ce que nous a confirmé M. Jean Fournier, maître de chapelle à l'Imprimerie, soulignant que l'assemblée a été annulée pour des raisons de «stratégie».

M. Fournier nous a d'ailleurs appris que les parties patronale et syndicale se sont rencontrées samedi soir au Castel de l'Estrie et que la séance de négociation s'est poursuivie tard la nuit pour ne se terminer qu'à l'aube, vers 4 heures 30.

Plusieurs points sont donc réglés à date, dont les clauses normatives, les clauses de juridiction du travail, la sécurité d'emploi, etc. La séance de samedi soir a permis entre autres aux deux parties de s'entendre sur le para-monétaire, de préciser M. Fournier.

Par para-monétaire, on entend les clauses qui impliquent des déboursés pour la compagnie, mais de façon indirecte, soit les congés de maladie, congés sociaux, etc. Il reste donc, en somme, comme l'a ajouté M. Fournier, à négocier la masse monétaire.

Cependant, il est à préciser qu'il s'agit là du point crucial de la négociation, ceci impliquant d'abord les salaires, puis les heures de travail et les horaires de travail.

A cet effet, comme il s'agit du «gros coup» de la négociation, comme l'a affirmé M. Fournier, l'employeur fera dès aujourd'hui une demande au ministère du Travail afin qu'un conciliateur soit nommé et puisse se rendre à Granby mercredi, alors qu'une autre séance de négociation est prévue.

M. Fournier interprète cette demande de conciliation comme une tentative de rapprochement entre les parties puisque, selon la compagnie, la demande syndicale, notamment au niveau des salaires, serait trop grande.

Cependant, M. Fournier s'avoue très optimiste quant à la rencontre de mercredi. Il nous a même confié que les négociations devraient être terminées d'ici samedi. Une assemblée générale des quelque 170 travailleurs membres de l'Union typographique Jacques-Cartier, local 145, sera donc possiblement convoquée vers la fin de cette semaine.

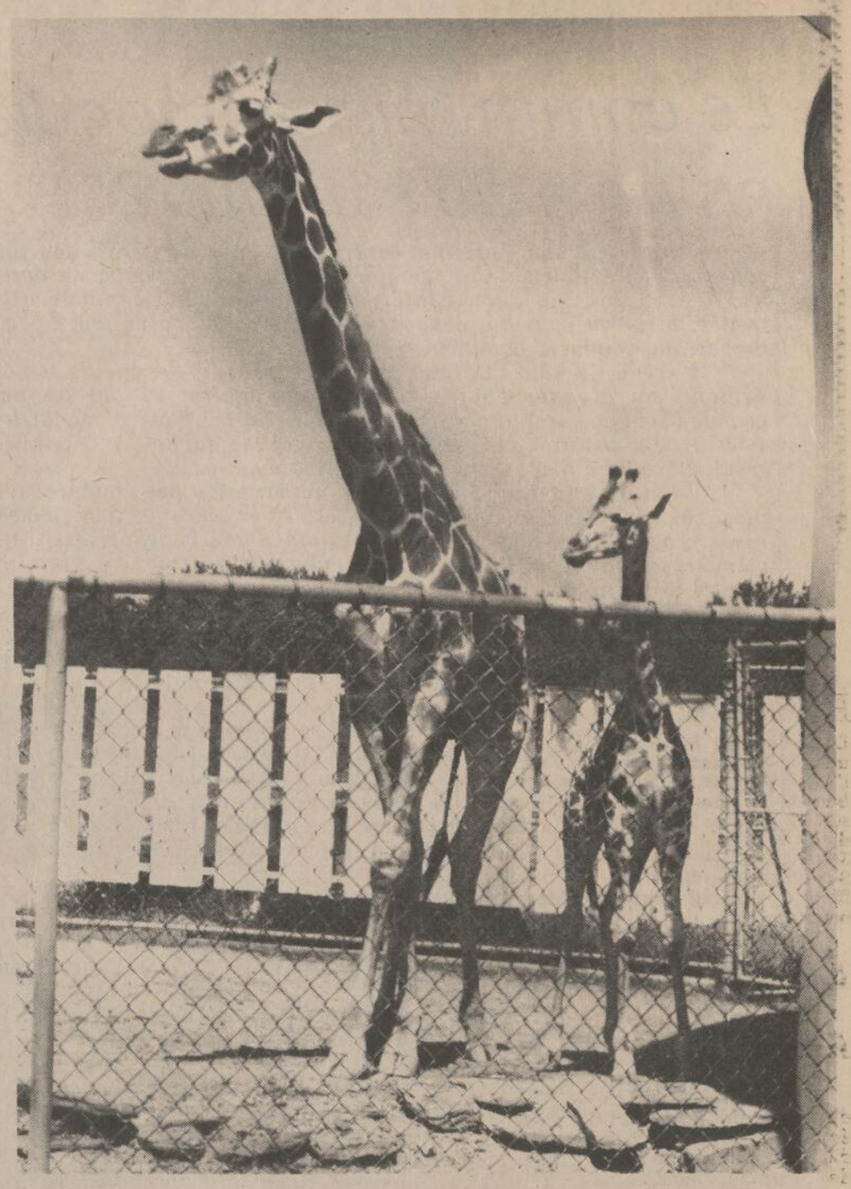

Photo Jeannot Petit

Nouvelle acquisition

La Société zoologique de Granby offre maintenant deux girafes à la vue de ses nombreux visiteurs. La charmante petite bête que nous retrouvons à droite sur la photo est une femelle de huit mois qui semble déjà se plaire en compagnie du mâle qui a élu domicile au Jardin depuis quelques années déjà. La femelle ne deviendra adulte qu'à l'âge de quatre ans et les autorités du Jardin zoologique espèrent bien qu'elle «s'adonnera» avec le mâle et que de cette union naîtront beaucoup, beaucoup de petits bébés girafes.

Premier signe de vie

La ville serait intéressée par une piscine à six corridors

GRANBY (RM) — Si le projet de piscine à J.-H.-Leclerc devait se réaliser, on peut penser qu'on y bâtira une piscine avec six corridors en L ou six corridors en I.

Voilà du moins les conclusions que l'on peut tirer d'une missive adressée à la Régionale Meilleur par M. Robert Duval, assistant au gérant-greffier de la ville de Granby, au nom du comité formé par la ville pour l'étude du projet.

On se souviendra que la rencontre des autorités de la Régionale avec le ministre Paul Phaneuf, responsable du Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports a été des plus fructueuses, mais il a été clairement établi que le gouvernement contribuerait à un projet commun entre la ville et la Régionale.

Du côté de la ville, consciente que le beau projet d'un centre culturo-sportif devenait difficile à réaliser dans l'immédiat, du moins avec une piscine, un comité a été formé afin d'étudier le projet de piscine à J.-H.-Leclerc.

Formé des conseillers Alain Guay et Gilles Cadorette, ainsi que de M. Yves Gagnon, coordonnateur des Loisirs de Granby, le comité a demandé à la Régionale, à l'issue de plusieurs semaines d'études secrètes, une révision des coûts en ce qui concerne le projet et ce, en considérant la possibilité d'une piscine à six corridors en L ou en I.

De plus, dans la missive signée par M. Duval, le comité précise qu'il serait disposé à rencontrer la Régionale sous peu.

A vos frais

Reçue à la Régionale, on s'est sitôt empressé d'y répondre et d'y donner suite. Ainsi, l'architecte Laurent Saint-Pierre a été avisé de la demande de la ville et il révisera les plans en conséquence.

Quant à la réponse de la Régionale à la ville, elle stipule d'abord que l'organisme scolaire donne suite aux demandes de la ville. Cependant, il est précisé: "Il va de soi que les coûts de ce travail devront être absorbés par la ville de Granby advenant que le projet ne se réalise pas, puisque cette demande n'est exigée que pour répondre aux besoins de la ville de Granby".

La lettre ajoute enfin: "Nous avons insisté auprès des professionnels du projet pour qu'ils agissent avec célérité de façon à permettre à la ville de Granby de prendre position définitivement et permettre à nos deux organismes de se rencontrer pour finaliser un protocole d'entente".

Ainsi, des développements devraient survenir d'ici peu, la Régionale étant anxieuse de voir le sort de la piscine réglé définitivement. L'optimisme règne d'ailleurs toujours au sein des autorités de la Régionale à ce sujet.

Un peu de tout... et de rien

Augmentation de 4% et 6%

L'exécutif de la Commission scolaire de Granby a voté un 4% d'augmentation de salaire à son personnel cadre et hors-cadre alors que du côté du personnel enseignant, professionnel et de soutien, l'augmentation sera de 6%, conformément à une directive du ministère de l'Education. Cette dernière directive s'adresse aussi à toutes les commissions scolaires du Québec.

Requête en accréditation

La Commission scolaire de Granby ne s'objectera pas à l'accréditation du Syndicat des travailleurs de l'enseignement de la Haute-Yamaska. Recevant une copie de la requête en accréditation, l'exécutif de la Commission s'est dit heureux d'une telle formation, compte tenu que le nouveau syndicat regroupera uniquement des enseignants de la région immédiate de Granby, ce qui n'était pas le cas avec le Syndicat des enseignants de Champlain.

Congrès de l'ACS

L'Association des commissions scolaires, section de Saint-Hyacinthe tiendra son congrès annuel à Granby à la fin de septembre, possiblement le dimanche 28. Les commissaires Jean-Louis Boudreau et Georges Hamel, qui siègent à l'Association, s'occuperont de l'organisation de ce congrès d'une journée. Les directeurs généraux de la Locale de Granby et de la Régionale Meilleur se joindront aussi aux deux organisateurs. Il est probable que ce congrès se tiendra à la polyvalente J.-H. Leclerc.

Professionnels non-enseignants

Si les enseignants de la région viennent de former un nouveau syndicat, c'est aussi le cas des professionnels non enseignants de la Régionale Meilleur. En effet, ils ont déposé une requête en accréditation auprès du ministère du Travail. La demande d'accréditation vise 27 travailleurs qui seront intégrés à la Fédération des professionnels des services administratifs, pédagogiques et personnels des institutions d'enseignement du Québec.

Le conseil en congé

Tous les citoyens sont priés de prendre note qu'il n'y aura pas de séance du conseil municipal ce soir. Rappelons-nous, par le fait même, que les bureaux de l'hôtel de ville sont fermés toute la journée. Ils seront toutefois ouverts demain, fête de la Confédération.

Pour 1975-76 dans toutes ses écoles

La Régionale maintiendra le pourcentage de présences à 85%

GRANBY (RM) — En 1975-76, le pourcentage de présences obligatoires aux cours sera maintenu à 85% dans toutes les écoles de la Régionale Meilleur. Toutefois, une étude sera faite sur ce sujet cette année.

Voilà la décision qui a été prise par l'exécutif de la Régionale Meilleur, lors de sa dernière assemblée, alors qu'il a étudié les règlements d'école pour la prochaine année.

Notons que les règlements d'école, de transport ainsi que ceux régissant le personnel professionnel et non professionnel ont été adoptés pour une période de deux ans. On a fait toutefois une exception pour le pourcentage de présence aux cours, qui sera en vigueur pour un an.

En fait, ce pourcentage fait l'objet d'une remise en question depuis deux ans, notamment par le comité de parents et par le comité d'école de J.-H.-Leclerc.

Dans son rapport annuel, le comité de parents a d'ailleurs demandé que le pourcentage d'absences aux cours soit baissé de 15% à 10%. Expliquant la recommandation pour le maintien du 15%, M. Lucien Lambert, directeur des services de l'enseignement à la Régionale, a expliqué qu'à la suite d'une consultation auprès de toutes les écoles de la Régionale, seules les personnes consultées à la J.-H.-Leclerc se sont prononcées en faveur du 10%, les autres recommandant le statu quo, soit 15%.

M. Lambert s'est d'ailleurs dit étonné de constater que le comité de parents demande que le pourcentage soit baissé à 10%, puisque cette demande ne reflète pas la pensée générale des comités d'école.

On sait que le comité de parents se doit d'être le porte-parole des comités d'école, même si l'idéologie générale n'est pas toujours en conformité avec la pensée des dirigeants du comité de parents.

De plus, il est à souligner que le président du comité de parents de la Régionale, M. Charles-A. Comeau, est aussi président du comité d'école de J.-H.-Leclerc.

Dans un autre temps, M. Lambert a souligné que la Régionale a déjà imposé un pourcentage de 10% d'absences maximum, mais que les sanctions, soit la non admissibilité aux examens, touchaient un grand nombre d'étudiants. Quelque 500 étudiants étaient refusés aux examens.

Même avec un pourcentage de 15%, la Régionale a refusé environ 400 étudiants aux examens l'année dernière. Cette année, elle en a refusé 176, ce qui est déjà une amélioration, de souligner M. Lambert. Il est à préciser que la presque totalité des refus a été faite à J.-H.-Leclerc.

Cette situation est facilement expliquable, puisqu'il s'agit d'étudiants du deuxième cycle secondaire.

De plus, il est à préciser que la Régionale ne comptera plus d'étudiants à temps partiel cette année, puisqu'elle les a intégrés à son service d'Education des adultes. On a constaté notamment à J.-H.-Leclerc que les étudiants à temps partiel avaient une influence sur les autres et que cette influence se traduisait par des absences aux cours.

Comme le tout demande à être évalué, une étude sera faite cette année, avec des données statistiques sur les pourcentages d'échecs, etc.

Dans un autre temps, M. Jacques Dubois, directeur général de la Régionale, a souligné que l'école publique n'a pas le choix de sa clientèle et que par conséquent elle a une vocation sociale puisqu'elle reçoit des étudiants qui ne seraient pas acceptés ailleurs et qui ne sont pas motivés pour venir à l'école.

Cette situation a fait dire à M. Dubois qu'il est très important d'organiser l'encadrement des étudiants, afin de créer un intérêt chez cette clientèle spéciale.

A l'écoute des Autres

LE CENTRE DE BÉNÉVOLAT DE GRANBY INC.

Avec le retour des beaux jours et la période des vacances pour tous, jeunes et moins jeunes, le Conseil d'administration et le personnel du Centre de bénévolat désirent souhaiter à chacun de vous des vacances merveilleuses et enrichissantes.

Le bénévolat, l'entraide, et le partage, ça se pratique en tout temps: au chalet, sur la plage ou à la maison, il y a toujours quelqu'un pour apprécier un petit service, une visite amicale, ou même un sourire fraternel.

Les vacances, c'est le temps le plus favorable pour être "à l'écoute des autres"...

LE CENTRE DE BENEVOLAT DE GRANBY INC.
(Organisme affilié à la Centraide Richelieu-Yamaska)

Goddard & Daigneault Inc.
MEUBLES FURNITURE
1204, PRINCIPALE GRANBY
(Chemin St-Paul)
378-3949
DEMAIN FÊTE DU CANADA
NOS HOMMAGES À TOUS

DEPUIS 20 ANS NOUS PROGRESSONS
LA MAIN DANS LA MAIN
AVEC LA POPULATION DE LA RÉGION DE GRANBY
«on s'fend en quatre» pour mieux vous servir...
LE CONCESSIONNAIRE GM LE PLUS IMPORTANT DE LA RÉGION
Ouvert tous les soirs jusqu'à 10 heures
GABRIEL Ussier GM LTÉE
BUICK PONTIAC CAMIONS GMC
715, boul. Leclerc 372-8080 — GRANBY

LA GRANDE VENTE ANNUELLE D'ÉTÉ
SE CONTINUE
AUX DEUX MAGASINS
JIM DUMOULIN CHAUSSURES
et
LE BOTTIER DE GRANBY ENR.
DES ESCOMPTES ALLANT JUSQU'À 50%
SOULIERS POUR HOMMES, DAMES ET ENFANTS.
VALEURS RÉGULIÈRES JUSQU'À $30.00
EN VENTE À PARTIR DE
$1.95 à $9.95
338, rue PRINCIPALE—GRANBY—378-4341
142, rue PRINCIPALE—GRANBY—372-2680

POUR DE BONS RÉSULTATS ! "AYEZ RECOURS AUX PETITES ANNONCES CLASSÉES DE LA VOIX DE L'EST". SIGNALEZ 372-5433

Objectif premier
Qu'y a-t-il de plus important que l'avenir de votre famille? Remettez les choses à leur place respective en traçant un programme d'assurance sérieux. Communiquez avec moi dès aujourd'hui.
BERNARD LAPLANTE, représentant
15, CENTRE, GRANBY
372-3375
La Métropolitaine

THEATRE PALACE GRANBY, QUE TEL 372-4466
VENDREDI à JEUDI 27 JUIN au 3 JUILLET
HAMBOURG 1963
AU PÉRIL DE SA VIE, UN JEUNE JOURNALISTE AFFRONTE LA REDOUTABLE ORGANISATION O.D.E.S.S.A. PLUS PUISSANTE QUE JAMAIS...

JON VOIGHT in a film by Ronald Neame
LE DOSSIER O.D.E.S.S.A.
2 films
VOUS DEVEZ VOIR OU REVOIR...
POUR TOUS
"TU SERAS UN HOMME MON FILS"

TYRONE POWER KIM NOVAK
ADMISSION: PRIX RÉGULIER, ENFANTS MOINS DE 14 ANS: $1.00

Editorial

Le communisme mondial en train de s'effriter?

Depuis qu'une certaine conférence "consultative" des partis communistes européens s'est déroulée à Varsovie, à l'automne dernier, on attend toujours une conférence communiste mondiale. Cette conférence avait pour but d'organiser une consultation de tous les chefs de parti du continent européen.

C'est le Kremlin qui tient le rôle de moteur. Ses motifs semblent évidents au premier abord. Moscou veut mettre au pas les partis communistes et y renforcer son influence. La conférence mondiale de 1969 a déjà montré que cela n'est pas chose facile. A l'époque, le résultat avait été peu satisfaisant pour Moscou.

Celui de la dernière réunion de Varsovie n'a pas été énorme non plus. Les appels de l'Union soviétique et de ses alliés les plus fidèles au resserrement des rangs et à l'élaboration d'une conception politique commune n'ont suscité qu'un faible écho. Et, pourtant, le Kremlin se montre insistant. Pourquoi?

A la conférence mondiale de 1969, c'est la question chinoise qui occupait le devant de la scène. Moscou cherchait à faire excommunier les communistes chinois. Ce fut un échec. Aujourd'hui, une telle tentative se solderait probablement par une défaite encore plus cuisante.

Le nombre des partis communistes opposés à l'exclusion du PC chinois de l'Internationale s'est accru. Et, pourtant, Moscou ne relâchera pas ses efforts. Ce n'est pas par hasard que la campagne soviétique contre Pékin s'est intensifiée dans les derniers mois. Les dirigeants chinois sont accusés d'antisoviétisme et d'antimarxisme. Mao Tsé-toung, affirment les Soviétiques, a partie liée avec les forces réactionnaires dans le monde.

Les communistes chinois ne se laissent pas impressionner par de telles tirades. On le sait aussi à Moscou. La campagne est ainsi dirigée en premier lieu contre ces partis communistes qui cherchent à s'affranchir de leur dépendance politique envers Moscou en entretenant de bonnes relations avec Pékin.

Tout le monde sait, par exemple, que la Roumanie et la Yougoslavie n'ont pas pour idéal le modèle maoiste. Leurs éloges de Pékin sont des professions de foi en faveur d'une propre voie nationale vers le socialisme sans la tutelle de Moscou. En accusant les communistes chinois d'être en réalité des antimarxistes et des alliés des plus dangereux réactionnaires, les Soviétiques voudraient discréditer ces partis qui ne veulent pas renoncer à leurs relations avec Pékin. Aux yeux de Moscou, il ne s'agit pas que l'exemple des partis roumain, yougoslave et autres fasse école.

Mais c'est un problème différent qui préoccupe de plus en plus les dirigeants soviétiques. La politique de détente de Moscou fait l'objet d'une critique croissante au sein du communisme mondial. Ce sont les communistes espagnols qui se sont exprimés ouvertement les premiers. Les efforts de détente et la demande de coopération accrue avec l'Ouest, selon eux, servent exclusivement les propres intérêts de l'Union soviétique.

La détente et la coopération présupposent une situation stable dans les pays occidentaux: en conséquence, Moscou ne cherche plus à y introduire des bouleversements politiques. Or, cela est en contradiction flagrante avec la mission des partis communistes dans les pays occidentaux.

La critique de la politique soviétique de détente a été encore encouragée par la détérioration de la situation économique, l'inflation accrue et le chômage élevé dans notre monde occidental.. Même en Union soviétique, on peut voir que le vieux rêve de la dernière crise inévitable du capitalisme prend de nouveaux contours. Il est d'autant plus urgent, pour les dirigeants soviétiques, de justifier leur stratégie de détente politiquement et idéologiquement devant le forum du communisme international et d'y recueillir l'indispensable approbation.

A côté de la controverse avec la Chine, c'est donc essentiellement la discussion sur la politique soviétique de détente et de coopération avec les pays de l'Ouest qui a incité le Kremlin à réussir une conférence des partis communistes et ouvriers de l'Europe. La crise de la Communauté européenne, les bonnes perspectives de politique de "front populaire" en France, la nouvelle situation dans le Sud de l'Europe après les événements survenus au Portugal, en Italie et en Grèce, tout cela oblige les communistes à examiner une nouvelle ligne générale qui répondrait à leurs intérêts véritables.

Reste à savoir, toutefois, si un résultat positif est accessible pour les dirigeants soviétiques. M. Leonide Brejnev s'est engagé en politique étrangère. Il ne peut donc pas abandonner sa politique à l'égard de la Chine, ni revenir sur sa politique de détente entamée avec une aussi grande fougue, sans mettre en péril son crédit au sein du communisme mondial et sa polition dans son propre pays.

La persistance de la grande puissance dans ses anciennes positions pourrait cependant favoriser davantage l'érosion plutôt que la solidarité dans le communisme mondial.

Jean Naud

Nos députés en vacances

La troisième session de la 30e Législature a été ajournée jusqu'au 28 octobre, à l'occasion des vacances d'été.

L'Assemblée nationale avait auparavant débordé d'activité et adopté 16 projets de loi en troisième lecture et trois en première lecture.

En souhaitant bonnes vacances aux députés, le premier ministre Robert Bourassa a déclaré que la session avait été «extrêmement productive», et qu'elle avait adopté 100 des 134 recommandations de la Commission Cliche avec une «rapidité presque olympique».

Le leader parlementaire du Parti québécois, M. Robert Burns, a souligné de son côté que de mémoire de parlementaire vivant, c'était la première fois qu'une session se terminait sans que le gouvernement ait recours à une motion de fin de session qui «encarcane» les députés.

La motion de fin de session met de côté certains règlements de l'Assemblée nationale afin d'accélérer le processus parlementaire et allonge considérablement les heures de séance.

Cette «expérience mutuelle de confiance» entre le gouvernement et l'Opposition montrera la possibilité de finir les sessions sans prendre le rouleau compresseur, a-t-il dit.

Il a cependant relevé la déclaration de M. Bourassa, touchant les recommandations du rapport Cliche adoptées, et affirmé que ce n'était pas le nombre de ces recommandations qui était important, mais le type de recommandations adoptées par la Chambre. «Je continue à reprocher au gouvernement d'avoir sélectionné les recommandations du rapport Cliche,» a-t-il dit.

Malgré la célérité avec laquelle ont travaillé hier les députés, on ne peut reprocher à l'Opposition d'avoir permis facilement à la session d'être ajournée, a ajouté M. Burns en soulignant que tous les projets de lois adoptés au cours de la journée avaient néanmoins été scrutés par l'Opposition.

Quatre commissions parlementaires avaient siégé jeudi en veillée pour étudier des projets de lois article par article. La commission sur le travail avait siégé jusqu'à 3 heures du matin.

Ont été adoptés en troisième et dernière lecture, les projets de loi suivants:

— Bill 33, loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction.

— Bill 44, loi sur l'assurance-stabilisation des revenus agricoles.

— Bill 48, loi sur le mode de paiement du service de l'électricité dans certains immeubles.

— Bill 53, loi modifiant la loi des tribunaux judiciaires et le code de procédure civile, et augmentant le nombre des juges.

— Bill 88, loi modifiant la loi de la protection publique, et permettant la fluoration des eaux de consommation.

— Bill 92, loi abrogeant la loi constituant la corporation générale des instituteurs et institutrices catholiques de la province de Québec.

— Bill 93, loi de la National Câblevision.

— Bill 47, loi constituant l'Office de la construction du Québec et modifiant la loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction.

— Bill 34, loi modifiant la loi concernant certaines municipalités de l'Outaouais et du Haut-Saguenay.

— Bill 43, loi modifiant le Code municipal.

— Bill 42, loi modifiant la Loi des cités et villes.

— Bill 39, loi modifiant la Loi sur les produits agricoles et les aliments.

— Bill 52, loi de l'indemnisation de certains ouvriers employés dans les exploitations de mines et de carrières.

— Bill 50, charte des droits et liberté de la personne.

— Bill 54, loi modifiant la loi de l'instruction publique, et ordonnant aux commissions scolaires d'uniformiser les rôles d'évaluation.

— Bill 55, octroyant à sa Majesté les deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1976 et pour d'autres fins de service public.

Ont été adoptés en première lecture, les projets de lois suivants:

— Loi concernant la charte de la cité de Hull.

— Loi concernant la ville de Bécancour.

— Loi visant la protection de la santé publique en cas de conflit du travail.

Ces bills poursuivront leurs étapes parlementaires à la reprise de la session à l'automne.

Le matin, deux avants-projets de loi avaient été déposés en Chambre, l'un sur la Loi des transports et un autre sur la protection de la jeunesse. Les groupes intéressés pourront ainsi faire connaître leur opinion sur ces bills avant la reprise de la session.

Mais tous les parlementaires ne seront pas constamment en vacances tout l'été étant donné qu'au moins trois commissions parlementaires siégeront durant l'été.

Dès jeudi prochain, la commission sur les richesses naturelles entendra les représentants de l'Hydro-Québec sur l'administration des travaux de la Baie James.

Mercredi, le 9 juillet, la commission des affaires municipales entendra les autorités responsables de la tenue des Jeux Olympiques qui devront expliquer les coûts et le calendrier des Jeux.

Le 24 juillet, la commission des engagements financiers se réunira au parlement.

Ce qu'elle pense

Parlant au nom de la délégation canadienne à la Conférence internationale de la femme, Mme Coline Campbell a déclaré que les efforts pour instaurer un meilleur équilibre dans le monde et ceux destinés à promouvoir l'intégration de la femme dans le développement étaient complémentaires, et non pas en concurrence.

Mme Campbell a souligné que le Canada se préoccupait tout spécialement du développement national et international parce qu'il compte en ses frontières des régions plus désavantagées et des régions plus prospères. Ces différences régionales, a-t-elle fait remarquer, influent sur la situation des femmes. Elle préconise deux politiques d'action, l'une tenant compte des préoccupations des femmes, l'autre visant à leur participation à l'élaboration et à l'exécution de programmes de développement.

La représentante du Canada a évoqué les mesures d'ordre administratif et législatif prises ces dernières années au Canada, tant au niveau fédéral que provincial, pour améliorer le statut de la femme, après qu'il devint apparent que les droits de la femme étaient en retard sur l'application des droits humains et des libertés fondamentales. Elle a cité notamment la nomination au sein du cabinet fédéral d'un ministre responsable du statut de la femme. Aujourd'hui, a dit Mme Campbell, ce sont les barrières d'attitude qui constituent l'obstacle majeur à la pleine intégration des femmes dans la société canadienne.

Portrait d'un homme

Par Pierre Bellemare

Il a eu la responsabilité de huit élections générales et de 45 partielles, il a été témoin du renversement de trois gouvernements.

Il n'était âgé que de 35 ans lorsqu'il a accepté, le 6 juin 1945, de devenir le premier président général des élections sous le gouvernement Duplessis.

Le juge François Drouin est maintenant âgé de 65 ans, et après 30 années de dur labeur, il ne songe pas encore à prendre sa retraite.

Il compte bien être à son poste lors du déclenchement des prochaines élections générales, en 1977 ou 1978. Ce n'est qu'après ces élections qu'il pourra se retirer de la vie publique et préparer sa succession au 45, Place Jean-Talon, à Québec.

Le Québec devra alors une fière chandelle à ce dévoué serviteur de l'Etat qui a consacré sa vie aux affaires publiques, travaillant dans l'ombre mais avec une efficacité un peu rare.

Me Drouin s'est particulièrement intéressé au droit électoral durant ses études à l'université Laval et après son admission au Barreau en 1935.

En 1944, M. Duplessis le fait venir à son cabinet pour lui dire: «Faites-moi une nouvelle loi électorale. Je vais la faire voter lors de la session de 1945».

Le jeune avocat a déjà acquis beaucoup de connaissances dans cette matière. Il a lu un tas d'ouvrages sur le sujet qui le passionne. La première loi électorale du Québec date de 1874.

Ainsi, Me Drouin s'acquittera de son mandat quatre mois plus tard et, le 5 janvier 1945 — il a le souci des dates précises — il remet son projet au premier ministre Duplessis.

Son projet, dit-il, est une synthèse des meilleurs dispositions contenues dans les lois française, belge, britannique, canadienne, et il a conservé quelques articles de la loi québécoise.

Nommé président

A cette époque, c'est le greffier de l'Assemblée législative et secrétaire de la chancellerie, M. Antoine Lemieux, qui assumait la responsabilité de président général des élections.

Mais toutes ces responsabilités pour un même homme étaient devenues insupportables. Aux élections de 1939, on a relevé 700,000 voteurs au Québec. Aux élections de 1944, auxquelles les femmes ont participé pour la première fois, il y en avait 1,8 million.

Le projet de loi préparé par Me Drouin a été sanctionné le 1er juin 1945 et, six jours plus tard, M. Duplessis invitait le jeune et brillant avocat à une séance du conseil des ministres. Il en est sorti avec le titre de président général des élections.

Toutefois, il a eu la désagréable surprise de constater que l'on n'avait absolument ni document ni archives sur les élections précédentes. M. Drouin a donc accompli un travail de bénédictin pour reconstituer les archives que l'on avait brûlées au fil des ans.

Documentation

Il a sacrifié plusieurs journées de congé au début de son mandat pour fouiller l'histoire du Québec, mais il a réussi au cours des années à retracer les noms des députés et des candidats battus depuis la Confédération.

Me Drouin et ses collaborateurs, secondés par un personnel d'une trentaine de membres, ont maintenant une documentation qui fait l'envie des autres pays et des autres provinces canadiennes. C'est ce qui fait la fierté de Me Drouin, et il en parle avec une grande modestie.

Qu'a-t-il donc à faire entre les périodes électorales? Il y a du travail constamment, car il faut deux ans pour en finir avec les élections générales — remboursement des candidats, contestation d'élections, procès, rapport des élections — et il en faut autant pour les préparer.

Au Québec, on a besoin de 500 tonnes de documents pour faire des élections générales. «Ca se prépare pas du jour au lendemain,» dit-il.

Anecdotes

Me Drouin rappelle d'ailleurs au passage qu'il s'est fait jouer un tour par M. Jean Lesage aux élections de 1962 axées sur la nationalisation de l'électricité. «J'ai appris par la radio que les élections étaient déclenchées, et on n'avait que 56 jours pour nous préparer,» déclare Me Drouin.

L'équipe Lesage n'a pas voulu prévenir le président général des élections de peur qu'une fuite se produise et permette ainsi à l'opposition unioniste de huiler sa machine électorale.

Me Drouin estime qu'il s'en est fort bien tiré, mais il a dû travailler entre 16 et 18 heures par jour pour relever le défi. Des imprimeries ont même obtenu l'autorisation de travailler le dimanche. «Il nous a simplement manqué des étiquettes pour les crutateurs.»

Normalement, Me Drouin est avisé quelques heures à l'avance dans le cas d'une élection partielle, et entre trois semaines et un mois s'il s'agit d'élections générales.

«Ca sentait l'émeute»

M. Duplessis avait sa façon bien à lui d'informer le président général des élections. «Avez-vous vos papiers?» lui demandait-il après l'avoir invité à son bureau du parlement.

Les quatre élections partielles de 1969 dans Saint-Jacques, Sainte-Marie, Vaudreuil-Soulanges et Trois-Rivières ont été les plus inquiétantes dans toute la carrière de Me Drouin.

Elles se sont tenues le lendemain des troubles de la Murray Hill, où un policier de Montréal a été tué au cours de la fusillade. «Ca sentait l'émeute. Les gens étaient craintifs, souligne Me Drouin, mais tout s'est relativement bien passé.»

Il en a vu de toutes sortes depuis trente ans. Des faits drôles, d'autres tristes. Ainsi, cet énumérateur de 59 ans qui a tenté d'entraîner au vice un jeune énumérateur de 22 ans. Un autre a été accusé de tentative de viol durant l'énumération.

Age des soeurs

A l'époque où les bureaux de scrutin étaient aménagés dans les maisons privées, une dame appelle Me Drouin le matin même du scrutin pour lui dire: «Je regrette, vous ne pourrez pas vous servir de notre maison. Mon mari est décédé cette nuit et j'ai besoin du salon».

Un congrégation de soeurs a jeté les hauts cris après avoir constaté que l'âge des électeurs était affiché sur les poteaux un peu partout au Québec.

Cependant, Me Drouin affirme qu'il n'a jamais été victime de tentative de corruption d'un gouvernement à l'autre, et aucune plainte n'a jamais été portée contre lui pour une raison ou pour une autre.

Dans son bureau situé à deux pas de la future autoroute Dufferin-Montmorency, Me Drouin fait voir aux visiteurs le certificat d'admission au Barreau de son grand-père en 1872.

Coincidence: 100 ans après, soit en 1972, Me Drouin a été nommé juge de la Cour provinciale par le gouvernement Bourassa. Il est également président de la Commission de refonte des districts électoraux.

On aperçoit également dans son bureau la photo de son grand-père, juge de la Cour supérieure, de son père, avocat, de son frère décédé, avocat, et de Me Drouin, nouveau juge.

Son bureau est orné d'oeuvres d'orfèvrerie émaillées réalisées par son épouse dont on distingue la photo en face du bureau de Me Drouin, non loin de la photo des quatre enfants, dont le cadet a 15 ans.

Les Drouin ont toujours vécu à Québec, à l'Ile d'Orlaéans et à Château-Richer, et le juge observe que le nom d'un de ses aieux apparaît sur le premier contrat de mariage signé au Québec en 1636.

"Lettres ouvertes"

LA VOIX DE L'EST se fait toujours un plaisir de publier sous le titre de "L'opinion de nos lecteurs" les lettres ouvertes que ceux-ci nous font parvenir. Nous les invitons donc à se prévaloir de leur droit d'exprimer leurs opinions tout en respectant les conditions suivantes: intérêt du sujet, concision, courtoisie dans la discussion, nom et adresse de l'auteur. Nous sommes malheureusement obligés de jeter au panier les lettres qui ne sont pas signées.

La Voix de l'Est ABC

Journal quotidien publié par
La Voix de l'Est Ltée
136 Principale, Granby

Journal fondé en 1935

La Presse Canadienne est seule autorisée à faire emploi, pour la publication de toutes les dépêches attribuées à la Presse Canadienne, à la Presse Associée ou à l'agence Reuters, ainsi que de toutes informations qui originent de la salle de la rédaction de La Voix de l'Est. Tous droits de reproduction des dépêches, y compris celles de notre rédaction, sont réservés.

TARIFS D'ABONNEMENT

Camelot		DANS LES ENDROITS NON DESSERVIS PAR CAMELOTS				
Par jour:	.20	Poste	1 MOIS	3 MOIS	6 MOIS	1 AN
Samedi:	.25	Canada	4.50	13.00	26.00	50.00
Semaine:	1.25	Etats-Unis	6.00	15.00	26.00	50.00
Annee:	65.00					

Courrier de la deuxieme classe Enregistrement No 0679

La FCSCQ et les négociations

Une structure d'information et de consultation

GRANBY (R.M.) — Face à la négociation du gouvernement provincial et des commissions scolaires avec les enseignants, les professionnels non enseignants et le personnel de soutien, une structure de communication a été établie du côté patronal.

En effet, une structure d'information et de communication a été élaborée au sein de la partie patronale, soit entre la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec et les commissions scolaires catholiques.

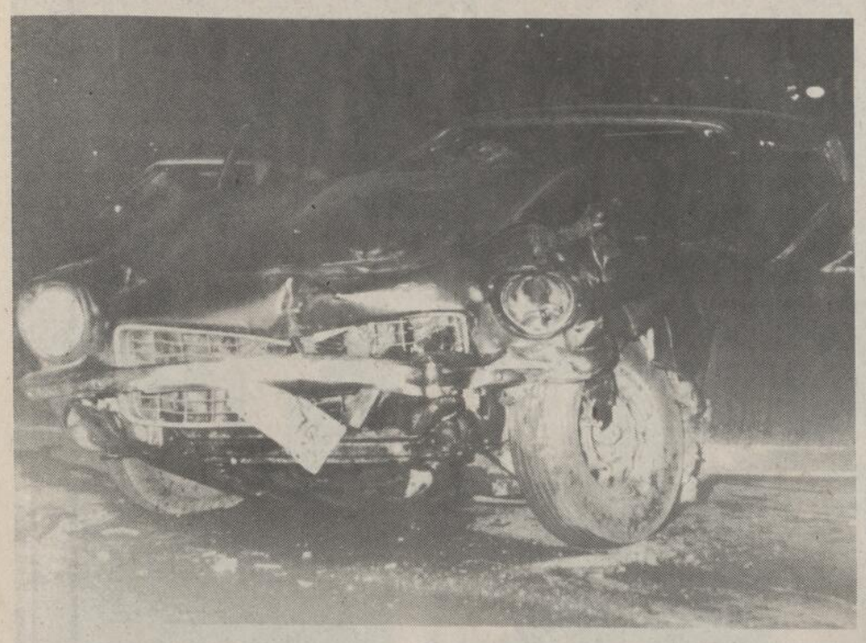

Photos Riki

La rue Principale a encore été le théâtre, en fin de semaine, d'un violent accident dans lequel deux personnes ont subi des blessures. Des compagnons de l'un des blessés tentent de réconforter ce dernier, qui est étendu sur une pelouse en bordure de la rue Principale, dans l'attente de l'ambulance qui le conduira à l'hôpital. C'est dans cette voiture que le blessé prenait place avec ses compagnons, qui n'ont pas été blessés. Le choc a été d'une violence inouie à en juger par l'état du véhicule, dont la partie avant a été déchiquetée jusqu'au pare-brise qui a volé en éclats sous l'impact.

Comité des «40»

Au début de 1975, la Fédération a formé le comité des «40». Ce comité se compose de 40 membres des différentes sections de commissions scolaires. Ainsi, la section de Saint-Hyacinthe, dont font partie les commissions scolaires situées sur le territoire de la Régionale Meilleur, est représentée sur ce comité par MM. Honorius Charbonneau et Bernard Roy, ce dernier occupant la fonction de directeur du personnel à la Régionale Meilleur.

Comité régional

Le comité des «40» fait donc le lien avec un comité intermédiaire, formé au niveau de la section de Saint-Hyacinthe. Au niveau régional, ce qui implique notamment le secteur de la Régionale Meilleur, un autre comité a été formé, appelé le comité régional. Ce dernier communiquera avec celui de la section de Saint-Hyacinthe.

A l'intérieur de ses «murs», le comité régional verra à dispenser l'information aux commissaires des quatre commissions scolaires de la région, soit Meilleur, Granby, Provençal et Waterloo.

Ce comité se compose, outre de M. Bernard Roy, de M. Michel Bédard, directeur du personnel à la Commission scolaire de Granby, et de MM. Wilfrid Bibeau et Albert Roy, respectivement directeurs généraux des commissions scolaires Provençal et Waterloo.

Notons que le comité régional qui est une des composantes du comité intermédiaire a aussi un rôle de consultation.

Pour sa part, l'information sera transmise par la Régionale à tous les commissaires du territoire. Ceci pourra se faire par écrit ou verbalement lors des assemblées du conseil des commissaires. La consultation pourra se faire de la même manière et pourra «monter» selon le procédé inverse.

Arrangements locaux

Comme la négociation n'implique pas que des ententes provinciales, il devra s'effectuer des arrangements locaux. Cependant, ces arrangements devront se faire selon certains mécanismes.

Pour sa part, le comité régional suggère certains mécanismes d'arrangements locaux. Ainsi, pour les clauses à caractère mécanique, comme par exemple les prérogatives syndicales, il suggère que par négociation provinciale soit inclus dans le texte provincial ce qui s'appliquera s'il n'y a pas d'entente entre les parties après discussions.

Un délai de 60 jours pourrait être laissé aux deux parties, par exemple.

Quant aux autres clauses à être négociées localement, le comité régional suggère la même formule que celle précitée, mais en précisant toutefois que si les parties sont d'accord, elles puissent faire intervenir une forme de médiation afin de permettre un règlement des arrangements locaux.

Dans un autre temps, on sait que la loi 95 a établi les points de la négociation qui seront négociés provincialement et localement. Ces points ont été décrétés par le lieutenant-gouverneur, par arrêté en conseil.

Ainsi, pour le personnel professionnel non enseignant et le personnel de soutien, la négociation se fera provincialement. Toutefois, si des arrangements doivent être négociés localement, le comité régional suggère qu'il puisse y avoir concertation des commissions scolaires et même une table unique de rencontres. Chaque commission aurait toutefois à approuver ce qui se ferait.

Quant à la négociation avec les enseignants, outre les salaires et quelques autres clauses, plusieurs points seront négociées localement. Cette négociation locale se fera avec le nouveau Syndicat des travailleurs de l'enseignement de la Haute-Yamaska.

Au comité régional, on suggère une table régionale pour toutes les clauses où il doit y avoir concordance entre l'élémentaire et le secondaire et d'autres tables locales sur les clauses où les éléments locaux sont importants.

Notons que dans toutes ces rencontres, le pouvoir de décision sera conservé à chaque commission scolaire. Le comité régional veut ainsi accélérer les discussions et établir une concordance entre les commissions face aux mêmes syndicats.

DU NOUVEAU AU VILLAGE DU FAR-WEST À ST-CÉSAIRE

Depuis le 21 juin et ce tous les jours, le capt. bonhomme, et sa troupe vous attendent au village du Far-West. La présente photo nous fait prendre connaissance avec toute la troupe qui vous offre tous les jours des spectacles des plus intéressants. Une visite vous convaincra. (ANN.)

A l'intersection Leclerc et Principale

Deux blessés et des dommages de $2,500 dans une collision

GRANBY (AD) — Deux blessés et des dommages matériels de quelque $2,500, tel est le bilan d'un spectaculaire accident survenu samedi soir, à Granby, lorsque deux voitures ont été impliquées dans une violente collision à l'intersection de la rue Principale et du boul. Leclerc.

La police a identifié les blessés comme étant M. Claude Côté, 20 ans, du 349, rue Cowie, à Granby, conducteur de l'un des véhicules, et M. Michel Couture, 18 ans, du 4839 ouest, rue Notre-Dame, à Montréal, passager dans l'autre.

Ils ont été transportés par ambulance à l'hôpital général de Shefford, où un médecin leur a administré les premiers soins. Ils ont pu réintégrer leur domicile respectif peu après.

L'accident s'est produit peu avant minuit, quand la voiture conduite par M. Claude Côté a violemment embouti l'arrière d'une autre automobile qui précédait et qui était arrêtée dans l'attente d'effectuer un virage. M. Gaston Corbeil, 55 ans, du 3417, rue Patricia, à Montréal, était au volant de ce véhicule mais il s'en est tiré indemne.

Le choc a été d'une violence brutale et les deux véhicules ont été lourdement endommagés. La police de Granby a évalué à quelque $2,500 l'étendue des dommages matériels lors de cet accident.

Cinémas
LES GALERIES DE GRANBY
40 rue Évangéline, Granby tel. 378-4623

Walt Disney présente
BAMBI
"AMIS ENNEMIS...!"
CINÉMA 1
Spécial EN MATINÉE SEULEMENT pour tout parent accompagnant son enfant - Admission $1.75
POUR TOUS
CINÉMA 1
Fin de semaine: "BAMBI" 12:45 - 3:00 - 5:15 - 7:30 - 9:45 "AMIS ENNEMIS" 1:55 - 4:10 - 6:25 - 8:40
Sur semaine: "BAMBI" 7:00 - 9:10 "AMIS ENNEMIS" 8:10

... UNE CHASSE DES PLUS ÉTRANGES..."
LA COMTESSE PERVERSE
avec ALICE ARNO, ROBERT WOODS et LINDA ROMAY
PLUS: "MALAISE"
v.f. de "Room of Chains"
CINÉMA 2
18 ANS Adultes
CINÉMA 2
Fin de semaine: "LA COMTESSE PERVERSE" 1:55 - 4:30 - 7:05 - 9:40 "MALAISE" 12:30 - 3:05 - 5:40 - 8:15
Sur semaine: "LA COMTESSE PERVERSE" 7:00 - 9:30 "MALAISE" 8:10

POUR LA PREMIÈRE FOIS un film de JOSE BENAZERAF
Le Bordel
JE PRENDS la CHOSE du BON COTE avec ANNE AOR et DENIS KARVIL
CINÉMA 3
18 ANS Adultes
CINÉMA 3
Fin de semaine: "LE BORDEL" 1:20 - 4:05 - 6:45 - 9:30 "JE PRENDS LA VIE..." 12:10 - 2:30 - 5:15 - 8:00
Sur semaine: "LE BORDEL" 6:30 - 9:00 "JE PRENDS LA VIE..." 7:40

MARDI, 1er JUILLET seulement - Ouverture dès midi

pour les beaux jours de l'été

Roland Moussette, prés.

NOUS VOUS OFFRONS TOUTES NOS VOITURES À UN PRIX "FIN DE SAISON"

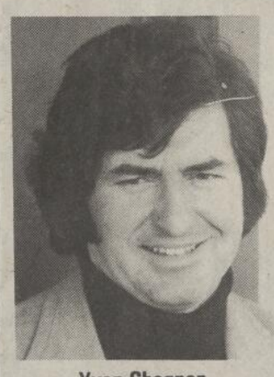
Yvan Chagnon

MAIS ATTENTION! CETTE VENTE PREND FIN LE 30 JUIN

André Lamontagne

Pourquoi attendre à septembre pour profiter des rabais sur les 1975?

Léo Robert

N'ATTENDEZ PLUS! ALLONS-Y TOUT DE SUITE LE CHOIX EST GRAND

Shefford
CHRYSLER PLYMOUTH LTÉE
947, PRINCIPALE GRANBY 378-9051

à la bonne enseigne
pour faire une bonne affaire!

Plymouth
CHRYSLER
Camions Dodge
VENTE SERVICE

Lac Boivin

Nos excuses

Nous nous excusons auprès des lecteurs qui s'attendaient à lire aujourd'hui, en page 6, un reportage sur l'avenir du lac Boivin.

Des circonstances incontrôlables nous obligent à vous présenter en priorité des textes et des photos sur le feu qui a détruit une partie de la rae Principale, à Waterloo.

Concernant le reportage sur le lac Boivin, ce n'est que partie remise.

Le week-end rouge: WA T

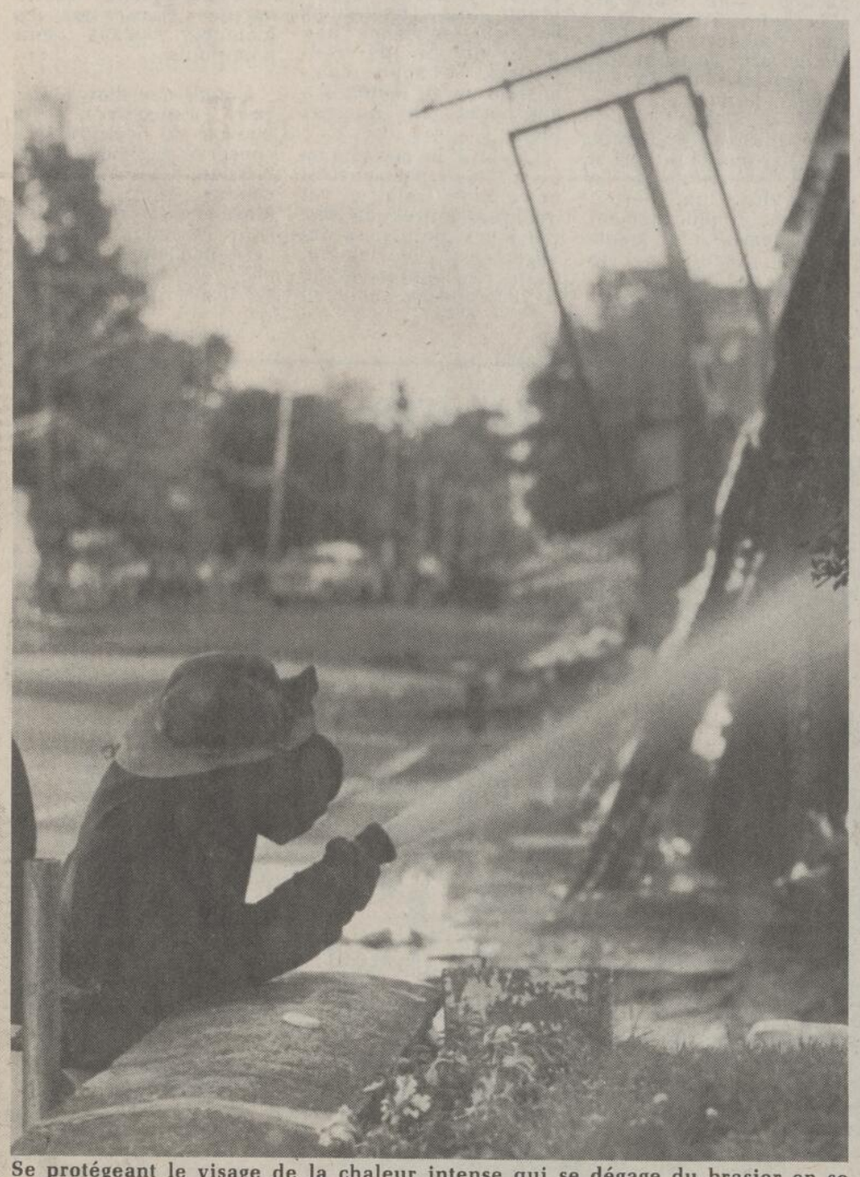

Se protégeant le visage de la chaleur intense qui se dégage du brasier en se servant de son bras gauche comme écran, un sapeur dirige un jet d'eau dans la façade d'un magasin dont l'intérieur est ravagé par le feu.

Les flammes se sont propagées avec une rapidité inouie, enveloppant les immeubles en un rien de temps. Déchainé, l'élément destructeur sort par toutes les issues de ces deux édifices, dégageant une chaleur telle qu'il force ce sapeur à s'éloigner en vitesse parmi des pièces de mobilier évacué d'une maison.

L'incendie a pris de l'ampleur et la menace de propagation incite les plus prévoyants à évacuer le mobilier de leur demeure pendant qu'il en est encore temps.

Devant la menace des flammes, les volontaires étaient nombreux pour aider les résidents menacés par le feu à sortir leur mobilier et leurs effets de leur domicile.

Une maison de deux étages s'effondre sous l'assaut des flammes qui font rage partout, forçant les pompiers et les volontaires à reculer devant la chaleur intense qui se dégage. Devant l'ampleur du sinistre, ils étaient nombreux les volontaires voulant faire leur part pour aider à combattre l'incendie.

Au plus fort de l'incendie, les flammes roulaient avec la vélocité du vent et enveloppaient complètement cette maison sise sur la rue Shaw.

(Photo Jeannot Petit)

C'est tout ce qui reste de ce qui était le Théâtre Star, ravagé par le feu durant la nuit d'hier; tout l'édifice s'est écroulé, ne laissant debout que la cheminée parmi tous ces débris calcinés.

TERLOO la proie des flammes

Photos
Studio Marcel Côté
par Len Koraen

Déjà quelques immeubles ont été anéantis par le feu sur la rue Foster, où une épaisse fumée noire se dégage sous le regard de milliers de badauds.

Dévoré par les flammes, le super marché IGA s'effondre à l'angle des rues Foster et Shaw, sous le regard de pompiers et curieux qui doivent se protéger la figure de leurs bras tellement la chaleur qui se dégage est vive.

Deux camions garés dans la cour d'un immeuble sur la rue Shaw ne peuvent échapper aux flammes dans le quadrilatère incendié, dégageant une fumée opaque dans le ciel de Waterloo.

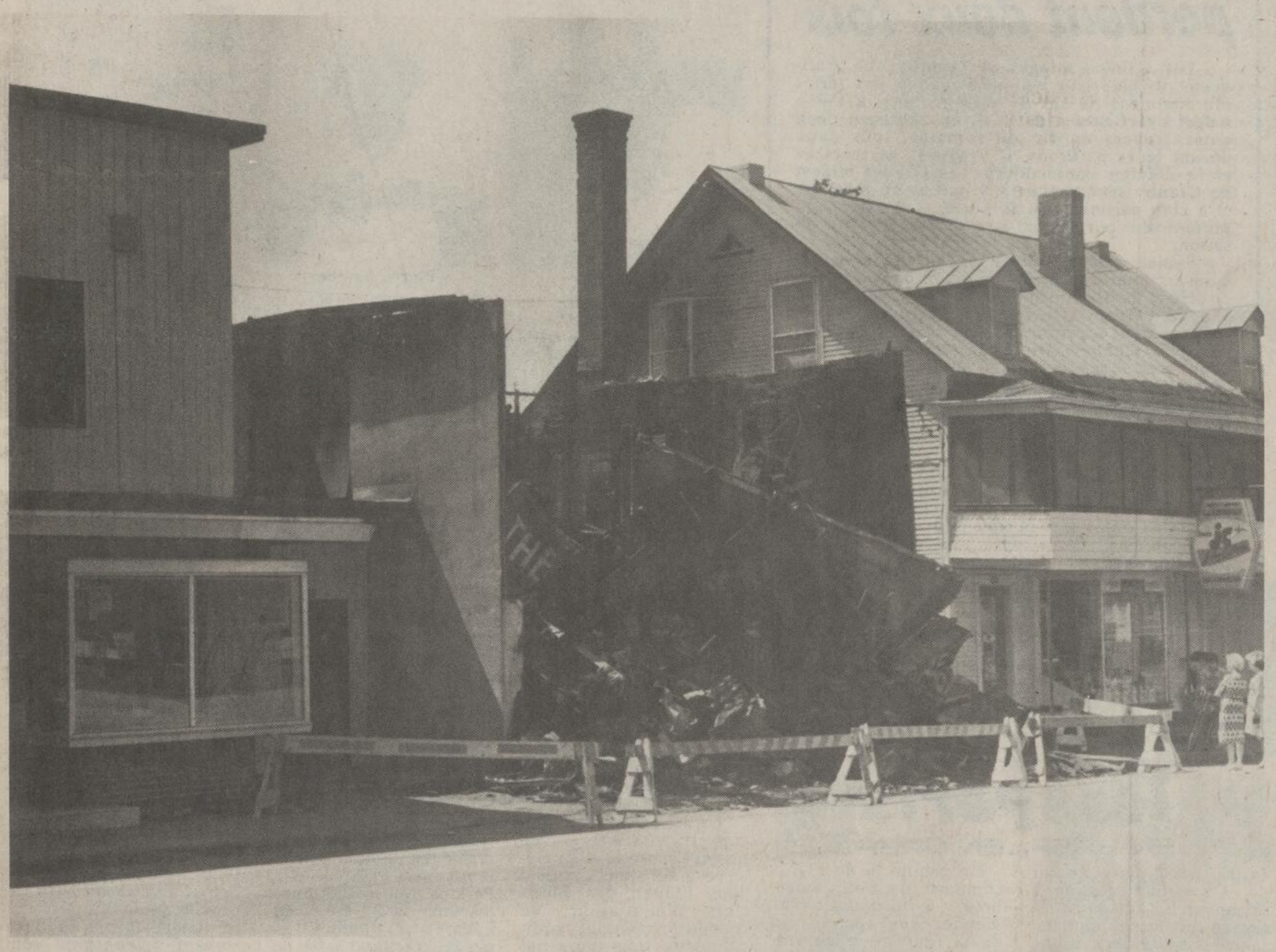

(Photx Jeknot Petit)

Avant d'être mise à feu, la ville de Waterloo avait été la scène d'un autre sinistre une quinzaine d'heures auparavant, alors que le Théâtre Star, sur la rue Foster, fut la proie des flammes, qui ont aussi endommagé l'immeuble voisin, à gauche. Le théâtre a été complètement détruit comme en témoigne ce cliché et il est une perte totale. Cet incendie a débuté vers minuit, samedi soir.

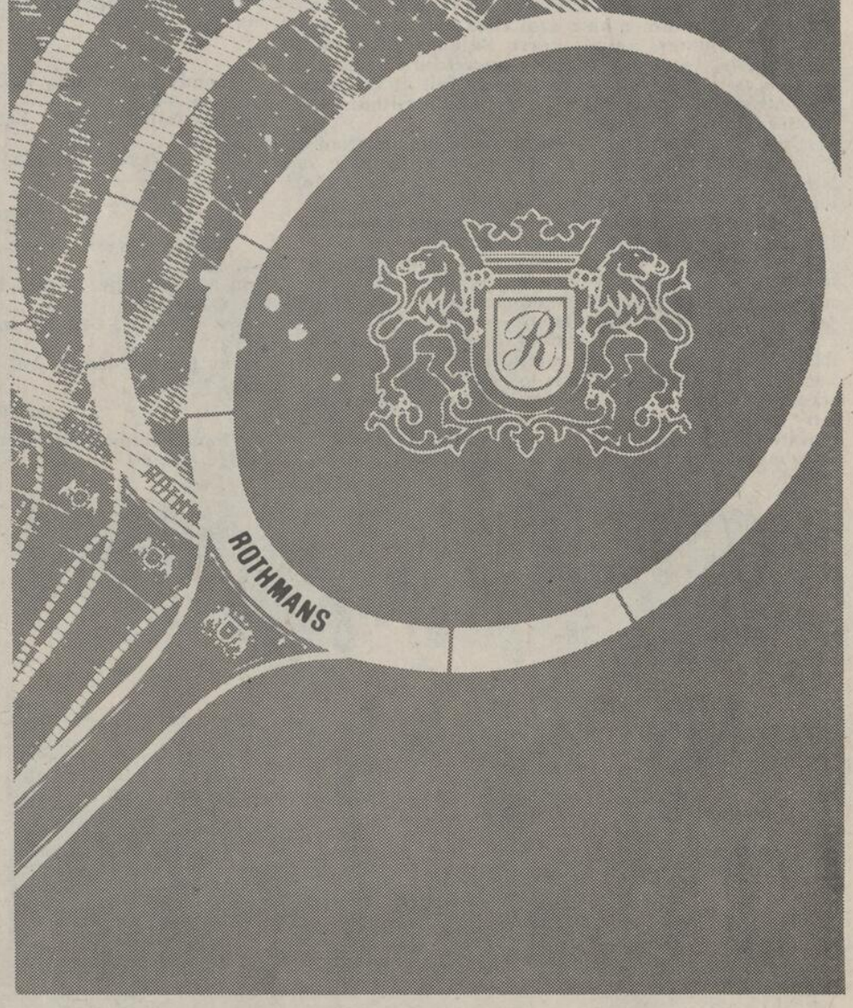

Omnium de tennis ROTHMANS du Québec

1er-6 juillet

Club de tennis de Granby, Granby

BILLETS EN VENTE AUX ADRESSES SUIVANTES:

À Granby:	
Pharmacie Cadieux, 96, rue Principale	372-3336
Héroux Sport, 210, rue Principale	372-2229
Variétés Guertin, 388, rue Principale	378-5333
Mon Fleuriste, Galeries Granby	372-4022
À Cowansville:	
Oberson Ski Shop, 132, rue Principale	262-0303

PRIX DES BILLETS

JOURNÉE:	Adultes	Enfants et étudiants
Mardi 1er juillet	$1.50	$0.50
Mercredi 2 juillet	$1.50	$0.50
Jeudi 3 juillet	$1.50	$0.50
Vendredi 4 juillet	$1.50	$0.50
Samedi 5 juillet	$2.00	$0.50
Dimanche 6 juillet	$2.00	$0.50
ABONNEMENT:	$7.00	

Deuxième tournoi du Circuit canadien de tennis Rothmans 1975

Mieux vaut prévenir que guérir...
Méfiez-vous "Rackets—Fausse réparation"...
Déjouez ces pièges de "Vente pression"!

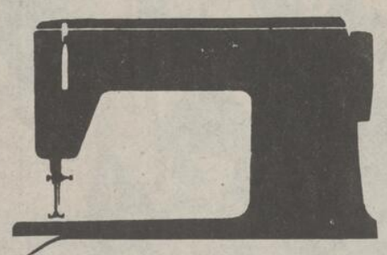

COMME PROTECTION DU CONSOMMATEUR
QU'IL S'AGISSE D'ACHAT OU RÉPARATION
CHOIX - PRIX - QUALITÉ - COMPÉTENCE - SERVICE
PFAFF, Phoenix, Bernina, Elna, Omega, White, Brother, Morse, New-Williams, Necchi, Singer.
OU batterie de cuisine "acier inoxydable"
Fiez-vous où les preuves sont faites
ÉTABLISSEMENT CÔTÉ & FILS CO.
RÉPARATION GARANTIE
Estimé gratuit. Spécialistes depuis 4 générations (Gradués d'Allemagne)
CHEMIN ST-PAUL GRANBY 378-7678

expos '75

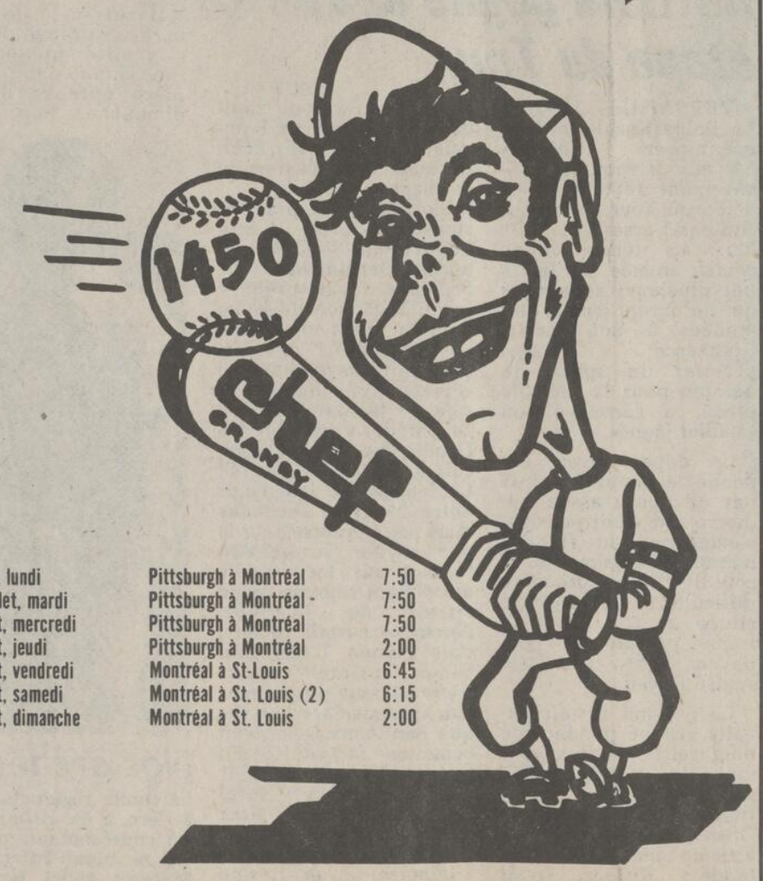

30 juin, lundi	Pittsburgh à Montréal	7:50
1er juillet, mardi	Pittsburgh à Montréal	7:50
2 juillet, mercredi	Pittsburgh à Montréal	7:50
3 juillet, jeudi	Pittsburgh à Montréal	2:00
4 juillet, vendredi	Montréal à St-Louis	6:45
5 juillet, samedi	Montréal à St. Louis (2)	6:15
6 juillet, dimanche	Montréal à St. Louis	2:00

Aux courts St-Luc de Granby

L'Omnium Rothmans du Québec démarre demain

GRANBY — L'Omnium du Québec Rothmans, une des tranches du Circuit canadien Rothmans, a connu ses premiers mouvements en fin de semaine aux terrains Saint-Luc de Granby, alors que des préliminaires furent disputés pour combler les quelques places encore vacantes en vue de l'Omnium canadien qui démarrera pour de bon mardi, toujours au club Saint-Luc de Granby.

Aucune surprise n'a été enregistrée lors de ces préliminaires. Sept joueurs se sont trouvé un poste pour compétitionner avec les «grands» à compter de mardi. Cette année, le tirage a voulu que les rencontres soient aussi excitantes au départ qu'à la fin. Aussi, dès mardi, les adeptes du tennis, du grand tennis, seront bien servis avec plusieurs rencontres vraiment de classe. Il suffit de souligner le match entre Harry Brittain, champion junior d'Australie en 1974, contre André Tielemans, qui s'est classé hier; François Godbout qui fut un des choix de chez nous et qui affrontera le puissant Emilio Montana, de Mexico, et Dave Johnston, de Vancouver, qui tentera de résister à Eugène Lapierre, de Granby.

Tout est prêt pour le lancement de l'Omnium du Québec Rothmans. Les vedettes du tennis ont commencé à se présenter hier, tant chez les hommes que chez les femmes. Selon Pierre Bélanger, le grand responsable, l'omnium de cette année fera époque à tous les points de vue, surtout dû au fait qu'un choix très minutieux a été fait parmi les meilleurs raquettes.

Mardi, les premières rencontres commenceront à 2 heures et devraient se poursuivre jusqu'à 10 teures. A compter de mercredi, et ça jusqu'à la fin, les matches sont prévus pour 3 h de l'après-midi.

Mardi, nous assisterons à des simples masculins. Les femmes entreront en scène mercredi.

Il faut souligner que cette année, une ronde de qualification est prévue pour les perdants de la première ronde... ce qui ne manquera pas d'ajouter du piquant à l'Omnium canadien.

Donc, le mois du tennis démarre à Granby demain... C'est à ne pas manquer. Le public québécois n'a pas été déçu dans le passé; cette année, il sera gâté, c'est le cas de le dire. Le tout se déroulera aux courts de tennis Saint-Luc de Granby. Voici maintenant les résultats des préliminaires de la fin de semaine et du calendrier officiel pour l'ouverture, mardi... Aujourd'hui, c'est jour de pratique pour tous les joueurs et joueuses; le public est invité:

RESULTATS DES RENCONTRES
HOMMES

Température: Ciel clair et ensoleillé, vent léger, très chaud, 30-32°C.

9 h 30 a.m.

Bill MacDonel, Toronto, bat Jean-Claude Gosselin, Québec, 6-3, 6-4
Pierre Lachance, Québec, bat John Turner, Toronto 5-7, 6-3, 6-3
Charles Dionne, Québec, bat Marc Blondeau, Québec 6-0, 6-3
André Tielemans, Montréal, bat Pierre Bissonnette, Québec, 6-3, 7-5

3 h p.m.

John Turner, Toronto, bat Marc Blondeau, Québec 6-3, 6-1
J.-Claude Gosselin, Québec, bat Pierre Bissonnette, Québec, 6-1, 6-3

RESULTATS DES RENCONTRES
DAMES

11 h a.m.

Sandy Sutherland, Vanc., bat Wendy Lynn Ranch, Ott., 6-0, 6-0
Pauline Delisle, Mont., bat Line Thisdale, Granby, 6-0, 6-0
Adrienne Straub, Toronto, bat Julie Lafontaine, Montréal, 6-1, 6-0

12 h 30 p.m.

Mandy Parsons, Vanc., bat Cris Corcoran, Vanc., 6-4, 6-0
Sria Munasinghe, Mont., bat Susan Guttman, Mont., 6-0, 6-2
Diane Gibeault, Granby, bat Sylvie Giguère, Mont., 6-1, 6-1
Candy Senn, Toronto, bat Lucille Millette, Beloeil, 6-3, 6-2

4 h 30 p.m.

Sandy Sutherland, Vanc., bat Laurie Rope, Cambridge, 6-4, 6-1
Adrienne Straub, Toronto, bat Pauline Desline, Mont., 6-4, 6-2
Candy Sann, Toronto, bat Diane Gibeault, Granby 6-2, 1-6, 6-2

CEDULE
MARDI, 1er JUILLET 1975
SIMPLE MASCULIN

2 h p.m.

Peter Pospisil, Toronto, vs Gaston Seaunier, Rouyn
Gill Ronnie, Toronto, vs Charles Dionne, Québec
Gil Mulis, Toronto, vs Robert Bettauer, Vancouver
Richard Legendre, Québec, vs Gagnant: Blondeau et P. Bissonnette

3 h 30 p.m.

Don McCormick, Richmond B.C., vs Pierre Lachance, Anc.-Lorette
Herry Brittain, Australie, vs André Tielemens, Montréal
Georges Hardie, Floride, vs Guy Fritz, Californie
Réjean Genois, Québec, vs Harry Fritz, Californie

5 h p.m.

Sever MURESAN? Roumanie, vs Glen Sooth, Winnipeg
Pierre Lamarche, Montréal, vs John Turner, Toronto
Mike McLaughlin, Toronto, vs Woodi Blocker, Californie
François Godbout, Montréal, vs Emilio Montana, Mexico

6 h 30 p.m.

Jean-Calude Gosselin, Québec, vs Gill MacDonnel, Toronto
Dave Johnston, Vancouver, vs Eugène Lapierre, Granby
Jim Boyce, Toronto, vs John Pickon, Vancouver
Dale Powers, Toronto, vs David Brown, Missauge, Ont.

Photo Jeannot Petit

Ils sont prêts

Les adeptes du tennis reconnaîtront sans doute ici quelques figures populaires qui sont déjà parmi nous, afin de participer à l'Omnium du Québec Rothmans, une tranche du Circuit candien, à compter de mardi sur les courts Saint-Luc de Granby. Quelques-unes des meilleurs raquettes canadiennes et étrangères seront ici jusqu'au 6 juillet pour tenter de se mériter une part de l'alléchante bourse de $8,000. Plusieurs se sont rapportés hier, et le groupe devrait être complété aujourd'hui. On reconnaît ici, de gauche à droite, Al Rose, coordonnateur du circuit canadien, Don McCormick, George Hardie, 4e favori, Woody Blocker 3e favori, et Pierre Bélanger, grand responsable de l'Omnium Rothmans. Don McCormick est classé 2e favori.

P.A.T. ici demain soir

Les Orioles de Granby conservent la tête

GRANBY (BB) — Les Orioles junior de Granby ont complété un excellent voyage à l'étranger dimanche, en allant diviser un important programme-double dans la Mauricie. Les hommes de Matty Alston nous reviennent donc avec deux gains et un seul revers, suite à ce voyage de trois parties, de sorte qu'ils conservent toujours le premier rang de la division Ouest de la Ligue Junior Majeure, une partie et demie devant les Athlétiques de Sherbrooke qui ont gagné leur seule partie au programme en fin d semaine, soit contre Pointe-aux-Trembles hier soir.

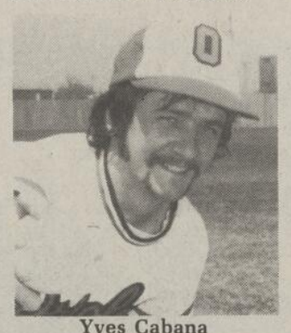

Yves Cabana

Hier après-midi, les Orioles de Granby ont remporté une victoire de 4 à 1 sur Grand'Mère. Yves Cabana a bien espacé six coups sûrs à ses rivaux, pour se mériter le crédit de la victoire. Les Orioles eux cognaient cinq hits, mais se montrèrent très opportunistes, surtout en deuxième manche alors qu'ils marquèrent trois points. Pierre Lambert a dirigé l'attaque des Granbyens avec un circuit et un double; il a fait produire trois points. Son circuit est survenu dès la première manche. Michel Roger a fait produire l'autre point du Granby.

En soirée, Granby a subi une défaite de 8 à 2 aux mains du Shawinigan, à ce dernier endroit. Shawinigan a compté tous ses points dans les 2e et 3e manches, sur une offensive bien dirigée de neuf coups sûrs. Pierre St-Jean a été débité de la défaite; il fut relevé par Gaétan Lachance en 3e manche. Beaulieu a limité Granby à cinq coups sûrs seulement.

Les Orioles avaient commencé le match avec

Pierre Lambert

trois doubles consécutifs. Degré, Comtois et Massé furent les vedettes du Granby.

Demain soir

Les Orioles de Granby reviendront faire une courte visite à leurs partisans demain soir. En effet, ils seront au stade de la rue Maisonneuve à 8 heures précises pour affronter les Jets de Pointe-aux-Trembles. Jeudi soir, les Orioles se rendront à St-Jean puis, ils jouiront d'un repos en fin de semaine prochaine.

Dans les autres parties en fin de semaine, dans la ligue Junior Majeure du Québec samedi soir, Pointe-aux-Trembles a défait St-Jean 5 à 2 et Drummondville a blanchi Trois-Rivières 4 à 0.

Dimanche, Sherbrooke a surclassé Pointe-aux-Trembles 14 à 2 et Drummondville battait Shawinigan 6 à 5.

Granby
130 000 0 4 5 1
Grand'Mère
.00 100 0 1 6 1
Yves Cabana, Daniel Roger; Normandin, Cossette.

Granby
10 000 0 2 5 1
Shawinigan
035 000 X 8 9 1
Pierre St-Jean, Gaétan Lachance 3e et Roger; Beaulieu et St-Arnault.

St-Jean
★02 000 0 2 4 4
Pointe-aux-Trembles
200 102 X 5 7 1
Boucher, Riendeau 6e et Parent; Lefègre et Gagnon.

Trois-Rivières
000 000 0 0 4 2
Drummondville
000 400 X 4 9 3
Adam, Letellier 4e et Labrèche et Houle 5e; Guilbault et Beaulieu

Shawinigan
120 100 1 5 6 2
Drummondville
030 020 1 6 8 2
Trottecheau et St-Arnault; Roy et Beaulieu.

Pointe-aux-Trembles
010 000 1 2 8 4
Sherbrooke
262 004 X 14 13 0
Brisebois, Fortier 2e, Lacueillère 5e et Chaussé et Séguin 5e; Chamberland et Charpentier.

Les Orioles midget perdent deux fois

Les Orioles midget de Granby ont pratiquement signé leur non-participation aux séries éliminatoires de fin de saison, dans la Ligue nidget des Cantons de l'Est, en subissant deux autres revers en fin de semaine, tous deux dévant leurs partisans. Il s'agissait de leurs 6e et 7e défaites consécutives. Les Orioles midget de Granby sont tombés à 9 parties de meneurs et à cinq parties de la 4e place, la dernière qui permet de participer aux séries de fin de saison.

Samedi soir, Granby a subi un revers de 7 à 4 devant Sherbrooke. Aucun détail de ce match.

Hier, les Granbyens ont baissé pavillon 13 à 6 devant Tracy. Ce dernier a groupé ses 12 coups sûrs et a profité largement de six erreurs des locaux pour s'assurer la victoire... Granby avait commencé le match en lion, avec cinq points dans la première manche, mais ce fut tout. Les visiteurs y allèrent de six points dans la 4e manche. Lambert, relevé par Tétreault dans la 4e manche, a été le lanceur perdant. Pépin a été crédité de la victoire. Pour les visiteurs, Saint-Michel a frappé deux hits bons pour quatre points et Latour trois coups sûrs. Pour Granby, Banachowski a été le meilleur avec deux coups sûrs et trois points produits.

Drummondville a connu une fin de semaine parfaite avec trois victoires, dont deux sur Farnham semadi, par 4 à 2 et 3 à 2. Drummondville s'est ainsi éloigné à quatre joutes du Granby, en 5e place.

Les Orioles midget de Granby disputeront leur prochaine partie demain soir à Farnham. Mercredi soir, ils auront la visite du Sorel, à 8 h.

Dans les autres parties samedi, Tracy a blanchi Sorel 5 à 0, et, hier, Drummondville a défait Sherbrooke 5 à 2.

les sports
EN BREF... EN BREF

BERNE, Suisse Reuter — Un projet destiné à ramener le Canada sur la scène du hockey mondial sera soumis lors d'une réunion de la Fédération internationale de hockey sur glace, du 18 au 26 juillet, à Gstaad, a déclaré un de ses auteurs.

Un comité de la FIHG, composé de cinq membres, a proposé d'amender les règlements de la fédération en vue de supprimer la distinction explicite entre amateurs et professionnels, a indiqué M. Reto Tratschin.

Rottiers gagne la 3e étape du Tour

VERSAILLES (AP) — Le Belge Karel Rottiers, coéquipier d'Eddy Merckx, a remporté, légèrement détaché, la 3e étape du Tour de France Amiens-Versailles, 170 km, au terme d'une course animée sur la fin par plusieurs échappées qui ne purent jamais être menées à bon terme. Francesco Moser, premier du sprint du peloton pour la seconde place, a conservé son «maillot jaune».

Le départ avait été donné le matin à 11 h 45 par un temps assez médiocre qui allait pourtant s'améliorer au fil des heures. Au sommet de la côte de Crillon, première difficulté de 4e catégorie située au 57e km, Van Impe passait en tête devant Pedro Torres et André Doyen.

Le peloton restait ensuite groupé pendant de nombreux kilomètres mais la course devait s'animer après le contrôle de ravitaillement de Gisors, 88e km. Ocana, accompagné du Hollandais Kuiper, avait placé une estocade que les équipiers de Felice Gimondi devaient rapidement contrer. Le Français Patrick Perret avait lui aussi tenté vainement sa chance.

L'offensive la plus sérieuse devait être l'oeuvre de Le Guilloux, après Seraincourt. Le Français devait prendre jusqu'à 25 secondes au peloton, mais ne voyant aucun renfort arriver, préférait sagement se relever. Au pied de la côte de la Maladrerie, à 26 km de Versailles, le Danois Ole Ritter se lançait à l'attaque suivi de Linden, oscilla longtemps entre 25 et 45 secondes mais aux approches de la cité royale, le peloton fondait sur les fugitifs qui étaient rejoints sur le circuit de l'arrivée. Perrin se portait en tête, puis Vianen. L'Espagnol Viejo sprintait «pour rien» à l'issue du premier tour, renouvelant l'erreur que San Ambroggio avait commise la veille. En fait, c'est l'équipier d'Eddy Merckx, Karel Rottiers qui devait tirer les «marrons du feu» en creusant dans le dernier kilomètre un écart que ses poursuivants ne purent jamais combler.

La Princesse termine au 10e rang

HAMILTON, Massachusetts (AFP) — La princesse Anne d'Angleterre a terminé dixième dans l'Open des Etats-Unis d'équitation, un concours complet individuel de trois jours qui s'est achevé, dimanche, au «Myopia Hunt Club» de Wenham, dans le Massachusetf, par la victoire de l'Américain Bruce Davidson.

Davidson, deuxième après l'épreuve de fond, a réalisé un parcours sane faute dans la dernière épreuve de saut dimanche. Son cheval «Golden Griffin» a parfaitement négocié les douze obstacles, tandis que la jeune Américaine Beth Perkins, qui menait après les deux premières journées, est tombée de cheval, reculant à la onzième place.

Le cavalier américain a réussi l'exploit d'obtenir également la troisième place derrière la Britannique Hatherly sur son deuxième cheval «Royal Core». Hatherly, championne sortante, montant «Harley», s'est classée deuxième à 2.6 points de Davidson.

La princesse Anne a marqué vingt points de pénalité en renversant deux obstacles sur son jeune cheval «Arthur of Troy», dimanche. Elle a reculé de la huitième à la dixième place au classement général; son époux, le capitaine Mark Phillipps, avait été éliminé samedi dans l'épreuve de cross-country à la suite d'un triple refus de sa monture, «Laureate II».

Le colonel Bill Lithgow, coach de l'équipe britannique, s'est déclaré très satisfait du comportement de la princesse Anne et de son cheval

Photo Jeannot Petit

Nos archers

La finale régionale en vue des Jeux d'été du Québec à Trois-Rivières, pour le tir à l'arc, a été disputée dimanche au Granby-Saint-Paul. Cette photo nous fait voir les représentants de Richelieu-Yamaska qui se rendront défendre nos couleurs. On reconnaît Michel Raymond, responsable, Benoît Guillette, classe cadet, Yves Marquis, cadet, Jérôme Guillette, responsable, Gilles Wilcott, junior, Angèle Fontaine, junior, Jean Côté, coordonnateur des Jeux pour Richelieu-Yamaska, et Claude Trottier, junior.

Voici de bonnes nouvelles

pour vous si vous êtes responsable d'expédition et d'acheminement d'envois. CP EXPRESS annonce l'inauguration d'un service qui expédie vos envois de ou jusqu'à Granby dès le 16 juin 1975.

Quels que soient les quantités, les dimensions ou les endroits impliqués dans vos envois, le chauffeur de CP EXPRESS fait face à tous les problèmes.

C'est sûr et les tarifs sont concurrentiels.

SERVICE DE LIVRAISON: 378-6255

CP Express

Photo Jeannot Petit

Nouveau terrain

Le club Aramis de Granby, Conseil 14, a officiellement inauguré dimanche son nouveau terrain de balle molle, lequel n'a rien à envier aux autres. Tout y est plus la plus grande satisfaction des adeptes de ce sport. L'ouverture du terrain coincidait aussi avec la présentation du premier tournoi provincial organisé par les Aramis, lequel prendra fin cet après-midi. Cette photo nous fait assiter à la cérémonie d'inauguration du terrain. On reconnaît Raymond Ducharme, du Conseil provincial des Aramis, M. l'abbé Jacques Noiseux, aumônier du Conseil 14, Marcel Gagnon, président du comité des sports, Jean Michel, agent Molson, Gilles Cadorette, échevin de Granby qui a fait la coupe traditionnelle du ruban, et Normand Fausse, président du club Aramis de Granby, ainsi que les membres du comité des sporte.

Les circuits font gagner les Expos

MONTREAL (PC) — Des circuits consécutifs de Barry Foote et de Nate Colbert à la huitième manche ont permis aux Expos de marquer cinq points et ainsi revenir de l'arrière et disposer des Cardinals de St. Louis 7-3 hier dans un match de la Ligue nationale de baseball.

Les Expos ont entrepris la huitième manche avec un retard de 3-2. Après un retrait, Bob Bailey a obtenu un but sur balles. Il a été remplacé par le rapide Larry Lintz sur les sentiers. Foote, qui avait entrepris le match avec une moyenne de .186 a ensuite claqué son troisième circuit de la saison.

Colbert acquis des Tigers de Detroit au début du mois, a ensuite frappé son premier circuit dans l'uniforme des Expos.

Un simple du lanceur gagnant Steve Renko et un ballon sacrifice de Tim Foli ont fait produire les autres points des Expos au cours de la manche.

Après un retrait à la première manche, Ted Sizemore, des Cards, a obtenu un but sur balles et a été poussé au deuxième par un simple de Willie Davis. Reggie Smith a suivi avec un simple, poussant Sizemore au marbre. Après que Ted Simmons eut été retiré sur trois prises, Bake McBride a claqué un simple, permettant à Davis de marquer.

Les Expos ont réduit la marge à 2-1 à la troisième quand Renko a obtenu un double et a marqué quand Gary Carter a obtenu un simple. Les Cards ont repris une avance de deux points à la quatrième quand McBride a frappé un simple et a été poussé au marbre par un double de Mike Tyson.

Des simples consécutifs de Pete MacKanin, Larry Parrish et Renko à la fin de la quatrième ont produit le deuxième point des Expos.

Renko, qui a bien espacé 10 coups sûrs, a lancé sa première partie complète depuis le 28 septembre 1974 quand il avait défait Philadelphie au parc Jarry. Sa fiche est présentement de trois victoires contre cinq défaites.

John Curtis a été débité de la défaite, sa septième en 11 décisions. Il a une fiche de 0-3 à vie contre les Expos.

St. Louis
200 100 000—3 10 1
Montréal
001 100 05X—7 12 2

Curtis 4-7, Hrabosky 8 et Simmons; Renko 3-5 et Foote.

Cs: Mtl-Foote 3, Colbert 1.

les sports
EN BREF... EN BREF

L'Américain Bobby Chacon, ancien champion du monde des poids plumes version WBC, a été suspendu et condamné à une amende de $2,500 par la commission de boxe de Californie.

baseball

LIGUE NATIONALE
EST

	G	P	%	DIFF.
Pittsb.	44	29	.603	—
Philadel.	42	33	.560	3
New York	36	34	.514	6 1/2
St-Louis	35	37	.486	8 1/2
Chicago	36	39	.480	9
Montréal	31	38	.449	11

OUEST

Cincin.	48	28	.632	—
L.Angeles	42	36	.538	7
S.Francis.	37	39	.487	11
S.Diego	36	40	.474	12
Atlanta	32	43	.427	15 1/2
Houston	28	51	.354	21 1/2

HIER

Philadelphie 9-4
New York 6-3
Pittsburgh 4-7
Chicago 3-0
Cincinnati 4-3
San Diego 1-4
Montréal 7 St-Louis 3
Atlanta 3 Houston 1
San Francisco 5
Los Angeles 2

LIGUE AMERICAINE
EST

	G	P	%	DIFF.
Boston	40	30	571	—
New York	41	32	562	1/2
Milwau.	39	34	534	2 1/2
Baltim.	33	38	465	7 1/2
Clevel.	30	41	423	10 1/2
Detroit	27	43	386	13

OUEST

Oakland	48	26	649	—
K. City	51	34	547	7 1/2
Texas	35	39	473	13
Minnes.	33	37	471	13
Chicago	34	38	472	13
Calif.	34	43	442	15 1/2

DIMANCHE

New York 2 Boston 3
K. City 1 Chicago 3
Detroit 1 Baltimore 2
Cleveland 3 Milwaukee 4
Oakland 7 Californie 1

LIGUE JUNIOR MAJEURE
OUEST

	G	P	%	DIFF.
Granby	11	7	611	—
Sherbr.	8	7	533	1 1/2
P.A.T.	9	9	500	2
St-Jean	7	8	467	2 1/2

EST

D'Ville	15	5	750	—
T-Rivières	12	8	600	3
Shawin.	6	13	316	8 1/2
G-Mère	3	14	176	10 1/2

SAMEDI

St-Jean 2 P.A.T. 5
T.Rivières 0 D'Ville 4

DIMANCHE

Granby r G-Mère 1
Granby 2 Shawinigan 8
P.A.T. 2 Sherbrooke 14
Shawinigan 5 D'Ville 6

MARDI

P.A.T. vs Granby 8h
D'Ville vs Shawinigan
Sherbrooke vs St-Jean

LIGUE MIDGET

	G	P	%	DIFF.
Sorel	12	4	750	—
Sherbr.	10	6	625	2
Farnham	8	8	500	4
Tracy	9	9	500	4
D'Ville	7	9	438	5
Granby	5	15	250	9

SAMEDI

Farnham 2-2
Dr'Ville 4-3
Sherbrooke 7 Granby 4
Sorel 0 Tracy 5

DIMANCHE

D'Ville 7 Sherbrooke 2
Tracy 13 Granby 6

MARDI

Tracy vs Dr-Ville
Granby vs Farnham 8h
Sorel vs Tracy

Lanceurs probables

LIGUE AMERICAINE

Baltimore Palmer 12-4 et Alexander 1-5 à Boston Pole 1-4 et Tiant 11-6 5 p.m.

Detroit Ruhle 6-4 et LaGrow 4-7 à Cleveland Harrison 1-2 et Eckersley 5-1 5:30 p.m.

New York May 7-3 à Milwaukee Travers 3-0 i: 30 p.m.

Oakland Bahnsen 5-6 à Chicago Wood 5-11 9 p.m.

Californie Figueroa 6-4 à Minnesota Corbin 4-4 9 p.m.

LIGUE NATIONALE

Houston Konieczny 4-8 à Cincinnati T. Carroll 2-0 8:05 p.m.

Pittsburgh Demery 3-2 à Montréal Blair 5-8 8:05 p.m.

Chicago S. Stone 5-2 à New York G. Stone 1-1 i: 05 p.m.

St. Louis Forsch 7-6 à Philadelphie Longborg 6-5 8:25 p.m.

San Diego Folkers 3-4 à Los Angeles Messersmith 11-4 10:30 p.m.

Boston reprend le premier rang

PRESSE CANADIENNE

Des doubles de Bernie Carbo et Rick Burleson à la huitième manche ont brisé une égalité et ont permis aux Red Sox de Boston de reprendre le premier rang de la division Est de la Ligue Américaine de baseball quand ils ont remporté une victoire de 3-2 contre Jim Catfish Hunter et les Yankees de New York.

Un homme était retiré quand Carbo a claqué un double au champ centre droit. Burleson a suivi avec un coup qui a bondi par-dessus la clôture du champ droit pour un double automatique.

Ce point a permis aux Red Sox de remporter la série de quatre matches contre les Yankees et ainsi reprendre la tête du classement. Hunter, qui avait remporté ses trois dernières décisions, a maintenant une fiche de 11-7.

Dans les autres matches dans l'Américaine, les White Sox de Chicago ont disposé des Royals de Kansas City 3-1, les Orioles de Baltimore ont défait les Tigers de Detroit 2-1, les Brewers de Milwaukee ont triomphé des Indians de Cleveland 4-3 et les A's d'Oakland ont écrasé les Angels de la Californie 7-1.

Dans la Ligue Nationale, les Expos de Montréal ont défait les Cardinals de St. Louis 7-3, les Braves d'Atlanta ont défait les Astros de Houston 3-1, les Pirates de Pittsburgh ont remporté les honneurs d'un double, 4-3 et 7-0, contre les Cubs de Chicago, les Giants de San Francisco ont disposé des Dodgers de Los Angeles 5-2, les Reds de Cincinnati et les Padres de San Diego ont partagé les honneurs d'un double, les Reds l'emportant 4-1, puis perdant au compte de 4-3 et les Phillies de Philadelphie ont balayé un double 9-6 et 4-3 contre les Mets de New York.

Circuit de deux points

Un circuit de deux points de Bill Melton à la troisième manche a conduit les White Sox à leur victoire. Il s'agissait de leur huitième gain consécutif et la 12e victoire de la saison de Jim Kaat. A Anaheim, Ken Holtzman et Rollie Fingers ont uni leurs efforts pour limiter les Angels à deux coups sûrs et Claudell Washington a fait produire quatre points pour infliger aux Angels et à Nolan Ryan une amère défaite. Les A's ont maintenant remporté leurs huit derniers matches.

Lee May a brisé l'égalité avec un simple à la huitième et Mike Cuellar a lancé un match de cinq coups sûrs quand ils ont conduit Baltimore à la victoire contre les Tigers.

Un ballon sacrifice de Bobby Mitchell a permis à George Scott de compter du deuxième coussin, donnant ainsi la victoire aux Brewers contre Cleveland.

Carl Morton et Max Leon ont uni leurs efforts lour lancer un match de huit coups sûrs quand les Braves ont défait Houston.

Un match de huit coups sûrs de Jerry Reuss et le 13e circuit de la saison de Willie Stargell ont permis à Pittsburgh de balayer le double contre les Cubs. Les Pirates avaient remporté le premier match quand Al Oliver avait claqué un circuit de deux points quand deux hommes étaient retirés à la neuvième manche.

A San Francisco, Tom Bradley a lancé sept manches sans accorder de point et a mérité sa première victoire de la saison quand les Giants ont défait les Dodgers. Il s'agissait de la cinquième défaite consécutive des Dodgers qui ont perdu leur série de quatre matches contre les Giants. Don Sutton, 11-8, a ainsi subi sa troisième défaite d'affilée.

Des circuits de George Foster, Joe Morgan et Merv Rettenmund ont permis aux Reds de remporter le premier match du double contre les Padres. Dans le deuxième match, Brent Strom, rappelé des ligues mineures il y a deux semaines, a bien espacé sept coups sûrs, méritant ainsi sa troisième victoire d'affilée. Les Reds ont par ailleurs établi une nouvelle marque des majeures en disputant une 14e partie sans commettre une seule erreur. La marque précédente était de 12. Elle avait été établie par les Tigers de Detroit en 1963.

A New York, Greg Luzinski a claqué son 19e circuit de la saison à la 12e manche pour permettre aux Phillies de balayer le double contre les Mets. Tug McGraw, un ancien joueur des Mets, a mérité la victoire dans le deuxième match. Au cours du premier match, il a été crédité d'une victoire sauvegardée quand il a lancé trois manches sans accorder un seul point.

Première partie

San Diego
001 000 000—1 9 0
Cincinnati
000 012 10x—4 6 0

Jones (10-5) Frisella 7 et Kendall; Billingham (9-3) McEnaney 9 et Plummer. Cs: Cin-Foster 12, Morgan 12, Rettenmund 1.

Deuxième partie

San Diego
002 001 100—4 10 1
Cincinnati
000 100 020—3 7 0

Strom (3-1) et Hundley; Darcy (2-5) Eastwick 7, Borbon 8 et Plummer. C: Cin-Foster 13.

Première partie

Philadelphie
340 010 100—9 13 0
New York
010 050 000—6 9 3

Christenson (3-1) Hilgendorf 6 Schueler 6 McGraw 7 et Boone; Koosman (6-6) Baldwin 2 Sanders 6 Hall 8 et Grote. C: Philadelphie-Brown 4.

Deuxième partie

Philadelphie
000 002 001 001—4 8 2
New York
000 300 000 000—3 5 2

Underwood, Schueler 6 Garber 8, McGraw (5-3) 9 et Oates; Seaver, Apodaca 9 Baldwin 9, Hall (1-2) 10 et Stearns. Cs: Philadelphie-Johnstone 5 Luzinski 19.

Atlanta
000 300 000—3 9 0

Houston
000 000 010—1 8 0

Morton (8-8), Leon 8 et Pocoroba; Forsch (2-5), Cosgrove 6, Niekro 9 et May, Jutze 9.

LIGUE NATIONALE

Los Angeles
000 000 020—2 6 0
San Francisco
000 011 30x—5 12 0

Sutton (11-8), Brewer 7, Hough 8 et Yeager; Bradley (1-1), Moffitt 8 et Rader. Cs: LA-Lopes 4; SF-Thomas 3.

New York
000 020 000—2 6 0
Boston
000 010 11x—3 6 0

Hunter (11-7) et Munson; Moret (5-0) et Fisk, Blackwell 9. C: NY-Chambliss 4.

Kansas City
000 000 100—1 4 1
Chicago
002 100 00x—3 5 0

Splittorff (1-6), Bird 7 et Martinez; Kaat (12-4), Gossage 7, Hamilton 7 et Downing. C: Chi-Melton 6.

Detroit
000 001 000—1 5 1
Baltimore
000 010 01x—2 4 0

Bare (2-5), Reynolds 8 et Wockenfuss; Cuellar (6-5) et Hendricks.

Cleveland
002 000 100—3 10 2
Milwaukee
200 100 001—4 5 0

Hood (1-4), Buskey 9 et Ashby, Ellis 2; Broberg, Rodriguez (6-0) 8 et Porter.

Oakland
001 021 030—7 13 0
Californie
100 000 000—1 2 3

Holtzman (8-7), Fingers 7 et Fosse, Haney 9; Ryan (10-7), Kirkwood 7 et Etctebarren, Rodriguez 7.

Photo Jeannot Petit

A Trois-Rivières

Richelieu-Yamaska a chosi, en fin de semaine, ses représentants en hand-ball, pour les finales provincales des Jeux d'été du Québec, à Trois-Rivières. Cette photo nous fait donc voit nos représentants avec leurs reponsables. On reconnaît Suzanne Leduc, Sonia Itri, Josée Préfontaine, Lise Beauregard, Louise Rocque, Anne Morin, Nicole Gruslin, Gérard Massé, instructeur, Sylvie Lachapelle, gérante Jean Côté, coordonnateur des Jeux pour la région, Louise Gervais et Chantal Dion. Bonne chance à l'Epic de Granby...

Dernière heure

CINCINNATI — Johnny Bench est de loin le joueur le plus populaire dans le baseball majeur.

Le joueur des Reds de Cincinnati vient de récolter un million de votes et plus pour la cinquième année consécutive, au scrutin de sélection des étoiles de la Ligue nationale. Il s'agit là d'un exploit à nul autre pareil dans l'histoire du baseball majeur, confirme le commissaire du baseball.

Bench a récolté jusqu'ici 1,660,229 votes dans le scrutin des amateurs de baseball pour la sélection des équipes d'étoiles. Il reste encore 10 jours aux amateurs pour se prévaloir de leur privilège.

POUR DES RÉSULTATS RAPIDES N'ATTENDEZ PLUS..

TÉL.: 372-5433

DEMANDEZ LES ANNONCES CLASSEES

expos

ST. LOUIS 3	ab	p	cs	pp
Melendez, cc	2	1	1	0
McBride, cc	2	0	0	0
Tyson, 2b	5	0	2	0
Smith, cd	4	0	1	0
Simmons, cg	4	2	2	0
Reitz, 3b	3	0	2	2
Howard, 1b	4	0	0	0
Sizemore, 2b	0	0	0	0
Rudolph, r	3	0	0	0
Hrabosky, 1	0	0	0	0
Fairly, fu	1	0	1	1
Barlow, 1	0	0	0	0
Garman, 1	0	0	0	0
Guerrero, ac	3	0	0	0
Brock, cg	1	0	0	0
Denny, 1	2	0	0	0
Davis, cd	1	0	0	0
TOTAUX	35	3	9	3

MONTREAL 2	ab	p	cs	pp
Mangual, cc	5	1	1	0
Foli, ac	4	1	2	0
Jorgens., 1b	4	0	1	1
Colbert, 1b	1	0	0	0
Biittner, cg	4	0	2	0
Carter, r	5	0	2	1
Scanlon, 3b	5	0	0	0
Parrish, cu	0	0	0	0
Scott, cd	5	0	1	0
Lintz, 2b	4	0	0	0
Scherman, 1	2	0	1	0
Bailey, fu	0	0	0	0
DeMola, 1	1	0	0	0
TOTAUX	40	2	10	2

St. Louis	100	010	000	1—3
Montréal	002	000	000	0—2

E-Lintz, Reitz. DJ-St. Louis 1. LSB-St. Louis 10, Montréal 11. 2B-Mangual, Scherman, Simmons, Reitz. 3B-Scott. S-Denny. BS-Reitz.

LANCEURS	ml	cs	p	pm	bb	r
Denny	8		8	2	2	3	7
Hrabosky G 3-2	1		0	0	0	0	1
Barlow	0		2	0	0	0	0
Garman	1		0	0	0	0	0
Scherman	6		5	2	2	5	2
DVEGNGOLAë P, 2-2 1			4		4	1	1

D-2:32.
A-18,640.

MONTREAL (PC) — Cards-Expos dimanche:

ST. LOUIS 3	ab	p	cs	pp
Brock, cg	4	0	2	0
Sizemore, 2b	3	1	1	0
Davis, cd	4	1	1	0
Smith, 1b	4	0	1	1
Simmons, r	4	0	0	0
McBride, cc	4	1	3	1
Reitz, 3b	4	0	0	0
Tyson, ac	4	0	1	1
Curtis, 1	3	0	1	0
Hrabosky, 1	0	0	0	0
Barlow, 1	0	0	0	0
Melendez, fu	1	0	0	0
TOTAUX	35	3	10	3

MONTREAL 7	ab	p	cs	pp
Mangual, cc	5	0	0	0
Foli, ac	4	0	1	1
Carter, cd	5	0	2	1
Bailey, cg	2	0	0	0
Lintz, cu	0	1	0	0
Scott, cg	0	0	0	0
Foote, r	4	1	1	2
Colbert, 1b	4	1	1	1
Mackanin, 2b	4	2	2	0
Parrish, 3b	4	1	2	0
Renko, 1	4	1	3	2
TOTAUX	36	7	12	7

St. Louis	200	100	000—3
Montréal	001	100	05X—7

E-Reitz, Foli, Mangual. DJ-Montréal 1. LSB-St. Louis 6, Montréal 8. 2B-Tyson, Renko. C-Fote 3, Colbert 1. BV-Brock. BS-Foli.

LANCEURS	ml	cs	p	pm	bb	r
Curtis P 4-7	7 1/3	9	5	5	2	2
Hrabosky	0	3	2	1	0	0
Barlow	2/3	0	0	0	0	0
Renko G 3-5	9	1	3	3	1
55						

Cette brochure pourrait changer votre vie

Vous voudriez une carrière qui sorte de l'ordinaire . . . qui vous offre une vie active, stimulante et variée? Nous aimerions alors vous envoyer cette brochure qui décrit les diverses possibilités ouvertes aux jeunes Canadiens qui font partie de l'un des effectifs policiers les plus réputés au monde . . . la Gendarmerie royale du Canada.

Même si vous n'avez jamais envisagé de faire carrière dans l'exécution de la loi, vous lirez cette brochure avec intérêt . . . surtout en ce qui concerne la formation, les fonctions, le salaire et les activités quotidiennes des membres.

Si vous êtes citoyen(ne) canadien(ne), agé(e) au moins de 18 ans, avec une 11ième année ou l'équivalent, en bonne santé et avez une taille de 5'8" (homme) ou 5'4" (femme) ou si vous avez un fils ou une fille qui remplit ces conditions— complètez le coupon ci-dessous et postez-le dès aujourd'hui.

Veuillez m'envoyer la brochure "Un avenir intéressant dans la G.R.C."

Le Commissaire
Gendarmerie royale du Canada
Ottawa, Ontario
K1A 0R2

NOM_____
RUE_____
VILLE_____
PROVINCE_____ CODE POSTAL_____

F-2

(Téléphoto AP)

Le "bouffon"

Cassius Clay... alias Muhammed Ali, n'a pas perdu ses habitudes. A la pesée officielle, hier, il a de nouveau fait rigoler la foule et les "gens sérieux" avec ses bouffonneries d'usage. On le voit ici en train de "convaincre" son adversaire, Joe Bugner, qu'il va le "coucher" très tôt, ce soir... Tout le monde en rit...

Victoire de Joanne Garner

TORONTO (PC) — Joanne Garner a réussi un birdie de 17 pieds lors d'un deuxièoe trou supplémentaire, dimanche au tournoi de la LPGA, pour éliminer Carol Mann et se mériter la première place dans ce tournoi de $60,000.

Les deux golfeuses avaient terminé à égalité en roulant 214, soit cinq sous la normale, pour les 54 trous réglementaires joués sur le parcours de 6,265 verges du St-George Golf and Country Club, à Toronto.

Mme Garner, la golfeuse de l'année de la LPGA, a réussi un par au 18ème trou pour forcer l'élimination et a remporté les $12,000 destinés au vainqueur.

Mlle Mann, la présidente de la LPGA, a dû se contenter de la deuxième position et de $6,500 pour avoir raté un coup roulé de cinq pieds au premier trou du tournoi. Mlle Mann a roulé 76 samedi après une très bonne partie de 69 vendredi. Dimanche, après sa partie, elle attendait nerveusement Mme Garner et Sandra Haynie. Cette dernière a terminé avec 74 et a partagé la troisième position avec Shirley Englehorn, 70, avec un total de 215, un point derrière les meneuses.

Mlle Ferraris a obtenu 76, dimanche, tandis que Mlle Bourassa et Mlle Roberts ont frappé 72 coups.

Coups supplémentaires

Mme Garner avait déjà perdu à deux reprises dans des tournois qui ont exigé des coups supplémentaires. Elle avait par ailleurs vaincu Judy Rankin lors de l'American Defender Classic par une élimination de ce genre.

Les deux finalistes ont avoué ne pas aimer se trouver dans une telle situation. Selon elles la tension est très forte et cela rend le jeu très désagréable.

Mme Meister, qui avait pourtant dépassé le record du parcours en roulant 68 samedi, ne figure même pas au classement puisqu'elle n'a obtenu qu'un très faible 81 dimanche.

Sandra Post, d'Oakville en Ontario, a faibli dimanche en n'obtenant que 74 pour un total de 220, un coup au-dessus de la normale.

La golfeuse amateur Marlene Streit de Stouffville en Ontario a réussi deux 722 d'affilée pour un total de 221. Elle a été la seule golfeuse amateur à jouer dimanche, les autres ont subi l'élimination au cours des deux premières journées.

Les résultats et les bourses du tournoi de la LPGA. a-amateur:
Joanne Carner — $12,000 73-69-72—214 — a remporté supplémentaire.
Carol Mann — $6,500 69-76-69—214
Shirley Englehorn — $3,800 71-74-70—215
Sandra Haynie — $3,800 71-70-74—215
Jocelyne Bourassa, Shawinigan, Qué. — $2,196 71-74-72—217
Sue Roberts — $2,196 73-72-$2—217
Jan Ferraris — $2,196 71-70-76—217
Murle Greer — $1,575 73-73-72—218
Kathy McMullen — $1,575 74-69-75—218
Judy Rankin — $1,250 73-73-73—219
Carole Jo Skala — $1,250 74-72-73—219
Mardell Wilkins — $1,250 77-69-73—219
Pam Higgins — $1,250 74-70-75—219
Beth Solomon — $908 u1-75-74—220
Sandra Post, Oakville, Ont. — $908 75-71-74—220
Amy Alcott — $908 74-71-75—220
Patty Bradley — $707 78-72-71—221
Jane Blalock — $707 76-72-73—221
Kathy Whitworth — $707 78-71-72—221
a-Marlene Streit, Stouffville, Ont. — 77-72-72—221
Sandra Spuzich — $707 73-74-74—221
Laura Baugh — $567 74-75-73—222
Sandra Palmer — $567 74-75-73—222
Betty Burfeindt — $567 73-74-75—222
Judy Meister — $567 73-68-81—222
Gerda Baykin — $480 75-79-69—223
John Prentice — $480 75-75-73—223
Karolyn Kertzman — $480 76-72-75—223
Margie Masters — $417 76-76-72—224
Hollis Stacey — $417 75-74-75—224
Kathy Postlewait — $382 73-78-74—225

Cyclistes de Granby en vedette

GRANBY — Quelques cyclistes de Granby ont pris la vedette dimanche, lors d'épreuves courues à Sherbrooke.

Dans la classe féminine B, 12 milles, Manon Pelletier a remporté les grands honneurs avec un temps de 42 minutes et 20 secondes.

Dans la classe féminine A, 12 milles, Joane Laflamme, toujours de Granby, a terminé première en un temps de 42 minutes 45 secondes.

Dans la classe C, cadets, 24 milles, Benoît Gagnon et Paul Morin de Granby ont terminé avec un temps de 1 heure 14 minutes et 20 secondes. Toutes nos félicitations à nos cyclistes...

Busque et Lussier gagnent

GRANBY — Deux parties ont été disputées hier dans la ligue Labatt-Bleu. Le Marcel Busque a défait les Astros 17 à 13. Gaston Dupaul a été le lanceur gagnant et Robert Deslandes, le perdant.

Pour les vainqueurs, Dupaul et Mario Côté ont cogné un circuit. Claude Tétreault a été le meilleur des perdants.

Dans une autre partie, Lussier a défait les Bleus 4 à 2, à la faveur du lanceur Alain Auger. Pour les vainqueurs, Paul Domingue a réussi deux doubles et deux simples, Daniel Bédard trois simples. Pour les perdants, N. Lacoste, Guy Forget ont cogné deux simples et Jacques St-Germain trois hits.

Ralph Houk accusé d'assaut

BALTIMORE (AP) — Le gérant des Tigers de Detroit, Ralph Houk, reconnu pour son tempérament fougueux sur un terrain de baseball a été relâché sur reconnaissance, samedi, par un commissaire de la cour du district après avoir été formellement accusé d'assaut.

Houk, qui a laissé passer sa colère sur un rédacteur sportif de Baltimore, vendredi soir, en le frappant à la tête, devra apparaître en cour le 24 septembre lors de la prochaine visite de son équipe à Baltimore.

Le gérant des Tigers a été questionné par la police, samedi, après être apparu aux quartiers généraux, pour déposer une garantie.

Le mandat d'arrêt a été émis samedi après que Phil Hersh, rédacteur sportif du Baltimore Evening Sun, eut porté plainte, d'assaut contre Houk.

Houk n'a apporté aucun commentaire. On lui a permis de sortir par la porte d'en arrière afin d'éviter les journalistes et photographes.

Hersch a expliqué que Houk a commencé à le harasser avant la partie de vendredi soir alrès qu'il eut écrit que le gérant des Tigers avait déclaré à ses joueurs: "La situation est désespérée mais vous pouvez toujours jouer respectablement."

Bob Panasiuk s'impose

TRURO, N.-E. (PC) — Bob Panasiuk, de Winsor, Ontario, a joué régulièrement la normale, dimanche, au tournoi de l'Atlantique Peter Jackson 1975 au Truro Golf and Country Club, alors que les autres compétiteurs ont affronté le froid et le vent sans parvenir à rejoindre le vainqueur.

Panasiuk a parcouru les 6,425 verges du dernier parcours en 71 coups pour un total de 208 pour les 54 trous, soit cinq sous la normale.

Deux Américains se sont partagé la deuxième place. Le vainqueur du premier parcours, Bob Clarck, de Santa Anna, Californie, a connu un dernier tour de 73 pour terminer à 210 alors que Ed Vossler, d'Oklahoma City, a ajouté un 72 à ses deux premières parties de 69 pour un total identique.

En quatrième position, à 212, on retrouve les vétérans Moe Norman, de Gilford, Ontario, et Tim McCutcheon, de Kitchener. Ils ont remporté $1,015 chacun.

Les difficultés

Panasiuk, qui a rencontré plusieurs difficultés au long du parcours dimanche, a toutefois réussi suffisamment de birdies pour sauver une partie commencée par plusieurs trous roulés sous la normale.

Il a essuyé trois bogies puis s'est retrouvé dans l'eau au 14e et a commenté qu'il a tout simplement «mal joué».

«J'ai même été chanceux d'obtenir un bogie sur ce 14e trou». Panasiuk a récolté $2,900 pour sa victoire dans ce tournoi de $15,000 et il a annoncé qu'il visait le championnat de l'Association des golfeurs professionnels du Canada dans deux semaines.

Le champion avait réussi un trou d'un coup, vendredi, sur le 15e trou, soit une distance de 217 verges. Il a obtenu un prix supplémentaire de $300 pour cet exploit.

Clarck, le jeune golfeur de 28 ans de Santa Anna, avait songé à abandonner le golf professionnel mais son succès de dimanche l'a fait changer d'idée. «Je vais retourner en Californie participer à quelques tournois là-bas, et si tout va bien je reviendrai pour le tournoi du Manitoba en août,» a-t-il déclaré.

les sports EN BREF... EN BREF

Le vétéran joueur de football Garney Henly est l'un des candidats pressentis pour le poste d'instructeur de l'équipe de football de l'université Queen's.

Le poste était occupé depuis 1949 par Frank Tindall. L'autre candidat est Doug Hargreaves, directeur athlétique de l'université Dalhousie, à Halifax.

• • •

Au tournoi de golf féminin du Commonwealth, la Nouvelle-Zélande a battu le Canada 4-3 même si Mlles Shaw et Hoffman ont triomphé dans les simples. Par contre Mlles Savoy et Biggs se sont inclinées devant leurs rivales.

Pele a défié le Président

Le président Ford a essayé de faire aussi bien que Pele. En vain. Ce qui, à première vue, pourrait sembler être un canular, a bien eu lieu samedi, à la Maison-Blanche, où le chef de l'exécutif américain souhaitait la bienvenue à la vedette mondiale du football le "roi Pele", qui joue désormais pour les Cosmos de New York.

Après une brève cérémonie officielle, Gerald Ford et Pele se sont dirigés vers la pelouse de la Maison-Blanche. Là, le footballeur brésilien fit une démonstration de ses talents, faisant rebondir à plusieurs reprises un ballon sur son pied. Il demanda au président d'essayer de l'imiter: Ford s'exécuta, mais sans succès...

Téléphoto AP

C'est raté

Le président des Etats-Unis, M. Ford recevait en fin de semaine le «roi« du coccer, Pele. Ce dernier a donné une exhibition de son savoir-faire au président, l'invitant ensuite à faire la même chose9.. Mais M. Ford n'a pu faire mieux qu'une couple de volées... La photo nous fait voir le Président en train de s'exécuter devant Pele.

George Johnson gagne l'Omnium Western

OAK BROCK, (Illinois AP) — George Johnson a rattrapé un retard de onze coups et dépassé les meneurs, dimanche, au Trounoi de golf Western Open, en roulant 66, cinq sous la normale. Johnson a réussi un trou d'un coup et s'est mérité la première place dans cette deuxième partie du tournoi de $200,000.

Johnson, qui n'a encore remporté aucune partie chez les professionnels durant les sept dernières années, a pris la tête avec un total de 138 pour les 36 premiers trous, soit quatre sous la normale du Butler National Golf Club, un parcours de 7,002 verges.

Parmi les meneurs se trouvait Arnold Palmer.

Hale Irwin vient en seconde position avec une partie de 68, dimanche, pour un total de 139.

Irwin a surtout bénéficié du fait que la journée de vendredi a été éliminée au pointage à cause d'un orage. En effet, il n'avait obtenu que 74 pour cette journée et il s'est dit chanceux que cette partie ne compte pas.

Lee Trevino, Bobby Nichols et Jerry Heard ont été frappés par la foudre durant la journée de vendredi après qu'Irwin et la moitié des joueurs inscrits eurent terminé leur partie.

Trevino s'est dit chanceux de ne pas avoir été tué.

Heard et Nichols sont retournés chez-eux après avoir été examinés à l'hôpital Hinsdale, dimanche matin. Heard a joué samedi mais n'a obtenu que 74 et a abandonné. Il s'est dit faible et fatigué.

Les CHOIX de "CLO"

1- Society Jess
2- Heritage Gold
3- Ted Lobell
4- Mark Minbar
5- Cuba
6- Bat Time
7- Farmstread Bud
8- Drexel Harry
9- Sirocco Hanover
10- J. J. Adios

MEILLEUR
Sirocco Hanover

MOLSON 300 MOLSON 300

SANAIR DEMAIN 5

AUTO SPORT MOLSON 75

BOURSES $11,000

SANCTIONNÉ PAR CASCAR INTERNATIONAL

Salut!

Pratiques et qualifications	1h.30 pm	Prix d'entrée	$6.00
Epreuve principale	3h. pm	Enfants de moins de 12 ans accompagnés: gratuit	

ST-PIE Sortie 30 Autoroute des Cantons de l'Est • Sortie 75 Transcanadienne • Renseignements: Sanair 1-(514)-772-2426

PARTICIPACTION
En forme... la seule vraie façon de vivre.

HÔTEL ROYAL

SHEILA
danseuse
Violène Vermette
m.c.
Ricky Mason
chanteur

Heures de spectacle
Lun. à jeu. 11 h p.m. à 1 h a.m.
Ven. - sam. 9 h p.m. — 11 h p.m. à 1 h a.m.
Dim. 1 h p.m. à minuit

TAVERNE Repas: $1.45

LA PIEUVRE

QUATRE TOPLESS
les plus agressives en ville
DANSEUSES TOPLESS
de 2 h jusqu'à la fermeture

Ali défendra son titre à 9 h 30 demain matin, à Kuala Lumpur

Kuala Lumpur, Reuter — Il sera à peu près neuf heures trente du matin lorsque Mohammad Ali et Joe Bugner emjamberont mardi les cordes du ring dressé au stade de Merkeda, à Kuala Lumpur, pour disputer leur championnat du monde des poids lourds.

Cette heure insolite pour un combat de boxe a été choisie pour satisfaire les exigences de la télévision qui retransmettra le combat en circuit fermé dans les 160 salles d'Amérique du Nord.

Le champion du monde empochera $2,500,000 comme prix de ses efforts. La bourse de son challenger britannique, détenteur du titre européen sera de $500,000 la plus importante cependant qu'il ait jamais touchée.

Seulement la moitié environ des 38,000 places du stade avaient été vendues dimanche et après l'annonce de la nouvelle que le combat serait retransmis en direct dans l'ensemble de la Malaysia et à Singapour on ne s'attend pas à une ruée de dernière minute sur les guichets.

Des mesures de précaution très trictes ont été prises pour protéger les deux boxeurs et prévenir toute manifestation éventuelle de caractère racial qui pourrait se produire dans le stade. Celui-ci sera entouré mardi avant l'aube par 1,500 policiers armés.

La chaleur risque de peser lourdement dans la balance. En début de matiné, à l'heure où le combat commencera, la température à l'ombre sera déjà de 32 degrés centigrades. "Il va faire salement cahud", a déclaré dimanche Bugner en faisant la grimace.

On prévoit que si le combat va à la limite des quinze rounds, les deux boxeurs perdront plusieurs kilos dans cette étuve que sera le ring, au-dessus duquel a été installé un dais en matière plastique.

A la pesée de vendredi, Ali, 1 m. 90, avait accusé 102 kilos pour une taille d'un mètre 90. Bugner, qui mesure un centimètre de plus, pèse 104,3 kilos.

Entraînement

Dimanche, Ali s'est livré à une ultime séance d'entraînement. Il a disputé trois rounds face à l'ancien champion du monde Jimmy Ellis qui a assuré qu'il était en super-forme.

A la grande joie des 4000 Malaysiens qui avaient payé cinq dollars malaysiens pour le voir, Ali a ensuite annoncé avec un demi-sourire son intention de "démolir" Bugner en lançant une attaque surprise au premier round.

Angelo Dundee, son entraîneur, est d'accord avec Ellis: le champion du monde est fin prêt, rapide et il frappe plus fort que jamais, dit-il.

Le public qui suivait un peu plus tôt l'entraînement de Bugner était dix fois moins nombreux. Le blond Britanniqqe qu'Ali a déjà battu aux points sur la distance de douze rounds en 1973 continue de croire imperturbablement dans ses chances et d'espérer en une victoire aux points.

Le champion d'Europe de huit ans le cadet d'Ali, avait fait bonne figure lors de son premier combat contre lui, de même qu'il s'était très honorablement comporté la même année devant le toujours redoutable Joe Frazier mais le champion du monde, qui est plus rapide et qui frappe plus fort, demeure le favori logique.

(Téléphoto AP)

Les vieux

La joute annuelle des vétérans au stade Shea de New York a réuni plusieurs anciennes vedettes que les plus anciens reconnaîtront sûrement. De gauche à droite, Ralph Kiner, Casey Stengel, Joe DiMaggio, Hank Greenberg et Yogi Berra, l'actuel gérant des Mets de New York. La scène se passait samedi.

Balle-molle

LIGUE LAURENTIDE

	G	P	%	DIFF.
Stanley	10	0	1.000	
F.P.E.	7	2	.773	2 1/2
Bell	7	2	.773	2 1/2
Ménard	6	5	.545	4 1/2
Q.-Lait	4	6	.400	6
Palace	3	8	.273	7 1/2
S.Heddle	2	9	.182	8 1/2
B.Plastic	2	9	.182	8 1/2

MARDI
F.P.E vs Stanley
(Richelieu, 6 h 30)
Bell vs Québec-Lait
(Richelieu, 8 h 30)

LIGUE LUSSIER

	G	P	%	DIFF.
Barrique	10	5	.667	3
Immaculée	10	5	.667	3
Brassin	9	5	.643	1/2
GM Plast.	9	5	.643	1/2
Robert BP	4	11	.267	6
Buvette	2	13	.133	8

MARDI
Immaculée vs Barrique
(St-Luc, 6 h 30)
Brassin vs Buvette
(St-Luc, 8 h 30)
GM Plastic vs Robert BP
(St-Eugène, 6 h 30)

LIGUE O'KEEFE WATERLOO

	G	P	%	DIFF.
H. Water.	10	1	.909	
St-Joach.	5	2	.714	3
Raleigh	6	3	.667	3
Intellec.	0	4	.000	3 1/2
Voirie	5	5	.500	4 1/2
H. Warden	4	8	.333	6 1/2
Water. B.	2	7	.222	7
Roxton	1	9	.1000	8 1/2

LUNDI
Voirie vs Roxton
(Aréna)
St-Joachim vs Raleigh
(St-Joachim)

ADAMSVILLE LABATT

	G	P	%	DIFF.
Dudes	10	1	.909	
Beaumont	6	3	.667	3
Duchesne	5	4	.555	4
Gulf	2	5	.286	6
Rodon	2	6	.250	6 1/2
Samson	1	6	.143	7

COPAINS-LABATT

	G	P	%	DIFF.
Esmond	10	3	.769	
Pionner	10	3	.769	3
Hydro	8	4	.666	
Gervais	6	8	.428	
Ass.-Chô.	2	8	.200	
Peeters	2	11	.154	

HIER
Esmond 4 Pionner 3
Hydro 13 Ass.-Chô. 3
LUNDI
Gervais vs Esmond 2
Ass. Chô. vs Pionner 3

GODIN-TEXACO

	G	P	%	DIFF.
Bravo	14	1	.933	
Sportifs	13	2	.867	1
Bachand	9	6	.600	5
Grondin	7	8	.467	7
Mt-Rouge	6	9	.400	8
A.-Lave	4	10	.286	9 1/2
IBM	3	10	.231	10
Saurette	2	12	.143	11 1/2

MERCREDI
Bravo vs Mont-Rouge
St-Luc
Saurette vs Auto-Lave,
St-Luc
IBM vs Grondin,
Richelieu
Bachand vs T. Sportifs
Richelieu

FEMININE

	G	P	%	DIFF.
Bachand	6	1	.857	3
Immaculée	6	1	.857	
Woolco	4	3	.571	2
Miner	4	3	.571	2
Paragon	1	6	.143	5
Cachette	0	7	.000	6

LUNDI
Woolco vs Cachette
(Assompt. 6 h 45)
Immaculée vs Miner
(Assompt., 6 h 45)
Bachand vs Paragon
(Dubuc, 6 h 45)

I.C.I.

	G	P	%	DIFF.
B. de l'O.	9	5	.643	
B.J.-Guy	8	6	.571	1
Pelchat	7	7	.500	2
B.Robert	4	10	.286	5

LUNDI
B. de l'O. vs
B. J.-Guy 6 h 30
B. Robert vs Pelchat
8 h 15

DEPRESSION

	G	P	%	DIFF.
Bernard	5	0	1.000	
Coulombe	2	3	.400	3
Lussier	2	3	.400	3
Laval	1	4	.200	4

LUNDI
Bernard vs Laval,
6 h 30
Lussier vs Coulombe
8 h 15

LIGUE ARAMIS

	G	P	%	DIFF.
Aramis	2	0	1.000	
Poitras	1	1	.500	1
Atros	0	1	.000	1 1/2
Dartagnan	0	1	.000	1 1/2

LABATT-BLEU

	G	P	%	DIFF.
Lussier	7	1	.875	
Busque	5	3	.625	2
Astros	3	4	.429	3 1/2
Bleu	0	7	.000	6 1/2

HIER
Lussier 4 Bweus 2
Busque 17 Astros 13
DIMANCHE
Astros vs Bleus
Lussier vs Busque

McNally prend du mieux

BALTIMORE (AP) — Dave McNally va passablement bien mais souffre toujours de hoquet, a révélé son médecin samedi.

McNally, qui a quitté les Expos de Montréal il y a deux semaines, souffre toujours du mal qui a forcé son hospitalisation. Il est affligé de ce mal depuis le 17 juin.

Le docteur Leonard Wallenstein a révélé que McNally est traité pour un ulcère mineur découvert au début de la semaine. Mais on est pas certain si cet ulcère cause le hoquet.

Le premier rapport de la condition de McNally a été donné mercredi soir et dès le lendemain, l'opératrice de l'hôpital Sinai a été inondée d'appels venant de partout au pays offrant des méthodes de guérison pour le lanceur gaucher de 32 ans.

Bref coup d'oeil...

DETROIT (AP) — Les Red Wings de Detroit ont convoqué une conférence de presse pour lundi à la suite des rumeurs voulant que Alex Delvecchio cède son poste de pilote à Doug Barkley.

Delvecchio demeurerait dans l'organisation en qualité de directeur-gérant.

Delvecchio a pratiquement confirmé ces nominations à un journal local, lui demandant de les tenir secrètes jusqu'à lundi afin de ne pas gâcher notre conférence de presse.

A la suite d'une rencontre avec le propriétaire Bruce Norris hier, Delvecchio a exprimé l'avis que le club avait peut-être besoin d'un jeune pilote.

"Je n'étais pas satisfait de ma tenue comme pilote l'an dernier, car, lorsque vous ne participez pas aux séries de fin de saison, il y a quelque chose qui ne va pas", a dit Delvecchio.

Samedi soir

Les Expos battus à la 10e

MONTREAL (PC) — Un simple de Ron Fairly, avec les buts remplis, en 10e manche, a procuré un gain de 3-2 aux Cardinals de St. Louis sur les Expos de Montréal, samedi soir.

Un simple de Ted Simmons, après deux retraits, a été le début de la poussée contre le perdant Don DeMola, 2-2. Simmons est passé au troisième sur le double de Ken Reitz et Ted Sizemore a reçu un but sur balles intentionnel avant que Fairly, frappant à la place du lanceur Al Hrabosky, 3-2, ne réussisse son simple dans la droite, faisant compter Simmons. Reitz a été retiré au marbre en tentant également de compter sur le jeu.

Les Cardinals ont marqué un point à la première sur le ballon sacrifice de Reitz mais les Expos ont répliqué avec deux points à la troisième. Pepe Mangual a réussi un double pour ensuite compter à la suite de simples de Tim Foli et Mike Jorgensen. Des coups sûrs à l'intérieur de Larry Biittner et Gary Carter ont poussé Foli au marbre pour le dernier point des locaux.

Les Cards ont égalé en cinquième sur un double de Simmons et un simple de Reitz.

St. Louis
100 010 000 1-3 9 1

Montréal
002 000 000 0-2 10 1

Denny, Hrabosky (3-2) 9, Barlow 10, Garman 10 et Rudolph, Simmons 9; Scherman, DeMola (2-2) 7 et Carter.

les sports
EN BREF... EN BREF

KUALA LUMPUR Reuter — Don King, le promoteur du combat mondial poids lourds tire en jeu Muhammad Ali — Joe Bugner mardi, est arrivé vendredi à Kuala Lumpur pour tenter de dissuader Ali "le champion" de raccrocher les gants après le combat.

King, organisateur américain du combat du siècle George Foreman — Ali à Kinshasa, et qui jouit des droits exclusifs télévision — vidéo pour le combat de mardi, estime que si Ali se retirait de la compétition, ce serait une grande perte pour le noble art.

"Nous aimerions qu'il reste encore un peu et dispute un autre combat contre Joe Frazier", a-t-il dit.

Espada défait Clyde Gray

SAN JUAN, Porto Rico (AFP) — Le Portoricain Angel Espada est devenu samedi champion du monde des poids mi-moyens en battant le Canadien Clyde Gray aux points à l'issue d'un match en quinze reprises disputé devant 8,000 spectateurs au Coliseum Roberto-Clemente de San Juan, à Porto Rico.

Le titre remporté par Espada était devenu vacant à la suite de la décision du Mexicain Jose Napoles de renoncer à une portion de sa couronne mondiale, catégorie mi-moyen. Le Mexicain, qui était menacé d'être dépossédé de son titre mondial pour refus de le défendre dans les délais après son match controversé face à Armando Muniz, avait préféré prendre les devants en ne demeurant que champion du monde version W.B.C.

La victoire remportée samedi par Espada, 25 ans, sur le boxeur canadien, âgé de 28 ans, a recueilli l'unanimité des juges. Ainsi le juge vénézuélien Luis Sulbaran a donné 4 points d'avance, 148 à 144, à Espada, tandis que l'arbitre panaméen Isaac Herrera a accordé 146 points au Portoricain et 143 au Canadien. Le juge américain Larry Rosadilla avait décompté 147 à 139 points pour Espada.

Le combat

Espada avait pris l'avantage sur Gray dès les premières reprises en plaçant plusieurs crochets incisifs à la face de son adversaire. Au quatrième round, le Portoricain ouvrait l'arcade gauche de Gray par un puissant direct du droit. Cette coupure devait décider de l'issue du combat.

Gray fut gêné par le sang, et subit encore deux légère coupures au nez et à l'oeil droit au cours du combat. Le Canadien chercha son salut dans l'attaque, marchant résolument sur son adversaire. Il marqua des points à la sixième et septième reprises, mais Espada boxant à mi-distance, plus précis dans ses coups, s'acharna sur sa coupure.

Il décocha plusieurs jabs et des uppercuts dans le corps à corps, à la face de Gray à la neuvième et dixième reprises qui incitèrent le médecin à examiner le visage du Canadien. Mais ce dernier n'arrêta pas le combat qui se poursuivit avec acharnement. Gray tenta de renverser la situation en fin de combat mais une glissade d'Espada au 14e round n'y fit rien.

Dernier round

Espada était légèrement essouflé par le rythme imposé par Gray. Dans la dernière reprise, se sachant en avance dans le décompte des points, il se borna à tenir son valeureux adversaire à distance pour remporter le titre mondial. C'était sa 35e victoire de sa carrière comprenant encore 6 défaites et 3 matches nuls.

Gray a subi sa 4e défaite. Il compte 45 victoires et 1 nul. Le Canadien avait déjà échoué une fois de justesse, face à Napoles, le 22 septembre 1974, dans une tentative de devenir champion du monde des mi-moyens.

Espada a été plus heureux, devenant le premier champion du monde porto-ricain depuis Carlos Ortiz (légers). Les spectateurs le fêtèrent bruyamment envahissant le ring après le match et portant le boxeur en triomphe.

Il est probable qu'Espada défendra son nouveau titre mondial face au mexicain Armando Muniz dans son prochain combat. Le promoteur Pepito Cordero, qui a mis le match contre Gray sur pied, semble plus enclin à organiser un tel match qu'une confrontation entre Napoles et Espada.

Dans les Majeures, samedi

LIGUE NATIONALE

Chicago
010 000 000-1 6 0
Pittsburgh
000 000 000-0 6 0
Bonham (8-5) et Hosley; Rooker (5-4) et Sanguillen. C: Chi-Mitterwald 3.

Los Angeles
000 100 000-1 5 0
San Francisco
000 000 20x-2 5 1
Rau (7-7), Marshall 7 et Ferguson; Montefusco (5-3), Moffitt 9 et Hill.

San Diego
200 010 010 0-4 10 2
Cincinnati
003 000 010 2-6 8 0
McIntosh, Tomlin (1-1) 10, Greif 10 et Hundley; Nolan, McEnaney (3-0) 9 et Bench. C: SD-McCovey 10; Cin-Foster 11.

Atlanta
000 000 321-6 9 3
Houston
001 101 000-3 5 1
P. Niekro, Beard (2-0) 7, House 8 et Correll, Pocoroba 5; Roberts (4-10); Granger 8 et May. C: Atl-Gilbreath 2, Pocoroba 1, Hou-Cabell 2.

Philadelphie
100 100 000-2 4 2
New York
101 021 00x-5 8 0
Carlton (6-6), Garber 7 et Oates; Tate (3-6) et Stearns.

LIGUE AMERICAINE

New York
100 050 020-8 12 0
Boston
100 104 000-6 11 1
Medich, Tidrow (5-0) 6 et Munson; Lee, Cleveland (4-4) 5 Burton 9 et Fisk, Blackwell 8. C: NY-Johnson 1; Bos-Yastrzemski (2) 9.

Detroit
002 000 020-4 10 2
Baltimore
310 010 02x-7 10 0
Coleman (3-12), Arroyo 5 et Freehan; Torrez (8-5), Garland 6, Jackson 9 et Duncan.

Cleveland
001 113 000-6 12 0
Milwaukee
500 001 04x-10 12 1
Raich, Beene 1, Brown (5-6) 6 et Ashby; Slaton, Austin 1-0 6 et Moore. C: Cle-Spikes 3; Mil-Mitchell 4.

Kansas City
020 000 001-3 6 0
Chicago
201 110 00x-5 8 0
Leonard (3-4), McDaniel 4 et Healy; Osteen (3-6) et Downing. C: KC-Mayberry 9.

Minnesota
000 200 300
5 10 1 Hughes (7-6) et Borgmann; Perry (6-12), Thomas 7 et Sundberg, Pruitt 6.

Oakland
002 401 111-10 14 2
Californie
202 000 000- 4 8 1
Bosman (5-3), Linblad 6 et Tenace, Fosse 9; Singer (6-9), Quintana 7, Lange 7, Scott 9 et Rodriguez. C: Oak-Jackson (2) 18, Garner 4.

Monzon défend son titre, ce soir

NEW YORK (Reuter) — Carlos Monzon mettra son titre mondial des moyens en jeu, lundi soir, au Madison Square Garden de New York face à Tony Licata. Emile Griffith, ancien champion du monde welter et moyen, les connaît bien tous les deux pour les avoir affrontés.

Monzon, détenteur de la couronne mondiale, version WBA, a battu Ggiffith par arrêt de l'arbitre à la 14ème reprise en 1971 et l'a à nouveau battu aux points en 15 reprises en 1973. Quant à Licata, il compte lui aussi une victoire sur l'Américain. Il l'a battu en 12 reprises il y a un an.

Griffith a assisté à l'entraînement de Monzon vendredi et pour lui l'Argentin est le favori logique du combat de lundi. "Licata est bon et avec un peu de chance il peut triompher. Il possède un bon jab du gauche mais il lui faudra rechercher le corps à corps sinon il risque le K.O.".

Invaincu en 78 combats au cours des dernières années, Monzon n'a jamais boxé aux Etats-Unis. Monter sur le prestigieux ring du Madison Square Garden ne semble cependant pas l'impressionner outre mesure.

Galindez-Ahumada

Deux Argentins s'affrontent aussi le même soir pour le titre mondial des mi-lourds. Victor Galindez a battu Jorge Ahumada au terme de trois des quatre rencontres que les deux hommes ont déjà disputées.

Mais pour Galindez, le match de lundi a une signification particulière et il estime que s'il l'emporte ce sera la consécration internationale qu'il attend depuis longtemps.

"Ce sera à Madison Square Garden et pour moi c'est la chance d'atteindre une popularité mondiale", dit-il. Les bookmakers newyorkais le donnent favori à 7 contre 5 seulement et il ne comprend pas pourquoi sa côté n'est pas plus élevée. "Je l'ai déjà battu trois fois et je ne vois pas comment je pourrais perdre cette fois-ci. Mais je reconnais qu'Ahumada est un bon boxeur".

Galindez, 26 ans, est le détenteur de la couronne mondiale version WBA alors que la WBC reconnaît le Britannique John Conteh. Si Galindez triomphe devant Ahumada, le promoteur Don King tentera d'organiser un combat entre les deux hommes.

C'est ce même King qui a monté la double affiche avec les combats Monzon-Licata et Galindez-Ahumada.

L'Enjôleur gagne le Queen's Plate

TORONTO (PC) — L'Enjôleur, de Jean-Louis Lévesque, a pris l'avance dans le dernier droit et a remporté une victoire facile, samedi, dans la course du Queen's Plate dotée d'une bourse de $146,695 à la piste Woodbine.

Le champion jockey canadien Sandy Hawley, remportant sa troisième victoire dans cette prestigieuse course, a conduit le cheval canadien de l'année 1974 à une victoire par 5 1-2 longueurs sur Near the High Sea avec Mystery Time un autre 2 1-2 longueurs plus loin en troisième, suivi de New Orient.

Il s'agissait de la première victoire d'un cheval de Lévesque dans cette course et aussi la première par un cheval du Québec. Le vainqueur a rapporté $95,531 à son propriétaire tout comme le trophée emblématique et les traditionnelles 50 guinées présentées par le duc et la duchesse de Kent.

L'Enjôleur, le favori, a couvert le mille et quart en deux minutes 2.3 secondes, 0.3 de seconde de plus que le record de la course. Une foule d'environ 30,000 personnes a assisté à la 116e reprise de la plus vieille course au pays.

Le deuxième favori Greek Answer, a terminé neuvième sur les 13 chevaux participant, tous portant 126 livres.

L'Enjôleur a permis à l'entraîneur Yonnie Starr de mériter sa quatrième victoire dans le Queen's Plate. Le vainqueur a rapporté $4.30, $4.10 et $3.70 tandis que Near the High Sea a payé $25.80 et $11.40 et Mystery Time $5.30.

Le deuxième a rapporté $29,339 à Jack Laist et Earl Fryman, de Toronto. L'Enjôleur a porté ses gains à $409,786 avec sa seconde victoire de l'année en huit départs.

ROCH MARCOUX:

"ON EST PLUS

Ford

QUE LES AUTRES !"

POURQUOI?

- Parce que nos voitures n'ont rien à envier aux autres marques.
- Parce que les FORD sont plus séduisantes et supérieures aux autres.

FORD

PLUS ON LES REGARDE, PLUS ON LES AIME!

GRANBY AUTORAMA INC.

GRANBY

960, PRINCIPALE 378-4636

ACCEPTEES LA VEILLE JUSQU'A **4h.00 P.M.**

Annonces Classées

Granby: 372-5433
Farnham: 293-5155

TARIFS DE NOS ANNONCES CLASSÉES

UNE INSERTION (maximum 20 mots)	$2.20
MOT SUPPLÉMENTAIRE	15¢
CARACTÈRES GRAS	75¢
AGATE	23¢
1 POUCE x COL.	$3.22
1 POUCE (1 mois) (cartes d'affaires	$60.00
LOCATION DE CASIER	50¢
AVIS DE NON RESPONSABILITÉ (3 insertions)	$15.00
AVIS SOUMISSIONS, etc. (ligne agate)	30¢
AVIS DE DÉCÈS	$8.00
REMERCIEMENTS	$8.00

RÈGLEMENTS

Les erreurs sont promptement rectifiées. Elles doivent être signalées dès la première insertion qui sera alors renouvelée gratuitement. Notre responsabilité pour une erreur ou une omission ne peut excéder le montant déboursé pour l'annonce. Toute annonce classée est payable avant publication.

Granby

1— PROPRIETES A VENDRE

IMPORTANT

Avons acheteurs sérieux pour tous genres de commerce
Renseignements:
GASTON LACROIX
Soir: 372-8571
Jour: 378-9844
Conseiller spécialisé

FIDUCIE DU QUÉBEC courtiers
Le "Trust" des Caisses populaires
(120-148—17968)

A VENDRE GRANDE maison en brique, 2 étages, 5 chambres à coucher, solarium avant et arrière, située coin Lamoureux et Cowie. Prix à discuter. Tél. 378-1377 ou 372-6930
(177-181—20252)

WR
Immeubles
WESTGATE
Courtiers
TÉLÉPHONE
378-9821

GRANBY: ACHETEZ VOTRE CONFORT: 9 pièces confortables, salle à dîner, 4 chambres à coucher, foyer, sous-sol fini, foyer, garage, piscine creusée. Grand terrain gazonné, site résidentiel. Camille Couture.
GRANBY: 4 LOGIS, LOUES A L'ANNEE, situés dans centre-ville, aucun entretien à faire, construction solide, comptant requis: $4,000. Ne payez que $130. par mois et soyez chez-vous. Camille Couture.
GRANBY: "DU BONHEUR A BON COMPTE", joli cottage 5 grandes pièces, foyer dans salon, beau terrain, garages, coin tranquille. Prix allèchant. Appelez J. Pelletier.
(181—20371)

---

464 Bégin, bungalow brique, 1963, 5 1/2 pièces, terrain paysagé et jardin. Hypothèque 9 1/2%. Prix $26,500. Cause: transfert.
IMMEUBLES TANGUAY, courtier, 372-4666.
177-205—20259)

BUNGALOW à vendre neuf, libre immédiatement, 5 1/2 pièces, prix variant entre $23,000. et $25,000.
Pour inf. 372-1792 ou 378-2294
Les Constructions Solis Inc.
423 Principale,
Granby.
(178-181—20343)

RUE BOURGEOIS: 5 pièces, belles finitions, intérêt avantageux. Prix raisonnable. Directement de l'entrepreneur en construction.
Norbert Parent
82 Bourgeois
Tél: 378-1389
(178-206—20318)

MAISON à vendre situe région de Waterloo, de 5 pièces. Tél. 539-3394
(168-183—19879)

BUNGALOW brique de 8 1/2 pièces, 4 chambres à coucher, sous-sol fini, tapis mur à mur, draperies incluses, terrain bien paysagé, salle à dîner, salon, grande cuisine, situé quartier résidentiel. Toute offre raisonnable sera considérée. Cause de vente: transfert. Tél. 263-5544
(176-183—20168)

CANTONS DE L'EST: 10 arpents de terrain boisés, très belle place tranquille. Peut acheter avec peu de comptant. Balance termes faciles.
AUSSI: chalet neuf fini 4 saisons sur 15 arpents boisés.
Tél. jour 667-3888 le soir 663-2550 et samedi et dimanche (1) 548-2135
(177-193—20241)

A 3 minutes de Bromont, domaine de 5 à 8 acres boisé, sans bâtiment, vue sur monts Shefford et Bromont. Facilités de paiement. Inf. 372-9898
(157-185—19495)

MAISON de 3 ans à vendre, 5 1/2 pièces, 185 Marchand. Aussi terrain à vendre 75 x 150. Tél: 378-2575.
(1710186—20052)

BUNGALOW en brique, chssis d'aluminium, 5 pièces, tapis mur à mur partout, sous-sol fini avec chambre de bains complète. Libre à l'acheteur. S'adresser:
EDMOND FORTIN
courtier
140 rue Sherbrooke
Granby
Tél. 372-3975
(178-181—20269)

MAGNIFIQUE BUNGALOW à vendre, brique et pierre. Situé site résidentiel, grand terrain paysagé. Abri d'auto, cour asphalte, 3 chambres à coucher. 2 salles de bains, sous-sol fini avec bar. Tapis mur à mur partout. Faut voir!
Acheteur sérieux seulement. Prix $32,000.
Pas d'agent.
A 396 Reynolds, tél. 372-5553
(179-183—20220)

2— PROPRIETES A LOUER

MAISON à louer à Bromont, libre 1er juillet, de 7 pièces, à 1 mille de la sortie 44 de l'autoroute des Cantons de l'Est, près pente de ski et du golf. Inf. (514) 347-9051
(176-179—20156)

6a— CONDOMINIUM-APP. A VENDRE OU A LOUER

VACANCES DE REVES! FREEPORT, BAHAMAS
APP. de luxe avec 2 chambres à coucher, 2 salles de bains, salon et cuisine complète avec grande piscine, près du fameux El Casino. Seulement $249. pour 14 jours par personne (minimum 4 personnes).
Pour de plus amples informations, tél. 378-5123 ou 372-0182 ou 378-7283
(171-178—20051)

7— COMMERCES A VENDRE

MAGASIN général avec grand logis, bon chiffre d'affaires. Tél: 539-1050.
(178-181—20349)

10— TERRAINS A VENDRE

TERRASSE BELLEVUE
Magnifique vue et site résidentiel, avantageux, situés à la campagne, chemin Roxton, limites de Granby. Grands terrains de 80 x 125'. ACHETEZ MAINTENANT ET ECONOMISEZ
Pas d'acompte
372-3296
J.P. RACINE INC.
(177-205—20312)

13— CHALETS A LOUER

LAC ST-FRANCOIS près Disraéli, 2 chalets voisins de 3 chambres, $300. par mois, saison $600.
Tél. O. Giguère, (1) 418 449-5385
(169—171—19916)

14— APPARTEMENTS A LOUER

APP. 2 1/2 pièces, meublés, chauffés, éclairés, entrée privée. Balcon, espace de stationnement, salle de bains. céramique. Service de buanderie, situé près centre Frontenac. Libre début juillet. S'ad: APP. Plante, 367 Leclerc, tél: 372-0178 ou 245 St-Hubert tél: 378-8880.
(76-183—20187)

APP. 3 1/2 pièces, meublé, chauffé, eau chaude fournie, libre. Tél. 372-4384 ou 372-4976
((178-190—20306)

ATTRAYANT 2 1/2 meublé luxueusement, chauffé, éclairé ou non, tapis, situé rue Cedar, stationnement entretenu, $130. par mois, taxe d'eau comprise. Tél. 372-6090
(169-185—19949)

MAISON neuve, app. 3 1/2 pièces, meublé colonial, chauffé, éclairé, eau chaude fournie, prise T.V., buanderie, taxe d'eau payée. Libre immédiatement. Situé près de L'Eglise St-Eugène, rue Adélaide.
Inf: 378-4486 .
(176-186—20190)

APP. 2 1/2 pièces, neuf, chauffé, éclairé, taxe incluse, quartier résidentiel, stationnement, droit à la terrasse, tapis mur à mur. Tél. 372-4504
(178-188—20345)

APP. 2 1/2 pièces, meublé, chauffé, tapis mur à mur, situé coin Phoenix et av. du Parc. Libre immédiatement. Tél: 539-3308 jour ou 372-9009 soir.
(176-183—20188)

APP. 3 1/2, 2 1/2 pièces à louer.
S'adresser:
Mme Bouchard
Domaine Villa-Joie
Waterloo
Tél. 539-3110
(172-179—20104)

APP. 2 1/2 pièces, meublé, poêle et réfrigérateur de couleur, tapis mur à mur, $130. par mois. S'adr. M. ou Mme Roy, 342 Principale Granby, tél. 378-4545
(172-179—20119)

• BLOC NEUF
APP. 3 1/2, meublé, chauffé à l'électricité, prise TV, buanderie, taxe d'eau payée, stationnement entretenu l'hiver.
S'adresser: 133 Bouchard, app.3
Tél. 378-2337
(169-197—19658)

APP. 3 1/2 pièces, meublés colonial, balcon, tapis mur à mur, chambres de bains céramique, chauffés, éclairés, câble TV, système balayeuse central, buanderie, stationnement, prise de courant pour auto. Piscine chauffée. $37. par semaine. S'ad: Antonio Gagnon, 372-8014 ou 372-4452.
(157-186—19477)

APP. 3 1/2 et 2 1/2 pièces, meublés, chauffés, éclairés. A l'épreuve du feu.
Tél: 372-5888
(163-192—19741)

APP. 2 1/2 et 4 1/2 pièces, meublés, chauffé, eau chaude fournie. situé 23 et 64 Principale. Tél: 372-1000 Concierge 372-3148
(177-184—20226)

APP. 2 1/2 pièces, meublé, chauffé, éclairé. A 34 Gill, $18. par semaine. Inf: 275 Papineau tél: 378-3031 après 5 h. p.m.
(177-184—20229)

APP. 3 1/2 pièces, meublé, chauffé, éclairé, situé au 2e étage à 428 St-Luc. S'adresser: Restaurant Au Bon Repas, 430 Principale, Granby.
(178-184—20311)

APP. 3 pièces, chauffé, 3e étage, centre-ville, entièrement rénové, fournissons poêle, réfrigérateur, câble TV, installation laveuse et sécheuse, place de stationnement, taxe d'eau payée, idéal pour jeune couple. Prix $105. Libre 1er juillet. Tél. 372-7129
(176-183—20181)

• APP. 3 1/2 pièces, meublés, chauffés, éclairés, taxe d'eau payée, câble TV fourni, piscine extérieure chauffée pour l'été, libres immédiatement, $135. par mois. Situés rues Bourgeois et Groulx.
AUSSI: app. 3 1/2 pièces, porte-patio et balcon, 1er étage, situé 531 Notre-Dame, app. 5, libre 1er juillet.
APP. 2 1/2 situé à 212 Robinson, app. 7, libre 1er juillet. $120.
APP. 2 1/2 situé 81 boul. Fortin, libre immédiatement, $115. par mois.
S'adresser: 433 Laurier, tél. 372-9443 ou 378-7423
(178-206—20305)

---

3 1/2, chauffé, éclairé, meublé, taxe d'eau comprise dans un bas. Place tranquille. S'ad: 42 Ottawa tél: 372-9431.
(179—20384)

APP. 1 1/2 pièce, très propre, meublé, chauffé, éclairé, 1er étage, buanderie, place de stationnement câble TV, rue Principale, centre-ville. $25. par semaine. Tél: 372-7129
(179-186—20383)

APP. 3 1/2 et 1 pièces entièrement meublés, chauffés, eau chaude fournie. Situés centre-ville. S'ad. 37 rue Gill, tél. 372-4318
(177-184—20235)

LOGEMENTS NEUFS A LOUER
2 1/2, 3 1/2 PIECES
Câble TV-FM, plancher marqueterie fini varathane. Prise pour auto. Cour déblayée, chauffage Novelec.
S'ADRESSER:
308, rue BOUCHARD
app. 5
Tél: 378-8903
(165-196—19857)

APP. à louer meublés, chauffés, éclairés, de 2 1/2 et 3 1/2 pièces. Tél: 378-4666.
(179-186—20381)

16— LOGEMENTS A LOUER

LOGIS chauffé, 5 pièces, 2 chambres à coucher, situé au 245 rue Principale, 3e étage. S'adresser: Mme Dextraze (entre 2 et 4 h p.m., du lundi au vendredi). Tél. 372-3377
(169-181—19904)

LOGIS de 4 1/2 pièces au 3e étage, rue Principale, face à l'hôtel de ville, $85. par mois. Libre immédiatement. Tél. 372-7090
(179-183—20393)

LOGIS 4 1/2 pièces, neufs, installation laveuse-sécheuse, antenne TV fournie, cour déblayée l'hiver, prise pour auto, tapis dans salon et chambres, taxe d'eau payée, chauffage électrique Novelec, balcon, porte-patio, situés près des Galeries de Granby. Libres 1er juillet.
S'adresser: 99 rue Bourassa, Granby, tél. 372-3590
(154-183—19311)

GRAND logis de 4 1/2 pièces, dans un haut, libre immédiatement. Cause: transfert. S'ad. 378-7951 demandez M. Brindle ou Mlle Gauthier (de 9 h a.m. à 5 h p.m.)
(176-183—20193)

LOGIS 4 1/2, chauffage électrique, tapis mur à mur, 2e étage, situé coin Phoenix et av du Parc. Libre 1er juillet. Tél: 539-3308 jour ou 372-9009 le soir.
(172-179—20143)

LOGIS 4 appartements meublé ou non. Situé centre ville. S'ad: 255 ave du Parc tél: 372-4121
(179-186—20394)

LOGIS de 4 1/2 pièces, moderne, chauffé, électricité et eau chaude fournis. Abri pour auto. Pour couple sans enfant. $130. par mois. Libre 1er août. Inf: 372-7365.
(179-183—20397)

LOGIS 4 1/2 pièces, eau chaude fournie, déneigement compris, situé 5 Fernandel app. 6. Libre 1 août 1975. Tél. 378-4993 ou 372-9443
(179-183—20405)

LOGIS 6 pièces, dans un bas, rue Ste-Marie, $115. par mois.
LOGIS 3 pièces avec solarium, rue Principale, 2e étage, $75. par mois. Tél. 372-2829
(178-181—20273)

LOGEMENT à louer, 4 1/2 pièces, libre 1er sept. Tél: 372-9549.
(178-184—20287)

LOGIS à louer à 53 Guy, Granby, de 5 pièces. S'adresser: 165 Elgin, tél. 372-7563 ou 378-4336
(179-183—20369)

APPARTEMENTS A LOUER
3 1/2 pièces meublé et 5 1/2 pièces non meublé.
Tél. 378-4574 après 5 h p.m. et le samedi toute la journée. (179-188—20105)

18— CHAMBRES A LOUER

CHAMBRES à louer, $12. par semaine et plus. Situées à 24 rue Centre, Granby.
tél: 378-9242 ou 372-4727.
(170-199—19988)

CHAMBRE meublée avec poêle, réfrigérateur, près de l'hôpital, stationnement, endroit tranquille. $15.50 par semaine. Tél. 378-2212 ou 372-9041
(178-181—20332)

Y penser c'est aussi aider
OXFAM

20— LOCAUX BUREAUX A LOUER

MAGNIFIQUE suite de bureau climatisée, située au 237 rue Principale (coin Gill), loyer, termes et conditions à discuter.
S'adresser: Mme Dextraze entre 2 h et 4 h p.m. du lundi au vendredi, tél. 372-3377
(169-181—19903)

26— HOMMES DEMANDES

BARMAN demandé pour la saison estivale. S'adresser: Fernand Sylvain, tél. 378-6007
(178-181—20325)

LIVREUR d'expérience demandé avec petite voiture. S'ad: 478 boul. Boivin.
(179-184—20380)

27— HOMMES FEMMES DEMANDES

DESIREZ-VOUS gagner de l'argent pendant les vacances. Nous pouvons vous aider. Personnes mariée de préférence. Tél: 263-3152.
(181-184—20302)

CELIBATAIRES et couples honnêtes et ambitieux intéressés à faire $225. et plus par semaine à temps partiel. Tél. 372-3944
(174-209—19902)

COUPLE célibataire sérieux et ambitieux désirant un revenu supplémentaire. Travail à temps partiel. Bon salaire. Pour rendez-vous 378-2405.
(162-183—19679)

POURQUOI te contenter d'un salaire ordinaire alors que tu peux te payer un revenu intéressant. Nous pouvons t'aider, si tu possèdes quelques heures libres et de l'ambitions, communique pour rendez-vous à 378-6652
(181—20170)

28— FEMMES FILLES DEMANDEES

AVON
JE VOUS MONTRERAI COMMENT VENDRE à temps partiel des produits cosmétiques, des fragrances, des bijoux, des articles pour tous, tout en réalisant de beaux profits. Composez 372-4116 ou écrivez à: Mme Huet, C.P. 28, Iberville, Qué.
(178-181—19361)

ON DEMANDE fille ou femme de table avec expérience. Tél. 372-3361 Restaurant Da Francisco.
(179-183—20403)

BARMAID demandée pour fin de semaine le soir. Tél: 372-6006.
(179-183—20389)

33—AUTOS CAMIONS

NOVA SS, 1975, 4 vitesses, au plancher avec freins électriques, sur roues avant. Suspension de compétition, réglable à l'intérieur de l'auto. Servofrein, conduite directe, prise d'air fonctionnelle sur le capot différenciel barré (3.73), moteur monté complètmement pour la course (395 forcessnet de moteur) 4 Noues d'aluminium, montées sur TA radial, cause de vente: achat d'une autre auto. Prix raisonnable. Tél.: 372-2007.
(177-181—20221)

COMET 74, moteur V8, 3 vitesses manuelles. Pneus Michelin, couleur orange, toit vinyle blanc. 15,000 milles. Prix $3,200.
Tél.: 372-6860.
(177-181—20246)

40— A VENDRE DIVERS

GRANDE VENTE DE SOULIERS
Valeur régulière jusqu'à $30.
PRIX DE VENTE
De $0.99
à $9.99
S'adresser à:
JIM DUMOULIN chaussures.
338 Principale
ou
LE BOTTIER GRANBY ENRG.
142 Principale,
Granby.
(181-187—20379)

CYCLO MOTEUR "Califfo", un mini-trail "Honda" 50cc, presque neuf.
AUSSI tapis tressé, ton de bleu, grandeur 10x12.
Tél. après 6 h p.m. à 539-1620
(178-181—20276)

ATTENTION! FRAISES À VENDRE
Venez cueillir vos fraises. Avons un champ de 8 âcres à faire cueillir par les consommateurs.
SAMEDI le 28 et DIMANCHE le 29 juin
Nous en ferons cueillir 1 autre champ la semaine prochaine. Surveillez les annonces dans ce journal. Nous fournissons les contenants.
S'ADRESSER:
AU POTAGER
Normand Gauvin,
391 Rang Séraphine
l'Ange-Gardien
Tél.: 293-6215
(177-179—20263)

A VENDRE: camion Mercury Econoline 1968, peinture neuve.
AUSSI: 2 chauffe-eau électriques, 40 gallons.
Tél. 372-3888
(179-181—20368)

TENTE-remorque 1970 avec ou sans équipement, au gaz propane.
MOTO trail, Kawasaki, 100cc, 1972, 10 vitesses.
REMORQUE pour motoneige simple.
Tél. 378-9419
(179-181—20375)

50— DEMANDE A ACHETER

RECHERCHE caisse enregistreuse seconde main. Tél: 378-3086.
(179-181—20396)

52— ARGENT A PRETER

PRETS HYPOTHECAIRES
1 ère et 2e hypothèques de $1,000. à $200,000. de $50,000. à $1,000,000.
Taux courant
Pour réparations, achats, etc.
GUY GALLANT
AGENT
105, BOUCHARD
TEL: 372-1330
372-9030
Achats - Ventes - Echanges
Badeau & Fils, courtier
(164-193—19785)

70— COURS PRIVES

SPECIAL POUR L'ETE
Cours de couture pour étudiantes de 10 à 18 ans.
S'adresser:
Mlle Sylvette Dubuc
405 St-Jacques,
Granby
Tél. 378-7774
(174-252—20106)

71— MAISONS MOBILES ROULOTTES

MAISON MOBILE 70x14, $14,500., état neuf, tapis, rideaux, lave-vaisselle. Installée au Domaine Mobile Granby, 1 1/2 mille du centre-ville. Transférable. Tél. 372-6639 ou 372-9553
(156-184—19422)

ROULOTTE 24 x 8 pi. Très bonne condition. Prix $1,300. Tél: après 5 h p.m. 658-8544
(178-181—20295)

PARTEZ EN VACANCES! LOUEZ une roulotte motorisée "Motor Home", voyagez ensemble. Toutes commodités, couche 6 adultes.
RESERVEZ IMMEDIATEMENT
Tél. 372-6639
(177-284—20243)

73—ANIMAUX

CHATON persan (poil très long), vacciné, enregistré. Tél. 469-2169
(178-181—20275)

76—ENTREPRENEURS

ATTENTION! ATELIER de préfabrication, maison, chalet, garage, remise de toutes dimensions, fabriqués à Granby. Livrés et installés gratuitement à domicile.
Inf: 378-5751
372-5955
(177-181—20234)

St-Césaire

1— PROPRIETES A VENDRE

A VENDRE: St-Césaire dans la ville, maison unifamiliale de 6 pièces, près d'une épicerie. Libre immédiatement. Tél. 469-2381
(177-179—20196)

40— A VENDRE DIVERS

BELIER mécanique D-4 Caterpillar avec traction 40".
AUSSI 2,000 minots à pommes.
Tél. 469-3296 après 6 h p.m.
(179-183—20378)

Cowansville

14— APPARTEMENTS A LOUER

APP. 2 1/2 pièces, meublé, chauffé, éclairé, libre maintenant. Tél: 263-2223.
(179-181—20388)

20— LOCAUX BUREAUX A LOUER

A LOUER 2 locaux commerciaux, situés près rue Church et Sud, Cowansville, 1 de 570 pi. ca. et 1 de 950 pi. ca.
Tél.: 263-5474
(179-181—20362)

39— ARTICLES DE MENAGE

A VENDRE: laveuse et sécheuse automatique, en très bonne condition. Prix pour les deux $350.
Inf: après 5 h. p.m. à 263-4632 ou le jour à 263-2120 local 22.
(177-184—20313)

Waterloo

16— LOGEMENTS A LOUER

GRAND logis de 6 1/2 pièces, situé rue Foster, libre immédiatement, prix $110. par mois. Inf. Rougemont, 469-2615
(176-183—20178)

AVIS PUBLIC
Province de Québec
Ville de Granby

EST PAR LE PRESENT DONNE, que le conseil municipal de la ville de Granby, à une séance ordinaire ajournée, tenue à l'hôtel de ville, le 23 juin 1975, a adopté le règlement no 1005-75, intitulé:
"Règlement concernant l'ouverture et l'expropriation du terrain nécessaire au prolongement de la rue Simonds sud entre le boul. Fortin et la rue Le Corbusier".
Ce règlement est déposé à mon bureau, hôtel de ville, Granby, Qué., où toute personne intéressée peut en prendre connaissance et entrera en vigueur selon la loi.
DONNE A GRANBY, QUE., ce 26 juin 1975.

DONAT BROSSEAU,
Greffier

PUBLIC NOTICE
Province of Québec
City of Granby

IS HEREBY GIVEN, that the Municipal Council of the City of Granby, at an ordinary adjourned session held at the City Hall, the 23rd day of June 1975 passed a by-law no 1005-75, entitled:
"By-law concerning the opening and the expropriation of the necessary land for the extension of Simonds south Street between Fortin Blvd. and Le Corbusier Street".
Said by-law is deposited in my office, City Hall, Granby, Qué., for the information of all persons interested and will come into force according to the law.
GIVEN IN GRANBY, QUE., this 26th day of June 1975.

DONAT BROSSEAU
City Clerk
(181—20390)

HOMME D'ENTRETIEN
avec carte de peintre compagnon. Salaire annuel garanti.
S'ADRESSER:
255, av. du Parc
(177-190—20223)

À COWANSVILLE
Livreur, aussi serveuse, barmaid et cuisinière avec expérience. Se présenter sur rendez-vous.
Tél.:263-3362
(177-184—20247)

Eux + vous=nous
OXFAM

Cartes d'affaires

J.-Yves Couture Inc.
CULTIVATEURS
Pour les meilleurs services...
Nous achetons ces animaux morts ou vivants
STE-CÉCILE-DE-MILTON
GRANBY 378-8132
(FRAIS VIRÉS)

CARTES PROFESSIONNELLES

MARQUIS, JUTRAS, GUERTIN & BEAUDRY
AVOCATS
Jean Marquis, C.R.
Nicole B. Jutras
Jacques Guertin
Aime Beaudry
50, rue CENTRE, GRANBY
(Ouvert le soir sur rendez-vous)
TÉL: 372-5461
BUREAU DE ST-CESAIRE
1124, rue UNION
Tel.: 469-2801
(Mercredi soir seulement)
(113-141 — 18542)

SOUTHIÈRE & SOUTHIÈRE
NOTAIRES
GERARD A. SOUTHIERE
DANIEL SOUTHIERE
GILLES SOUTHIERE
EDIFICE PALACE
135 PRINCIPALE
GRANBY
(suites 24 et 25)
372-6637
(113-141 — 18543)

POUR DES RÉSULTATS RAPIDES N'ATTENDEZ PLUS.
TÉL.: 372-5433
DEMANDEZ LES
ANNONCES CLASSEES

DALLAIRE, PICOTTE, ALAIN, DÉSAUTELS, BRODEUR & CIE C.A.
COMPTABLES AGRÉÉS
TÉL. (514) 372-3347
C.P. 356
74, rue Court, Granby, Qué.

G.-D. Dallaire C.A.
J.-P. Picotte C.A.
L.-J. Alain C.A.
A. Desautels C.A.
Y. Brodeur C.A.
Y. Roche C.A.
L. Dextradeur C.A.

DESSINATEUR EN ARCHITECTURE
Plans résidentiels
Rénovation-Perspective
MICHEL PLOMTEUX
Dunham, Qué.
Tél.: 295-2544

La faim du monde
OXFAM

L'enlèvement de Rock Forest

Mme Blanchet est retrouvée saine et sauve

SHERBROOKE (PC) — Dans un coup de filet inespéré, des policiers de la Sûreté du Québec ont libéré Mme Léna Blanchet, dimanche matin, et ils ont du même coup arrêté deux présumés ravisseurs.

C'est en suivant discrètement toutes les voitures suspectes qui passaient près de l'endroit où l'argent de la rançon avait été déposé que les limiers sont parvenus à la ferme où la sexagénaire de Rock Forest était captive depuis cinq jours.

Cette maison de campagne est située à Saint-Edmond, à moins de cinq milles de Drummondville. C'est d'ailleurs à l'hôpital Sainte-Croix de cette ville que la victime a été conduite, après sa libération, pour y subir des examens.

Un fils de Mme Blanchet, Paulin, a déclaré que sa mère, qui est âgée de 63 ans et qui a été opérée au coeur il y a trois ans, était plutôt nerveuse depuis la fin de cette affaire, mais que son état de santé général était bon.

Durant tout le temps de sa captivité, la femme du riche industriel de Rock Forest a eu les yeux bandés, mais elle n'a pas été ligotée.

La police, dimanche soir, n'avait pas encore consenti à dévoiler le montant d'argent que les kidnappeurs avaient finalement voulu accepter, après avoir exigé $1 million en billets de 20 dollars.

Les suspects

Un porte-parole de la Sûreté du Québec a dit, dimanche, que l'enquête se poursuivait pour appréhender d'autres suspects possibles dans cette affaire.

Il n'y a eu, jusqu'à maintenant que deux arrestations. Les deux hommes, dans la trentaine, sont deux frères Jean-Marc et Fernand Béland, bien connus à Drummondville, où ils ont déjà dirigé une usine qui a éprouvé de graves difficultés financières.

Les deux présumés ravisseurs devaient être mis en accusation, lundi matin, devant un tribunal de Sherbrooke, puisque le crime a été perpétré en banlieue de cette ville des Cantons de l'Est.

Coup de filet

C'est au cours de la nuit de samedi à dimanche que les ravisseurs sont entrés pour la dernière fois en contact avec Gaston Blanchet, qui gère la fabrique de margarine de la famille, à Rock Forest.

Les kidnappeurs lui ont ordonné d'aller déposer l'argent dans un hôtel de Saint-Liboire, mais une fois rendu là, Gaston a reçu un nouvel appel téléphonique lui disant de se rendre au Motel 500, à Drummondville.

Tel qu'exigé par les ravisseurs, l'argent a été abandonné dans la Cadillac Eldorado de M. Blanchet, dans le parking du motel, et ce dernier a dû s'enfermer dans une chambre et attendre.

C'est à ce moment que la police est intervenue. Des voitures banalisées, faisant mine de rien, ont suivi toutes les voitures suspectes.

L'argent n'a pas été pris, mais la filature a conduit la police à une ferme de Saint-Edmond de Drummond, où se trouvait la victime du rapt. Les deux suspects, se sachant pris au piège, n'ont offert aucune résistance à leur arrestation.

Journal

La police croit que les kidnappeurs on voulu la lancer sur une fausse piste en écrivant au «Journal de Montréal», vendredi, et en accusant la famille Blanchet d'être une exploiteuse de la classe ouvrière.

On sait maintenant que les deux frères détenus à Sherbrooke ne sont pas des ouvriers, mais d'anciens propriétaires d'une usine à Drummondville.

Les Blanchet, depuis le dénouement heureux de cette affaire, n'ont que des paroles d'éloges pour la police, qui en filtrant minutieusement les nouvelles et en travaillant d'arrache-pied, a pu sauver la vie de la sexagénaire.

Mme Blanchet, au cours de sa captivité, a souffert de la chaleur, mais on dit qu'elle se remet rapidement de sa mauvaise expérience.

GÉNIE VAPEUR L'ESSAYER C'EST L'ADOPTER
NETTOYAGE DE TAPIS À LA VAPEUR
MEUBLES, AUTOS, MURS ETC.
Vente et installation tapis, draperies etc.
27 ans d'expérience. Estimé gratuit.
HORNER RUG CLEANING
32, LANDSDOWNE, GRANBY 372-5907

MOTS CROISÉS

PROBLEME 3004

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	P	R	O	T	E	S	T	E	R	■	B	A
2	R	E	S	O	L	U	■	T	U	E	E	S
3	O	P	E	R	E	■	P	E	A	N	T	S
4	C	O	R	T	E	G	E	S	■	G	A	I
5	H	U	E	■	A	R	■	G	R	I	S	■
6	A	S	N	I	E	R	E	S	■	A	L	E
7	I	S	T	R	E	S	■	A	P	I	■	■
8	N	E	■	E	■	O	U	R	S	E	S	■
9	■	N	O	W	N	E	T	T	E	■	M	I
10	E	T	R	E	■	P	I	E	T	R	E	S
11	T	■	N	■	P	E	T	R	E	U	S	E
12	C	H	A	T	I	E	E	■	S	E	E	S

PROBLEME 3005

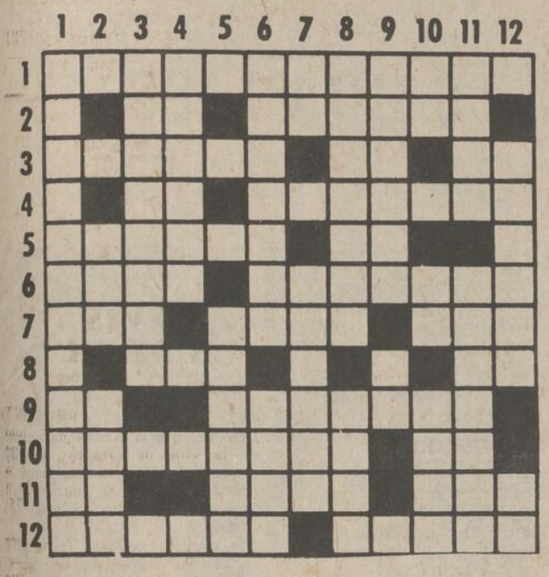

HORIZONTALEMENT

1 — Action de changer de logement.
2 — Deux lettres de "épi". — Propre à rendre des sons.
3 — Sentiment par lequel on juge une personne indigne d'estime ou d'attention. — Pas vêtu. — Interjection qui s'emploie pour encourager.
4 — Gai participe. — Qui prête à intérêt trop élevé.
5 — Prendre vivement. — Deux voyelles.
6 — Située. — Sans commencement ni fin.
7 — Colère. — Tentas quelque chose avec hardiesse. — Rivière d'Alsace.
8 — Opéra comique. — Voyelles jumelles.
9 — Interjection enfantine. — Homme avide de gains.
10 — Ne pas avoir soin. — Terminaison d'un grand nombre de mots latins.
11 — Terminaison d'infinitif. — Très petite quantité. — Ordre ou ensemble de cérémonies quelconques.
12 — Partie de la plante, par laquelle elle tient à la terre et en tire sa nourriture. — Pelle qui sert à jeter l'eau hors des embarcations.

VERTICALEMENT

1 — Donner sa démission.
2 — Ressemblance. — Donna de l'air.
3 — Ne pas craindre.
4 — Prise de passion.
5 — Droit de préférence pour une opération.
6 — Certains, garantis. — Produit par l'action du feu.
7 — Librement. — Genre de mammifères insectivores.
8 — Contrariés. — Epoques.
9 — Cesser de vivre. — Le premier dans son genre.
10 — Terminaison d'infinitif. — Négation. — Animal à fourrure épaisse.
11 — Masse de neige durcie. — Bourg de l'Attique.
12 — Tégument accessoire. — Règle double.

Cinémas
LES GALERIES DE GRANBY 9 9
VOISIN DU K-MART tél.: 378-4623
WALT DISNEY — POUR TOUS

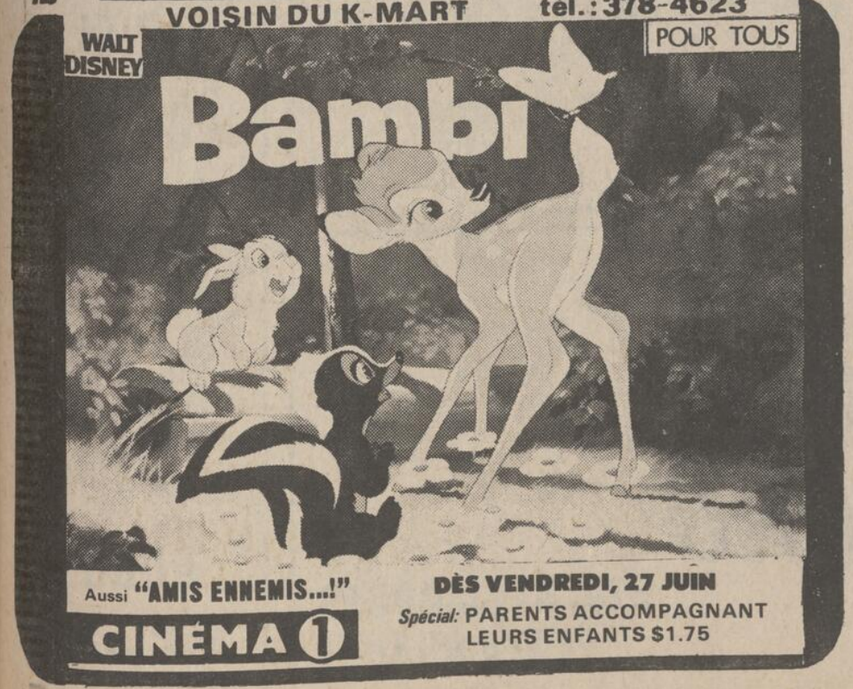

Aussi "AMIS ENNEMIS...!"
DÈS VENDREDI, 27 JUIN
Spécial: PARENTS ACCOMPAGNANT LEURS ENFANTS $1.75
CINÉMA 1

Arrêt de travail mercredi

Les gardiens réclament la peine capitale...

OTTAWA PC — Le Syndicat des gardiens de prison du Canada a annoncé dimanche que tous les gardiens de pénitenciers du Canada quitteront le travail, mercredi prochain, à moins que le premier ministre Pierre Trudeau et le solliciteur général Warren Allmand ne promettent, d'ici là, que le code criminel sera respecté au chapitre de la peine capitale.

Le secrétaire exécutif de l'Alliance de la Fonction publique du Canada, M. Paul Gascon, a précisé qu'une réponse devra être transmise par M. Allmand avant mardi, à midi, car il sera alors trop tard pour annuler "une journée nationale de deuil pour notre frère Paul Gosselin."

M. Gosselin a été tué à Montréal, vendredi, alors qu'il escortait en compagnie d'un deuxième gardien un prisonnier à l'hôpital. Il était le quatrième gardien de prison tué en devoir depuis le début de l'année.

Mary Steinhauser, une employée du pénitencier de la Colombie-Britannique, fut tuée lors d'une fusillade, au début du mois, quand des gardes ont pris d'assaut trois prisonniers qui tenaient 14 personnes en otage.

Plus tôt cette année, Stanley Green a été tué au pénitencier de Stoney Moutain au Manitoba, et Georges Nadeau, à celui de Cowansville, au Québec.

Clémence

Georges Péloquin, un détenu, a été reconnu coupable, le premier mars dernier, d'avoir battu Green à mort. Onze membres du jury avaient réclamé la clémence du tribunal et un dernier s'y était opposé.

A Ottawa, M. Gosselin de l'Alliance de la Fonction publique a précisé lors d'une conférence de presse que 6,500 employés des prisons canadiennes, dont tous les gardiens, ne se rapporteront pas au travail mercredi prochain.

La loi actuelle précise que la peine capitale ne s'applique qu'aux meurtriers de gardiens de prison ou de policiers. M. Gosselin demande au gouvernement de promettre de ne pas intervenir, en décrétant une commutation de peine, dans le cas des condamnés à mort, à moins que le jury n'ait recommandé la clémence.

Hier, quelque 300 gardiens de prison du Québec et de l'Ontario se sont rendus devant la tombe du soldat inconnu, à Ottawa, pour y placer des fleurs à la mémoire du garde Gosselin.

Ils se sont ensuite rendus sur la colline parlementaire où les manifestants ont acclamé leurs représentants nationaux quand ils ont annoncé l'ultimatum lancé au gouvernement tout en huant M. Allmand. M. Gascon a par ailleurs nié que des équipes spéciales de "vigilante" seraient formées dans les prison."

"Nous n'utiliserons pas les détenus comme des boucs émissaires, car la majorité de ces derniers sont favorables à la peine capitale pour les protéger des meurtriers qui sévissent à l'intérieur même du système pénitentiaire."

in memoriam

Daneau
Chantal

A Granby, à l'âge de 8 ans, est décédée Chantal Daneau, fille de M. et Mme Gaétan Daneau (Francine Légaré), demeurant à 13, rue Fatima, Granby. Les funérailles auront lieu le mardi 1er juillet. Le convoi funèbre partira des salons funéraires

Girardot et Ménard Ltée, 170, Dufferin, Granby,

pour se rendre à l'église Saint-Joseph, où le service sera célébré à 14 heures. Inhumation au cimetière de la rue Dufferin. Les salons seront fermés entre 17 et 19 heures. Outre ses parents, elle laisse dans le deuil ses grands-parents, M. et Mme Charles Daneau, de Granby; M. et Mme Aimé Légaré, de Granby, ainsi que plusieurs oncles et tantes.

FORTIN
(Mme Léopold)

A Granby, le 29 juin, à l'âge de 69 ane, est décédée Mme Léopold (Paul) Fortin, née Alice Hébert, demeurant au 10 de la rue Phoenix, à Granby. Mme Fortin a donné son corps pour l'avancement de la science. Pour cette raison, son corps ne sera pas exposé. Un service sera célébré plus tard, cette semaine. Prière de ne pas envoyer de fleurs, mais de plutôt faire parvenir un don à la Fondation du Coeur. Elle laisse dans le deuil, outre son époux, ses enfants, M. et Mme Réjean Brunelle (Pauline), de Granby; M. et Mme André Fortin, de Granby; M. et Mme Claude Fortin, de Montréal; Mme Vincent Fortin, de Brossard; ses beaux-frères et belles-soeurs, Mme Jeannette Hébert; Mme Rita Hébert; M. et Mme Louis Fortin; M. et Mme Miles Fortin; Mlle Hélène Fortin; M. et Mme Philippe Bachand (Lydia); M. et Mme Adélard Fortin; M. et Mme Ovila Bernard (Laura); M. Marcel Fortin; M. et Mme Henri Fortin; Mlle Madeleine Fortin; M. et Mme Thomas Fortin, tous de Granby; ainsi que ses petits-enfants, neveux et nièces.

Simpson
M. William Gray

A Montréal, le 28 juin, à l'âge de 83 ans, est décédé M. William Gray Simpson, époux de feu Margaret Dalby, ancien vice-président, et directeur actuel de la Miner Rubber Ltd, demeurant à 435, rue Léger, à Granby. Les funérailles auront lieu le mardi, 1er juillet. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire

J.-A. LeSieur Enr., 855, rue Principale, Granby,

pour se rendre à l'église Saint-Georges, où le service sera célébré à 14 h. Inhumation au cimetière Pinewood. Les salons seront fermés de 16 h 19 h. Il laisse dans le deuil ses enfants, M. R. James Simpson et Mme Stanley M. Cannon (Billie), de Granby. Des dons à un organisme de charité de votre choix seraient appréciés.

Renaud
Mme Arthur

A Granby, le 26 juin, à l'âge de 85 ans, est décédée Mme Arthur Renaud, née Florida Hamel, demeurant à 371, rue Racine, à Granby. Les funérailles auront lieu lundi, le 30 juin. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire

J.-A. LeSieur Enr., 855, Principale, Granby

pour se rendre à l'église Notre-Dame où le service sera célébré à 10 heures. Inhumation au cimetière de Knowlton. Les salons seront fermés de 17 à 19 heures. Outre son époux, elle laisse dans le deuil ses belles-soeurs: Mme Elzéard Hamel, de Granby; Mme Antoni Dame, de Granby; ainsi que ses neveux et nièces: M. et Mme Denis Gingras, de Granby; M. et Mme Maurice Hamel, de Cowansville; M. et Mme Georges Hamel, de Granby; M. et Mme Arsène Dame, de Granby; M. et Mme Onil Dame, de Cowansville; M. et Mme Georges Dame, de Cowansville; M. et Mme Léopold Dame, de Granby; Mme Cécile Groleau, de Beebe; M. et Mme Gabriel Dame, de Granby; M. Normand Dame, de Québec; M. et Mme Armand Patenaude, de Granby; M. et Mme Léonidas Patenaude, de Cowansville; Mlle Rose-Emma Patenaude, de Granby; Mme Blanche Patenaude, de Granby; M. et Mme Paul-Emile Hamel, de Lucerne; M. et Mme Aimé Hamel, de Montréal; M. et Mme Georges Desbiens, de Repentigny; M. et Mme Noël Gagné, de Laval; Mme Françoise Ruchenstein, de Laval; M. et Mme Lucien Lecouture, de Woonsocket, Rhodes Island; Mme Bernadette Ledoux et M. et Mme Bernard Ledoux, du même endroit.

CHARBONNEAU

(M. Richard)

A Granby, le 25 juin 1975, à l'âge de 44 ans, est décédé M. Richard Charbonneau, époux de Solange Paré, demeurant au 975, rue Saint-Charles sud. Les funérailles auront lieu le lundi 30 juin. Le convoi funèbre partira du salon Drummond 31, rue Drummond pour se rendre à l'église Immaculée-Conception où le service sera célébré à 10 heures 30. Inhumation au cimetière de la rue Dufferin. Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses enfants: M. et Mme Jacques Cabana (Manon), Granby; M. et Mme Daniel Hardy (Joan), Vancouver; ses frères et soeurs: M. et Mme René Charbonneau, Granby; Mmd Angela Boisvert, Laval; Mme Berthe Cabana, Hemmingford; M. et Mme Omer Charbonneau, Granby; M. et Mme Laurent Charbonneau, Longueuil; M. Marcel Charbonneau, Granby; M. et Mme Jean-Claude Charbonneau, Longueuil; M. et Mme Lucien Charbonneau; Montréal; M. et Mme Irené Aubin (Carmen), Longueuil; ses beaux-parents: M. et Mme Ernest Paré, Granby; ses beaux-frères et belles-soeurs: M. et Mme Patrick Paré, Granby; M. et Mme René Paré, Granby; M. et Mme Gérard Paré, Granby; Mme Huguette Paré, Trois-Rivières; M. et Mme Marcel Paré, Pointe-Gatineau; M. et Mme Denis Paré, Granby; M. et Mme Marcel St-Laurent, Granby; M. et Mme Robert Paré, Granby; M. et Mme Guy Paré, Granby; M. Daniel Paré, Granby; M. et Mme Luc Paré, Granby; M. et Mme Yvan Berubé, M. et Mme André Bolduc, Granby; M. François Paré, Granby; M. Michel Paré, Granby; M. Alain Paré, Granby; ainsi que plusieurs neveux et nièces.

POULIN

(M. Augustin)

A Racine, le 26 juin, à l'âge de 82 ans, est décédé M. Augustin Poulin, époux de Marie-Ange Gingras, demeurant à Racine. Les funérailles auront lieu le lundi 30 juin. Le convoi funèbre partira des salons

J.-H. Fleury inc.
Rue Principale
Valcourt

à 10 heures a.m., pour se rendre en l'église paroissiale de Racine, où le service sera célébré à 10 heures 30 a.m. Inhumation au cimetière du même endroit. Les salons seront ouverts de 14 à 17 heures et de 19 à 22 heures.

Gingras
M. Jean-Guy

A Stukely, le 26 juin, à l'âge de 36 ans, est décédé M. Jean-Guy Gingras, demeurant à Bromont. Les funérailles auront lieu le lundi 30 juin. Le convoi funèbre partira des salons

Drummond, 31, rue Drummond, Granby,

pour se rendre à l'église Assomption, où le service sera célébré à 14 heures. Inhumation au cimetière de la rue Dufferin. Le défunt laisse dans le deuil sa mère, Mme Médiane Gingras, de Granby; ses frères et soeurs, beaux-frères et belles-soeurs: M. Dominique Gingras, de Granby; M. et Mme Hervé Racine (Evangéline), d'Acton Vale; Mlle Cécile Gingras, de Granby; Mme Berthe Auclair, de Granby; M. et Mme Roland Guillemette (Irène), de Laval; M. et Mme Marcel Gingras, de Laval; M. et Mme Germain Gingras, de Laval; M. et Mme Jacques Caron (Janine), de Granby; M. et Mme Florian Gongras, de Laval; M. et Mme Normand Tardif (Florence), de Sainte-Cécile de Milton; ainsi que plusieurs neveux et nièces.

Une page d'histoire

30 juin 1975

William Howard Taft était nommé juge en chef des Etats-Unis par le président Harding il y a 54 ans aujourd'hui — en 1921. Cette nomination faisait suite à 30 années au service du public. Taft est mort à Washington, le 8 mars 1930.

1777— Les Anglais occupent Staten Island, N.Y.

1861— Mort de la poétesse Elizabeth Barrett Browning.

L'ascenseur est en panne, tant mieux!
PARTICIPACTION
En forme...la seule vraie façon de vivre.

Luc Roy FLEURISTE INC.
FLEURS POUR TOUTES OCCASIONS
120, PRINCIPALE, GRANBY
372-5772

Rita FLEURISTE
29, PRINCIPALE
GRANBY 372-2881-2
TRIBUT FLORAL

L'art et la distinction dans les fleurs
Fortin & Ménard Enrg
Jean-Marc Ménard, propr.
FLEURISTE
Fleurs télégraphiées
7, rue Paré Granby
372-4343

GIRARDOT & MENARD LTEE
DIRECTEURS DE FUNERAILLES
BUR. 225 PRINCIPALE - GRANBY, QUE.

GRANBY GRANITE ENRG
MME ANDRE MENARD, PROPR
MONUMENTS DE TOUS GENRES
LETTRAGE & REPARATION
VENDEUR AUTORISÉ
SEALMARK ROCK OF AGES
451, DUFFERIN, GRANBY 372-7729

FLEURS
POUR NAISSANCE MARIAGE HÔPITAL RECEPTIONS MORTALITÉ
GILBERTE LOISELLE
Votre fleuriste
342, Papineau Granby 378-1191

VENEZ CHOISIR VOTRE MONUMENT DIRECTEMENT SUR NOS TERRAINS
et rendez-vous compte que le deplacement en vaut vraiment la peine

DIRECTEMENT DE L'USINE
POUR UN MEILLEUR PRIX
FAITES CONFIANCE À UN PERSONNEL EXPÉRIMENTÉ
C. DAIGLE MONUMENTS ENR.
MANUFACTURIER
818, Principale, coin Hébert
Bureau et usine: 4 rue Hébert
GRANBY
378-7388 - 378-6666
FACE AUX GALERIES DE GRANBY

EST-IL BON DE PRENDRE D'AVANCE DES DISPOSITIONS POUR LES FUNÉRAILLES?
C'est peut-être un geste prudent à poser. Toutefois, avant de prendre de telles dispositions pour des funérailles, il est hautement recommandé de s'adresser à une maison de confiance. Les conseils d'un spécialiste sont le gage d'une saine planification.
J. A. LESIEUR ENR.
Directeurs de funérailles
Bureau: 1 Paré, Salons Funéraires
855 et 255 Principale, Granby, Que. 372-3309
Affilié avec:
LA CORPORATION DES THANATOLOGUES DU QUÉBEC
LÀ OÙ C'EST UN HONNEUR DE VOUS SERVIR

OMNIUM DU QUÉBEC

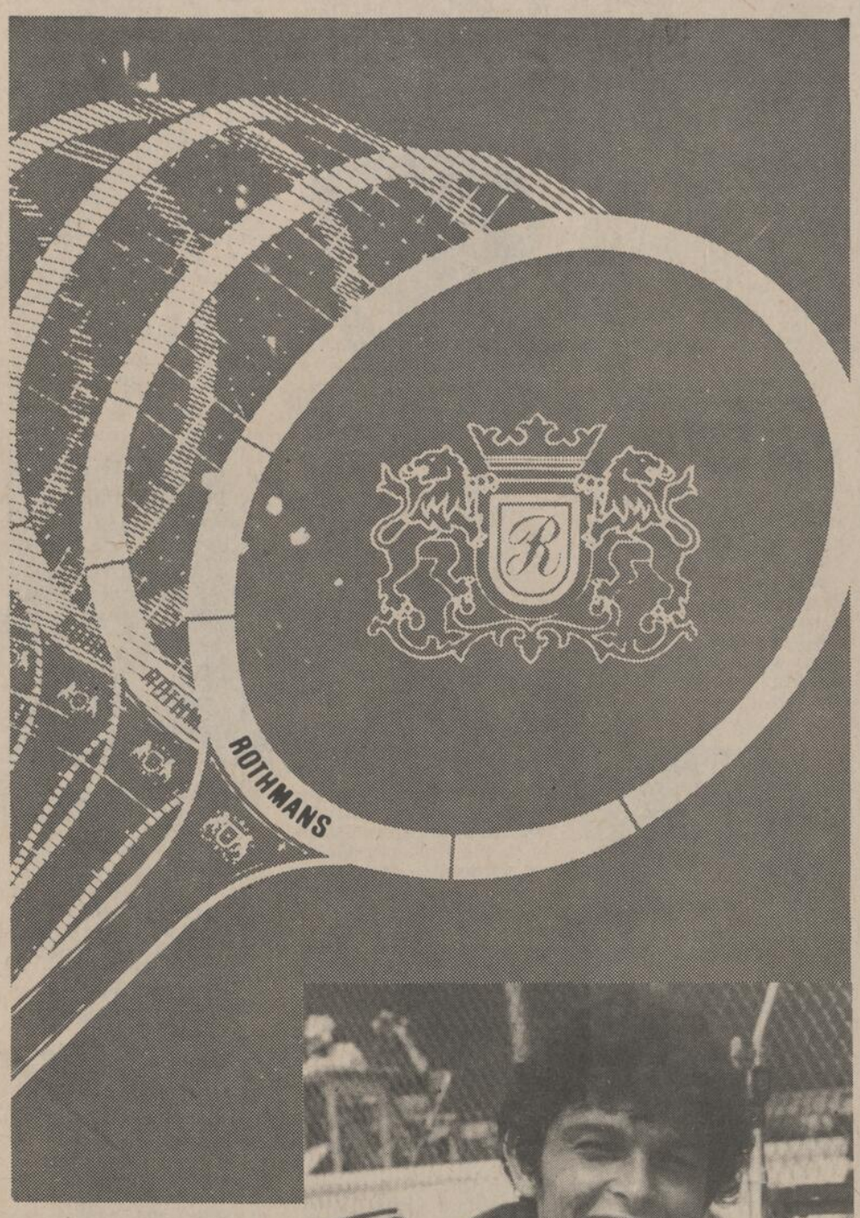

CIRCUIT CANADIEN DE TENNIS
ROTHMANS
CLUB DE TENNIS DE GRANBY (rue Langlois)
DU 1er AU 6 JUILLET

BILLETS OU INFORMATIONS 378-3038

MEMBRES DES DIFFÉRENTS COMITÉS D'ORGANISATION

SUZANNE STONE
championne en 74

JEAN-FRANÇOIS CAUJOLLE
CHAMPION 74

ASSISTONS NOMBREUX AUX COMPÉTITIONS

GEORGES MIKAN
président

DENIS DUMAS
conseiller technique

PIERRE BÉLANGER
organisateur

LOUISE GIRARDEAU
secrétaire

PAUL O. TRÉPANIER
maire de Granby

LUCIEN ALAIN C.A.
comptable

CAMIL LEBLANC
trésorier

GÉRARD ALLARD
président
Loisirs de Granby Inc.

Me YVON ROBICHAUD
aviseur légal

ANDRÉ HÉBERT

RICHARD VERREAULT
député de Shefford

ASSISTONS NOMBREUX AUX COMPÉTITIONS

BIENVENUE AUX VISITEURS À GRANBY
BON SUCCÈS AUX ORGANISATEURS

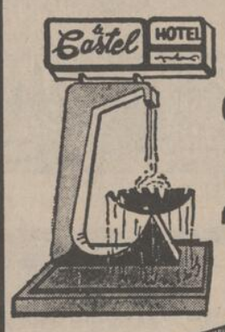

HOTEL–MOTEL
le Castel
DE L'ESTRIE INC.

Entièrement Climatisé
A l'épreuve du Feu.
75 chambres avec TV couleur
Salle à manger•Bars Salons•Piscine
Salles de Conférences & de Banquets

Fireproof & Air Conditioned.
75 rooms with color TV
Dining room
Cocktails Lounges•Swimming Pool
Meeting rooms & Banquet Halls

901 PRINCIPALE **GRANBY 378-9071**

BIENVENUE AUX JOUEURS ET AMATEURS DE TENNIS À GRANBY

GailuRon

BOULANGERIE RACINE LTÉE

209, rue YORK GRANBY 372-3383

ASSISTONS NOMBREUX AUX COMPÉTITIONS

BEAUREGARD AUTO PARTS ENR.

342, NOTRE-DAME
GRANBY 378-9909

BON SUCCÈS
BIENVENUE AUX VISITEURS

HÔTEL GRANBY

SPECTACLES

9 h 30 p.m.
11 h 30 p.m.
1 h 30 a.m.

DU JEUDI AU DIMANCHE

GOGO
TOPLESS

BIENVENUE AUX VISITEURS
BON SUCCÈS AUX ORGANISATEURS

MAGASIN À RAYONS

Woolco

M. W. HOULE
gérant général

370, ST-JACQUES
PLAZA GRANBY

CANADA

Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales

QUÉBEC

PRÉAMBULE

Conformément aux prescriptions de la *Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales*, il a été procédé en 1971 à un recensement de la population de la province de Québec et il s'est avéré que cette population s'établit au chiffre de 6,027,764 habitants. En conséquence, il appert du certificat du Commissaire à la représentation que le territoire de la province devra être divisé en soixante-quinze (75) circonscriptions électorales, au lieu des soixante-quatorze (74) qui existent actuellement.

La Loi stipule que la population de chaque circonscription électorale doit correspondre autant que possible au quotient provincial qui, pour le Québec, est de 80,370 habitants par circonscription. Il faut cependant tenir compte de certains facteurs qui sont énumérés à l'article 13 de la Loi. Une des règles édictées sous l'empire du statut prévoit que la population d'une circonscription déterminée ne devra, en aucun cas, être supérieure ou inférieure à 25% du quotient provincial mentionné plus haut.

Les notes explicatives qui suivent ont pour objet de porter à la connaissance du public les critères qui ont présidé à la préparation d'un projet établissant les limites des circonscriptions électorales du Québec ainsi que les principes généraux qui ont servi de base à son élaboration.

Géographiquement, la province de Québec est composée de quatre régions distinctes:

1. l'île de Montréal et ses alentours immédiats;
2. la ville de Québec et sa périphérie;
3. la rive nord de la rivière des Outaouais et du fleuve Saint-Laurent;
4. la rive sud de ces deux cours d'eau.

Démographiquement, les agglomérations montréalaise et de la ville de Québec sont caractérisées, d'une part par une superficie restreinte, d'autre part par une concentration de population qui en font un tout économique et social ayant une certaine homogénéité.

A l'encontre, les rives nord et sud de la rivière des Outaouais et du fleuve Saint-Laurent forment un ensemble dont les composantes représentent plusieurs régions, souvent distinctes les unes des autres, groupées pour quelques-unes autour de villes et de cités, mais, dans la plupart des cas, possédant une physionomie nettement rurale, agricole ou semi-industrielle.

Les principaux problèmes qui rendent complexe le partage de la province en circonscriptions de population équivalente sont les suivants:

1. L'obligation, imposée par la Loi qui régit la délimitation des circonscriptions, de fixer le chiffre de la population de chacune d'elles à l'intérieur de limites bien définies par rapport au quotient idéal, rend nécessaires certains écarts de populations, d'une circonscription à une autre, qui, à première vue, peuvent paraître étonnants mais qui sont motivés par la configuration physique du territoire et sa répartition démographique.

2. Certaines régions de la province comprennent de vastes étendues qui sont peu peuplées. L'accessibilité, d'un point à un autre d'une même circonscription, est souvent inadéquate, difficile ou même inexistante.

Compte tenu de ces facteurs particuliers ou généraux, le projet ci-après a pour objectifs:

1. de conserver l'entité municipale partout où la situation le permet;

2. de compenser, dans certaines régions comme la Gaspésie, le Saguenay—Lac-Saint-Jean et l'Abitibi—Pontiac—Témiscamingue, la faible densité démographique par l'attribution d'un quotient considérablement en-deçà de celui qui est en vigueur dans les villes;

3. de chercher à grouper, dans la mesure du possible, les populations ayant une communauté d'intérêts économiques, sociaux ou ethniques.

Ce projet est susceptible d'être modifié selon les représentations et observations qui pourront être faites lors des audiences publiques de la Commission et selon les conclusions que cette Commission pourra juger à propos d'en tirer.

Avis des séances publiques

Sous l'autorité de la Loi précitée, la Commission fédérale de délimitation des circonscriptions électorales pour le Québec a préparé un projet de division de la province en soixante-quinze (75) circonscriptions électorales dont les noms et les limites sont indiqués dans les plans et les descriptions ci-après.

Afin de donner à tous ceux qui y ont intérêt l'occasion de formuler à la Commission les observations qu'ils peuvent juger utiles quant aux délimitations projetées, la Commission siégera en audience publique aux endroits suivants:

1. TROIS-RIVIÈRES, Palais de Justice, le mardi 5 août 1975, à dix heures du matin.

2. SHERBROOKE, Palais de Justice, le mercredi 6 août 1975, à dix heures du matin.

3. CHICOUTIMI, Palais de Justice, le mardi 12 août 1975, à dix heures du matin.

4. RIMOUSKI, Palais de Justice, le jeudi 14 août 1975, à dix heures du matin.

5. HULL, Salle du Conseil municipal, Poste de police, 290, boulevard Saint-Joseph, le mardi 19 août 1975, à dix heures du matin.

6. AMOS, Palais de Justice, le mardi 26 août 1975, à dix heures du matin.

7. MONTRÉAL, Place de la Justice, le jeudi 4 septembre 1975, à dix heures du matin.

8. QUÉBEC, Palais de Justice, le vendredi 12 septembre 1975, à dix heures du matin.

La Commission désire porter à la connaissance des intéressés la disposition impérative de l'article 17 (4) de la Loi:

"Lors des séances qu'elle tient pour entendre les observations, une commission n'entendra aucune observation formulée par des personnes intéressées sauf si un avis écrit a été donné au secrétaire de la commission dans les vingt-trois jours à compter de la date de publication des annonces mentionnées au paragraphe 2 (*avis dans les journaux*), indiquant le nom et l'adresse de la personne désirant formuler ces observations et précisant la nature de ces observations ainsi que l'intérêt de la personne en cause."

En conséquence, la Commission n'a pas le pouvoir d'entendre et ne pourra admettre les représentations ou observations d'une personne qui n'a pas donné l'avis dans la formule et/ou dans le délai requis à l'article précité.

L'avis écrit dont il est question plus haut devra être adressé à:

Le secrétaire
Commission fédérale de délimitation des circonscriptions
électorales pour le Québec
73, rue Laurier
HULL (Québec)

RÈGLES DE PRATIQUE

Avis est donné que les règles de pratique qui suivent ont été adoptées à l'unanimité par la Commission pour le Québec, sous l'autorité de l'article 16 de la Loi.

Article 1: Les règles qui suivent seront connues comme «les règles de pratique de la Commission fédérale de délimitation des circonscriptions électorales pour le Québec, 1975».

Article 2: Pour fins d'interprétation, les termes suivants sont ainsi définis:

a) «La Loi» signifie la *Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales* (Chapitre E-2, Statuts révisés du Canada, 1970 et amendements);

b) «Avis» signifie l'annonce publiée en conformité de l'article 17 (2) de la Loi faisant part des lieux et dates des séances publiques de la Commission qui seront tenues en vue de l'audition des observations des intéressés;

c) «Commission» signifie la Commission fédérale de délimitation des circonscriptions électorales pour le Québec;

d) «Secrétaire» signifie le secrétaire de la Commission;

e) «Séance» signifie une audience publique de la Commission;

f) «Représentation» signifie une observation formulée conformément aux règles de l'article 17 de la Loi, par une personne intéressée soit à la délimitation territoriale d'une ou plusieurs circonscriptions électorales du Québec, soit aux noms de telles circonscriptions;

g) «Avis écrit» signifie l'avis donné par une personne intéressée à formuler une représentation ou observation;

h) «Plan» signifie le dessin des circonscriptions électorales projetées tel qu'il apparaît dans l'avis décrit au paragraphe *b*) du présent article;

i) «Description» signifie le détail de la délimitation de chaque circonscription électorale tel qu'il apparaît dans l'avis décrit au paragraphe *b*) du présent article;

j) «Endroit» signifie l'une ou l'autre des cités et villes décrites dans le préambule.

Article 3: Dans l'interprétation de la disposition de l'article 17 (4) de la Loi, il est entendu que le délai de 23 jours sera considéré comme étant celui de la mise à la poste de l'avis écrit par la personne qui désire être admise à formuler une représentation. La marque d'oblitération sur l'enveloppe qui contient l'avis écrit fera foi de sa mise à la poste dans le délai utile. En cas d'impossibilité de déterminer la date de telle mise à la poste, la Commission aura discrétion pour décider de l'admissibilité de l'avis écrit et pourra requérir, en vue de sa détermination, une déclaration assermentée de l'expéditeur intéressé.

Article 4: Toute personne qui donne avis écrit de son intention de formuler une représentation pourra être entendue à n'importe laquelle des séances de la Commission, et elle ne sera pas tenue de se présenter à l'endroit le plus rapproché du lieu d'où origine l'avis écrit donné.

Article 5: Toutefois, toute telle personne devra mentionner dans son avis écrit l'endroit où elle désire être entendue.

Article 6: Si l'avis écrit ne mentionne pas d'endroit, il sera du devoir du secrétaire de faire les démarches nécessaires pour s'assurer de ce détail.

Article 7: Une seule personne sera admise à formuler et faire valoir la représentation qui a fait l'objet d'un avis écrit.

Article 8: Les séances seront tenues conformément aux règles de l'article 17 de la Loi.

Article 9: Si, pour une raison quelconque, une séance ne peut être tenue, le président pourra, d'autorité, remettre cette séance à une date ultérieure; et le cas échéant, le secrétaire devra donner aux personnes qui avaient indiqué leur intention d'être entendues à cette séance particulière, un avis d'au moins trois jours de la date à laquelle cette nouvelle séance aura lieu. A la même circonstance et dans le même délai, le président devra donner un avis public de la tenue d'une séance ultérieure dans un ou des journaux publiés aussi près que possible de l'endroit où ladite séance sera tenue.

HULL, ce trentième jour de juin 1975.

Le Président de la Commission fédérale
de délimitation des circonscriptions
électorales pour le Québec
FRANÇOIS CHEVALIER, J.C.S.

ANNEXE A

Noms et descriptions des circonscriptions électorales

Le Québec compte soixante-quinze (75) circonscriptions électorales, ci-après nommées et décrites, chacune représentée par un membre de la Chambre des communes.

Le mot «comté» signifie «comté municipal» tel que nommé et décrit dans la *Loi de la division territoriale* des Statuts refondus de la province de Québec.

Les cités, villes et municipalités locales comprennent l'intégrité de leur territoire, y inclus les îles, à moins d'une indication contraire.

Les mots rue, avenue, chemin, voie ferrée, voie d'accès, boulevard, canal et rivière s'entendent de la ligne médiane d'iceux, à moins d'une indication contraire.

Partout où il est fait usage de quelque mot ou expression pour désigner une division territoriale, ce mot ou cette expression indique la division territoriale telle qu'elle existait ou était délimitée le premier jour de février 1975.

Les chiffres de la population de chaque circonscription électorale sont tirés du recensement décennal de 1971.

1. ABITIBI comprend:

a) les cités de Noranda et de Rouyn;

b) les villes d'Amos, Duparquet, La Sarre et Macamic;

c) dans le comté d'Abitibi: la municipalité du village de La Reine; les municipalités des paroisses de Macamic, Sainte-Hélène-de-Mancebourg, Saint-Janvier, Saint-Lambert, Saint-Marc-de-Figuery et Saint-Mathieu; les municipalités des cantons de Clermont, La Sarre, Launay, Privat et Trécesson; les municipalités d'Amos-Est, Authier, Clerval, Colombourg, La Reine, Normétal, Palmarolle, Poularies, Roquemaure, Saint-Félix-de-Dalquier, Sainte-Germaine-Boulé, Saint-Jacques-de-Dupuy, Saint-Laurent, Taschereau et Val-Saint-Gilles; la réserve indienne d'Amos n° 1; le territoire n'ayant aucune organisation municipale locale et comprenant les cantons d'Aiguebelle, Disson, Dufresnoy, Duprat, Manneville, Montbray et parties des cantons de Chazel, Destor, Duparquet, Hébécourt, Languedoc, Palmarolle et Villemontel;

d) dans le comté de Témiscamingue: la municipalité du village d'Évain; la municipalité d'Évain; le territoire n'ayant aucune organisation municipale locale et comprenant les cantons de Beaumesnil, Clérion, Bassenode, Caire, Desandrouins, Pontleroy, Dufay, Montbeillard, Bellecombe, Vaudray, Dasserat et parties des cantons de Beauchastel, Joannis et Rouyn;

e) la partie de la municipalité de la Baie James comprenant les cantons de Lavergne, Perron et Rousseau.

(Population: 80,556)

2. ARGENTEUIL comprend:

a) la cité de Lachute;

b) les villes de Mirabel, Oka-sur-le-Lac et Thurso;

c) dans le comté d'Argenteuil: les municipalités des villages de Brownsburg, Calumet, Carillon, Grenville et Saint-André-Est; la municipalité de la paroisse de Saint-André-d'Argenteuil; les municipalités des cantons de Chatham, Gore, Grenville, Harrington et Wentworth; la municipalité de Wentworth-Nord;

d) dans le comté de Deux-Montagnes: les municipalités des villages de Pointe-Calumet et de Saint-Placide; les municipalités des paroisses de L'Annonciation (partie Nord), Saint-Colomban, Saint-Joseph-du-Lac et Saint-Placide; la municipalité d'Oka; la réserve indienne d'Oka;

e) dans le comté de Papineau: les municipalités des villages de Chénéville, Montebello, Papineauville, Ripon et Saint-André-Avellin; les municipalités des paroisses de Notre-Dame-de-Bon-Secours (partie Nord), Notre-Dame-de-la-Paix, Saint-André-Avellin et Sainte-Angélique; les municipalités des cantons d'Amherst, Lochaber, Lochaber (partie Nord), Ponsonby et Ripon; la municipalité des cantons-unis de Suffolk et Addington; les municipalités de Duhamel, Fassett, Lac-des-Plages, Lac-Simon, Montpellier, Namur, Plaisance et Vinoy; le territoire n'ayant aucune organisation municipale locale.

(Population: 66,963)

3. BEAUCE comprend:

a) les villes de Beauceville, Saint-Georges, Saint-Georges-Ouest, Saint-Joseph-de-Beauce et Sainte-Marie;

b) dans le comté de Beauce: les municipalités des villages de Lac-Poulin, Linière, Saint-Elzéar, Saint-Éphrem-de-Tring, Saint-Théophile, Saint-Victor, Tring-Jonction et Vallée-Jonction; les municipalités des paroisses de L'Enfant-Jésus, Notre-Dame-de-la-Providence, Saints-Anges, Saint-Benoît-Labre, Saint-Côme-de-Kennebec, Saint-Éphrem-de-Beauce, Saint-Frédéric, Saint-Georges-Est, Saint-Honoré, Saint-Jean-de-la-Lande, Saint-Joseph-de-Beauce, Saint-Jules, Sainte-Marie, Saint-Martin, Saint-René, Saint-Sévérin et Saint-Théophile-de-la-Beauce; la municipalité du canton de Shenley; les municipalités d'Aubert-Gallion, Saint-Alfred, Saint-Elzéar-de-Beauce, Saint-François-de-Beauce, Saint-François-Ouest, Saint-Joseph-des-Érables, Saint-Philibert, Saint-Simon-les-Mines et Saint-Victor-de-Tring; le canton de Metgermette-Sud n'ayant aucune organisation municipale locale;

c) dans le comté de Dorchester: la municipalité du village de Saint-Zacharie; les municipalités des paroisses de Saint-Édouard-de-Frampton, Sainte-Marguerite et Saint-Odilon-de-Cranbourne; les municipalités de Sainte-Aurélie, Saint-Benjamin, Saint-Prosper et Saint-Zacharie;

d) dans le comté de Frontenac: les municipalités des villages de Saint-Gédéon et de Saint-Ludger; les municipalités des paroisses de Saint-Gédéon et de Saint-Hilaire-de-Dorset; la municipalité de la partie Sud-Est du canton de Gayhurst; la municipalité des cantons-unis de Risborough et partie de Marlow; la municipalité de Saint-Robert-Bellarmin.

(Population: 72,313)

4. BEAUHARNOIS comprend:

a) les cités de Beauharnois et de Salaberry-de-Valleyfield;

b) la ville de Huntingdon;

c) dans le comté de Beauharnois: les municipalités des villages de Melocheville et de Saint-Timothée; les municipalités des paroisses de Saint-Louis-de-Gonzague, Saint-Stanislas-de-Kostka et Saint-Timothée; les municipalités de Grand-Île et de Saint-Étienne-de-Beauharnois;

d) dans le comté de Châteauguay: les municipalités des villages de Howick, Ormstown et Saint-Chrysostôme; les municipalités des paroisses de Saint-Jean-Chrysostôme, Saint-Malachie-d'Ormstown et Très-Saint-Sacrement;

e) dans le comté de Huntingdon: les municipalités des paroisses de Saint-Anicet et de Sainte-Barbe; les municipalités des cantons de Dundee, Elgin, Godmanchester, Havelock et Hinchinbrook; la municipalité de Franklin; la réserve indienne de Saint-Régis n° 15.

(Population: 71,611)

5. BELLECHASSE comprend:

a) la cité de Montmagny;

b) les villes de Lac-Etchemin et de L'Islet;

c) les comtés de Bellechasse et de Montmagny;

d) dans le comté de Dorchester: la municipalité du village de Saint-Anselme; les municipalités des paroisses de Saint-Anselme, Sainte-Claire, Saint-Cyprien, Sainte-Germaine-du-Lac-Etchemin, Sainte-Justine, Saint-Léon-de-Standon, Saint-Luc, Saint-Malachie et Saint-Nazaire-de-Dorchester; les municipalités de Louis-Joliette, Saint-Louis-de-Gonzague et Sainte-Rose-de-Watford;

e) dans le comté de L'Islet: la municipalité du village de L'Islet-sur-Mer; les municipalités des paroisses de Notre-Dame-de-Bon-Secours-de-L'Islet, Saint-Cyrille-de-Lessard et Saint-Eugène; la municipalité de Saint-Marcel.

(Population: 74,099)

6. BONAVENTURE comprend:

a) les villes de Carleton, Chandler et New Richmond;

b) les comtés de Bonaventure et des Îles-de-la-Madeleine;

c) dans le comté de Gaspé-Est: les municipalités de Newport et de Pabos-Mills;

d) dans le comté de Matapédia: le canton de Milnikek et la partie du canton d'Assemetquagan n'ayant aucune organisation municipale locale.

(Population: 62,947)

7. BOURASSA comprend:

a) la cité de Montréal-Nord;

b) la partie de la ville de Montréal bornée par une ligne commençant au point d'intersection de la rue Fleury-est et de la rue de Lille; de là vers le sud-est, suivant la rue de Lille jusqu'à la voie ferrée de la Compagnie des Chemins de Fer Nationaux du Canada; de là vers le nord-est, suivant ladite voie ferrée jusqu'à la limite de la cité de Montréal-Nord, au point sud de ladite cité; de là vers le nord-ouest, suivant ladite limite de la cité de Montréal-Nord jusqu'à la rue Fleury-est; de là vers le sud-ouest jusqu'au point de départ.

(Population: 93,870)

8. CHAMBLY comprend:

a) la cité de Chambly;

b) la ville de Saint-Hubert;

c) les villes de Carignan, Marieville, Richelieu, Saint-Basile-le-Grand et Saint-Bruno-de-Montarville;

d) dans le comté de Rouville: les municipalités des paroisses de Notre-Dame-de-Bon-Secours, Sainte-Marie-de-Monnoir et Saint-Mathias.

(Population: 81,973)

9. CHAMPLAIN comprend:

a) la ville de Grand'Mère;

b) les villes de La Tuque, Saint-Tite et Shawinigan-Sud;

c) dans le comté de Champlain: les municipalités des villages de Champlain, Parent, Saint-Georges et Sainte-Thècle; les municipalités des paroisses de Grandes-Piles, La Visitation-de-Champlain, Notre-Dame-du-Mont-Carmel, Saint-Louis-de-France, Saint-Luc, Saint-Maurice, Saint-Narcisse, Saint-Roch-de-Mékinac, Saint-Sévérin, Sainte-Thècle, Saint-Théophile, Saint-Timothée et Saint-Tite; la municipalité du canton de Langelier; les municipalités de Boucher, Haute-Mauricie, Saint-Jean-des-Piles et Sainte-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine; les réserves indiennes de Coucoucache n° 24A et de Weymontachi n° 23; tout le territoire n'ayant aucune organisation municipale locale;

d) dans le comté de Québec: la municipalité de Lac-Édouard; le territoire n'ayant aucune organisation municipale locale situé au nord-ouest de la rivière aux Éclairs, de la limite sud-est du canton de Perrault et de son prolongement vers le nord-est jusqu'à la limite nord-est du comté de Québec.

(Population: 73,709)

10. CHARLESBOURG comprend:

a) les cités de Charlesbourg et de Loretteville;

b) la ville d'Orsainville;

c) dans le comté de Québec: les réserves indiennes de Lorette n° 7 et de Lorette n° 7A;

d) la partie de la ville de Québec bornée par une ligne commençant au point d'intersection du boulevard Hamel et du prolongement vers le nord-ouest de l'avenue Saint-Sacrement; de là vers le sud-est, suivant l'avenue Saint-Sacrement jusqu'au boulevard Charest-ouest; de là vers l'ouest jusqu'au point le plus à l'est de la ville de Sainte-Foy; de là vers le nord-ouest et l'ouest, suivant une ligne irrégulière séparant les villes de Québec et de Sainte-Foy; de là vers le nord-ouest et le nord-est, suivant une ligne irrégulière séparant la ville de Québec de la ville de l'Ancienne-Lorette et de la ville de Sainte-Foy jusqu'à l'avenue Chauveau; de là vers le nord-est jusqu'au boulevard L'Ormière; de là vers le nord-ouest jusqu'à la limite de la cité de Loretteville; de là vers le nord-est et le nord, suivant une ligne irrégulière séparant la ville de Québec de la cité de Loretteville jusqu'à la rivière Saint-Charles, au nord de ladite cité; de là vers le nord, suivant la rivière Saint-Charles jusqu'à la limite sud-ouest du village de Saint-Émile; de là vers le sud-est et le nord-est, suivant une ligne brisée séparant la ville de Québec de la municipalité du village de Saint-Émile, des villes de Notre-Dame-des-Laurentides et d'Orsainville et de la cité de Charlesbourg jusqu'à l'autoroute de la Capitale; de là vers le sud-ouest jusqu'à la limite nord-est de la ville de Vanier; de là vers le nord-ouest, le sud-ouest et le sud-est, suivant une ligne irrégulière séparant les villes de Québec et de Vanier jusqu'au boulevard Hamel; de là vers le sud-ouest, suivant le boulevard Hamel jusqu'au point de départ;

e) la partie de la ville de Québec bornée au nord par la rue Larue et son prolongement vers l'est jusqu'à la rivière Saint-Charles et des autres côtés par la cité de Loretteville;

f) la partie de la cité de Giffard bornée par la ville de Québec, la cité de Charlesbourg, la municipalité de Charlesbourg-Est et la municipalité de la paroisse de Saint-Michel-Archange;

g) dans le comté de Québec: la partie de la municipalité de la paroisse de Saint-Michel-Archange bornée de tous les côtés par la cité de Giffard.

(Population: 90,179)

11. CHARLEVOIX comprend:

a) les villes de Baie-Saint-Paul, Clermont, Forestville, Hauterive et La Malbaie;

b) le comté de Charlevoix-Est;

c) le comté de Charlevoix-Ouest, excepté le territoire n'ayant aucune organisation municipale locale situé à l'ouest de la route 175;

d) dans le comté de Montmorency n° 1: les municipalités de Saint-Féréol-les-Neiges et de Saint-Tite-des-Caps; le territoire n'ayant aucune organisation municipale locale situé au sud-est de la municipalité de Saint-Tite-des-Caps et le territoire n'ayant aucune organisation municipale locale situé au nord-ouest de ladite municipalité et au sud-est de la rivière Sainte-Anne-du-Nord;

e) dans le comté de Saguenay: les municipalités des villages de Chute-aux-Outardes, Grandes-Bergeronnes, Pointe-aux-Outardes, Pointe-Lebel, Sault-au-Mouton et Tadoussac; la municipalité de la paroisse de Ragueneau; la municipalité du canton de Bergeronnes; la partie de la municipalité de Les Sept-Cantons-Unis-du-Saguenay située à l'ouest de la rivière Manicouagan; les municipalités de Colombier, Escoumins, Sacré-Cœur, Sainte-Anne-de-Portneuf, Saint-Luc-de-Laval et Saint-Paul-du-Nord; les réserves indiennes de Bersimis n° 3 et d'Escoumains n° 25; tout le territoire n'ayant aucune organisation municipale locale situé à l'ouest des rivières Manicouagan et Mouchalagane et du ruisseau qui coule du lac Atticoupi, à l'ouest des lacs Atticoupi et Mouchalagane et à l'est de la partie de la limite ouest du comté de Saguenay, au sud du point le plus au nord du lac Atticoupi.

(Population: 72,867)

12. CHÂTEAUGUAY comprend:

a) les villes de Châteauguay, Châteauguay-Centre, Delson, Léry, Maple Grove, Mercier, Sainte-Catherine, Saint-Constant et Saint-Rémi;

b) dans le comté de Châteauguay: les municipalités des paroisses de Sainte-Clothilde, Sainte-Martine, Saint-Urbain-Premier; la municipalité de Saint-Paul-de-Châteauguay;

c) dans le comté de Laprairie: la municipalité de la paroisse de Saint-Isidore; la municipalité de Saint-Mathieu; la réserve indienne de Caughnawaga n° 14;

d) dans le comté de Napierville: les municipalités des paroisses de Saint-Michel et de Saint-Rémi.

(Population: 72,454)

13. CHICOUTIMI comprend:

a) la cité de Chicoutimi;

b) les villes de Bagotville, Port-Alfred, Rivière-du-Moulin et Saguenay;

c) dans le comté de Chicoutimi: la municipalité du village de Laterrière; les municipalités des paroisses de Bagotville et de Notre-Dame-de-Laterrière; les municipalités des cantons de Chicoutimi, Dumas, Otis et Saint-Jean; les municipalités de Grande-Baie et Rivière-Éternité; les cantons et la partie du canton de Ferland n'ayant aucune organisation municipale locale situés au sud de la rivière Saguenay et à l'est de la rivière Cyriac.

(Population: 68,501)

14. COMPTON comprend:

a) les villes de Coaticook, Cookshire, East Angus, Lac-Mégantic, Rock Island, Scotstown et Waterville;

b) le comté de Compton;

c) dans le comté de Frontenac: les municipalités des villages de Lambton et de Saint-Sébastien; les municipalités des paroisses de Saint-Augustin-de-Woburn, Saint-Sébastien et Val-Racine; les municipalités des cantons de Lambton et de Marston; les municipalités d'Audet, Frontenac, Lac-Drolet, Milan, Nantes, Notre-Dame-des-Bois, Piopolis, Sainte-Cécile-de-Whitton, Saint-Romain et Stornoway;

d) dans le comté de Sherbrooke: la municipalité du village de Compton; les municipalités des cantons d'Ascot et de Compton; les municipalités d'Ascot Corner, Compton Station et Fleurimont;

e) dans le comté de Stanstead: les municipalités des villages d'Ayer's Cliff, Beebe Plain, Dixville, Hatley, North Hatley, Saint-Herménégilde et Stanstead Plain; les municipalités des cantons de Barford, Barnston, Hatley, Hatley (partie Ouest) et Stanstead; les municipalités de Barnston-Ouest, Ogden, Sainte-Catherine-de-Hatley, Saint-Herménégilde, Saint-Mathieu-de-Dixville et Standstead-Est.

(Population: 67,943)

15. DEUX-MONTAGNES comprend:

a) la cité de Deux-Montagnes;

b) la ville de Sainte-Thérèse;

c) les villes de Blainville, Boisbriand, Lorraine, Rosemère, Saint-Eustache et Sainte-Marthe-sur-le-Lac;

d) dans le comté de Terrebonne: la municipalité du village de Bois-des-Filion.

(Population: 76,689)

16. DOLLARD comprend:

a) les villes de Dollard-des-Ormeaux et de Roxboro;

b) deux parties de la ville de Pierrefonds: l'une située au nord-est des villes de Dollard-des-Ormeaux et de Roxboro et l'autre bornée d'un côté par la rivière des Prairies et des trois autres côtés par la ville de Roxboro;

c) la partie de la ville de Saint-Laurent bornée par une ligne commençant au point d'intersection de la limite nord-ouest de la ville de Mont-Royal et de la voie ferrée de la Compagnie des Chemins de Fer Nationaux du Canada; de là vers le nord-ouest, suivant ladite voie ferrée et une ligne irrégulière séparant la ville de Saint-Laurent de la ville de Montréal jusqu'à la limite nord-est de la ville de Pierrefonds; de là suivant une ligne irrégulière séparant la ville de Saint-Laurent de la ville de Pierrefonds, de la ville de Dollard-des-Ormeaux, de la cité de Dorval, de la cité de Lachine, de la cité de Côte-Saint-Luc, de la ville de Montréal et de la ville de Mont-Royal jusqu'au point de départ.

(Population: 93,416)

17. DRUMMOND comprend:

a) la cité de Drummondville;

b) les villes d'Acton Vale et de Drummondville-Sud;

c) dans le comté d'Arthabaska: la municipalité du village de Sainte-Clothilde-de-Horton; les municipalités des paroisses de Sainte-Clothilde-de-Horton et de Sainte-Séraphine;

d) dans le comté de Bagot: les municipalités des paroisses de Saint-André-d'Acton, Sainte-Christine, Saint-Nazaire-d'Acton et Saint-Théodore-d'Acton;

e) dans le comté de Drummond: les municipalités des villages de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Saint-Cyrille et Saint-Germain-de-Grantham; les municipalités des paroisses de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Saint-Edmond-de-Grantham, Saint-Germain-de-Grantham, Saint-Lucien et Saint-Majorique-de-Grantham; la municipalité des cantons-unis de Wendover et Simpson; les municipalités de Grantham-Ouest, Lefebvre, Saint-Eugène, Saint-Nicéphore et Wickham;

f) dans le comté de Nicolet: les municipalités des paroisses de Sainte-Brigitte-des-Saults et de Sainte-Perpétue;

g) dans le comté d'Yamaska: la municipalité du village de Saint-Guillaume; les municipalités des paroisses de Saint-Bonaventure, Saint-Guillaume et Saint-Joachim-de-Courval.

(Population: 74,414)

18. DUVERNAY comprend la partie de la cité de Ville de Laval bornée par une ligne commençant au point d'intersection de la limite de la cité de Ville de Laval, dans la rivière des Prairies et du prolongement vers le sud-est du boulevard des Laurentides (pont Viau); de là vers le nord-ouest, suivant ledit prolongement et le boulevard des Laurentides jusqu'au boulevard Saint-Martin; de là vers le sud-ouest jusqu'à la voie ferrée de la compagnie Canadien Pacifique Limitée; de là vers le nord-ouest et l'ouest, suivant ladite voie ferrée jusqu'à la limite de la cité de Ville de Laval, dans la rivière des Mille-Îles; de là vers le nord-est, l'est et le sud-ouest, suivant ladite limite, dans la rivière des Mille-Îles et la rivière des Prairies, jusqu'au point de départ.

(Population: 93,199)

19. FRONTENAC comprend:

a) la cité de Thetford Mines;

b) les villes de Black Lake et de Plessisville;

c) le comté de Mégantic;

d) dans le comté de Beauce: la municipalité du village de East Broughton Station; les municipalités des paroisses de Sacré-Cœur-de-Jésus et de Sainte-Clothilde; les municipalités de East Broughton et de Saint-Pierre-de-Broughton;

e) dans le comté de Frontenac: la municipalité du village de La Guadeloupe; la municipalité de la paroisse de Courcelles; les municipalités de Saint-Évariste-de-Forsyth et de Saint-Méthode-de-Frontenac;

f) dans le comté de Lotbinière: les municipalités des villages de Sainte-Agathe et de Saint-Sylvestre; les municipalités des paroisses de Sainte-Agathe, Saint-Octave-de-Dosquet et Saint-Sylvestre.

(Population: 71,230)

20. GAMELIN comprend:

a) la municipalité de la paroisse de Saint-Jean-de-Dieu;

b) la partie de la ville de Montréal bornée par une ligne commençant au point d'intersection de la rive du fleuve Saint-Laurent, près du quai de la compagnie Canadian Vickers Limited et du prolongement vers le sud-est de la voie ferrée principale de la Compagnie des Chemins de Fer Nationaux du Canada; de là vers le nord-ouest, suivant ledit prolongement, ladite voie ferrée et son prolongement vers le nord-ouest jusqu'à la rue Sherbrooke-est; de là vers le sud-ouest et le sud jusqu'à la rue Viau; de là vers le nord-ouest jusqu'au boulevard Rosemont; de là vers le sud-ouest jusqu'au boulevard Pie IX; de là vers le nord-ouest jusqu'à la rue Bélanger; de là vers le nord-est jusqu'à la Vingt-quatrième (24e) avenue; de là vers le nord-ouest jusqu'à la limite sud-est de la cité de Saint-Léonard; de là suivant une ligne irrégulière séparant la ville de Montréal de la cité de Saint-Léonard et de la ville d'Anjou jusqu'à la route 25; de là vers le sud-est, suivant ladite route jusqu'à la rue Sherbrooke-est; de là vers le sud-ouest jusqu'à la limite nord-ouest de la municipalité de la paroisse de Saint-Jean-de-Dieu; de là suivant une ligne irrégulière séparant la ville de Montréal de la municipalité de la paroisse de Saint-Jean-de-Dieu jusqu'à la limite nord-est de la municipalité de la paroisse de Saint-Jean-de-Dieu; de là vers le sud-est, suivant le prolongement vers le sud-est de ladite limite nord-est jusqu'à la voie ferrée de la Compagnie des Chemins de Fer Nationaux du Canada; de là vers le nord-est, suivant ladite voie ferrée jusqu'à la rue Saint-Donat; de là vers le sud-est, suivant ladite rue et son prolongement vers le sud-est jusqu'à la limite de la ville de Montréal, dans le fleuve Saint-Laurent; de là vers le sud et le sud-ouest, suivant ladite limite de la ville de Montréal jusqu'à un point situé à l'est du quai de la compagnie Canadian Vickers Limited; de là vers le nord-ouest et le sud-ouest, suivant une ligne irrégulière contournant par le nord le quai de la compagnie Canadian Vickers Limited jusqu'au point de départ.

(Population: 92,999)

21. GASPÉ comprend:

a) les villes de Gaspé, Grande-Rivière et Percé;

b) les villes de Cap-Chat, Murdochville et Sainte-Anne-des-Monts;

c) le comté de Gaspé-Ouest;

d) dans le comté de Gaspé-Est: la municipalité du canton de Cloridorme; les municipalités de Grande-Vallée, Pabos, Petite-Vallée, Saint-François-de-Pabos et Sainte-Thérèse-de-Gaspé; tout le territoire n'ayant aucune organisation municipale locale;

e) dans le comté de Matane: la municipalité du village de Sainte-Félicité; les municipalités des paroisses de Saint-Adelme, Sainte-Félicité, Saint-Jean-de-Cherbourg, Saint-Luc, Saint-Nil, Saint-Paulin-Dalibaire, Saint-René-de-Matane et Saint-Thomas-de-Cherbourg; les municipalités de Capucins, Grosses-Roches, Les Méchins et Petite-Matane; tout le territoire n'ayant aucune organisation municipale locale;

f) dans le comté de Matapédia: la municipalité de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste-Vianney; les cantons de Catalogne, Clarke et Gravier n'ayant aucune organisation municipale locale.

(Population: 62,505)

22. GATINEAU comprend:

a) les villes de Buckingham et de Gatineau;

b) dans le comté de Labelle: la municipalité de Notre-Dame-du-Laus;

c) dans le comté de Papineau: la municipalité du canton de Lochaber (partie Ouest); la municipalité des cantons-unis de Mulgrave et Derry; les municipalités de Bowman, Mayo, Val-des-Bois et Val-des-Monts.

(Population: 72,861)

23. HOCHELAGA comprend la partie de la ville de Montréal bornée par une ligne commençant au point d'intersection de l'avenue de Lorimier et de la rue Ontario-est; de là vers le nord-est, suivant ladite rue jusqu'à la rue Fullum; de là vers le nord-ouest jusqu'à la rue Hochelaga; de là vers le nord-est jusqu'à la rue d'Iberville; de là vers le nord-ouest jusqu'à la rue Sherbrooke-est; de là vers le nord et le nord-est jusqu'au prolongement vers le nord-ouest de la voie ferrée principale de la Compagnie des Chemins de Fer Nationaux du Canada; de là vers le sud-est, suivant ledit prolongement, ladite voie ferrée et son prolongement vers le sud-est jusqu'à la rive du fleuve Saint-Laurent; de là vers le nord-est et le sud-est, suivant une ligne irrégulière, dans le fleuve Saint-Laurent, contournant par le nord le quai de la compagnie Canadian Vickers Limited jusqu'à la limite de la ville de Montréal, à un point situé à l'est du quai de la compagnie Canadian Vickers Limited; de là vers le sud-ouest et le sud, suivant ladite limite jusqu'à un point situé à l'est de l'extrémité nord de l'île Sainte-Hélène; de là vers le nord-ouest et le sud-ouest, suivant une ligne irrégulière contournant par le nord l'île Sainte-Hélène, à mi-chemin entre l'île Sainte-Hélène et l'île de Montréal jusqu'au pont Jacques-Cartier; de là vers l'ouest, suivant le pont Jacques-Cartier jusqu'au prolongement vers le sud-est de l'avenue de Lorimier; de là vers le nord-ouest, suivant ledit prolongement et l'avenue de Lorimier jusqu'au point de départ.

(Population: 92,956)

24. HULL comprend:

a) la cité de Hull;

b) la ville de Lucerne.

(Population: 81,195)

25. JOLIETTE comprend:

a) la cité de Joliette;

b) les villes de Berthierville et de Saint-Gabriel;

c) dans le comté de Berthier: la municipalité du village de Lavaltrie; les municipalités des paroisses de La Visitation-de-la-Sainte-Vierge-de-l'Isle-du-Pads, Saint-Antoine-de-Lavaltrie, Saint-Cuthbert, Saint-Damien, Saint-Gabriel-de-Brandon, Sainte-Geneviève-de-Berthier, Saint-Ignace-de-Loyola, Saint-Joseph-de-Lanoraie, Saint-Michel-des-Saints, Saint-Norbert, Saint-Viateur et Saint-Zénon; la municipalité de Lanoraie-d'Autray; tout le territoire n'ayant aucune organisation municipale locale;

d) dans le comté de Joliette: les municipalités des villages de Saint-Félix-de-Valois et de Saint-Pierre; les municipalités des paroisses de Notre-Dame-de-Lourdes, Notre-Dame-des-Prairies, Saint-Alphonse-de-Rodriguez, Saint-Ambroise-de-Kildare, Sainte-Béatrix, Saint-Charles-Borromée, Saint-Cléophas, Saint-Côme, Sainte-Élisabeth, Sainte-Émélie-de-l'Énergie, Saint-Félix-de-Valois, Saint-Jean-de-Matha, Sainte-Mélanie et Saint-Thomas; les municipalités de Sainte-Marcelline-de-Kildare et de Saint-Paul; tout le territoire n'ayant aucune organisation municipale locale.

(Population: 73,738)

26. JONQUIÈRE comprend:

a) la ville de Jonquière;

b) dans le comté de Chicoutimi: la municipalité du village de Saint-Jean-Vianney; la municipalité de la paroisse de Larouche; la municipalité du canton de Kénogami; la municipalité de Shipshaw; les cantons de Lartigue et de Plessis; le territoire n'ayant aucune organisation municipale locale situé au sud des cantons de Lartigue et de Plessis et à l'ouest de la rivière Cyriac;

c) dans le comté de Charlevoix-Ouest: le territoire n'ayant aucune organisation municipale locale situé à l'ouest de la route 175;

d) dans le comté de Montmorency nº 1: le territoire n'ayant aucune organisation municipale locale situé au nord du prolongement vers l'est de la limite sud du canton de Lescarbot et à l'est de la rivière aux Écorces.

(Population: 65,513)

27. KAMOURASKA comprend:

a) la cité de Rivière-du-Loup;

b) les villes de La Pocatière, Saint-Pascal, Saint-Pamphile et Pohénégamook;

c) le comté de Kamouraska;

d) dans le comté de Rivière-du-Loup: les municipalités des villages de L'Isle-Verte et de Saint-Georges-de-Cacouna; les municipalités des paroisses de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, Notre-Dame-du-Portage, Saint-Antonin, Saint-Arsène, Saint-Clément, Saint-Éloi, Saint-Épiphane, Saint-Georges-de-Cacouna, Saint-Hubert, Saint-Modeste, Saint-Patrice-de-la-Rivière-du-Loup et Saint-Paul-de-la-Croix; les municipalités de Saint-Cyprien, Saint-François-Xavier-de-Viger et Saint-Jean-Baptiste-de-l'Isle-Verte; le canton de Whitworth n'ayant aucune organisation municipale locale;

e) dans le comté de L'Islet: la municipalité de la paroisse de Sainte-Louise; les municipalités de Saint-Adalbert, Saint-Aubert, Saint-Damase-de-L'Islet, Sainte-Félicité, Saint-Jean-Port-Joli, Saint-Omer, Sainte-Perpétue, Saint-Roch-des-Aulnets et Tourville.

(Population: 75,210)

28. LABELLE comprend:

a) les villes de Barkmere, Mont-Gabriel, Mont-Laurier, Sainte-Agathe-des-Monts, Sainte-Adèle et Saint-Sauveur-des-Monts;

b) le comté de Labelle (excepté la municipalité de Notre-Dame-du-Laus);

c) dans le comté de Montcalm: les cantons de Brunet, Castelnau, Chopin, Cousineau, Franchère, Jamet, Leman, Pau, Rolland et Viel, la partie des cantons de Lynch et de Nantel n'ayant aucune organisation municipale locale et le territoire non divisé en cantons et n'ayant aucune organisation municipale locale situé au nord-ouest des cantons de Chopin et de Pau;

d) dans le comté de Terrebonne: les municipalités des villages de Lac-Carré, Sainte-Agathe-Sud, Saint-Jovite et Val-David; les municipalités des paroisses de Brébeuf, Sainte-Agathe, Sainte-Anne-des-Lacs, Saint-Hippolyte, Saint-Jovite et Saint-Sauveur; les municipalités d'Ivry-sur-le-Lac, Lac-Supérieur, Mont-Rolland, Mont-Tremblant, Piedmont, Saint-Faustin, Shawbridge, Val-des-Lacs et Val-Morin;

e) dans le comté d'Argenteuil: les municipalités des cantons d'Arundel et de Montcalm; les municipalités d'Huberdeau, Lac-des-Seize-Îles, Mille-Isles, Morin Heights et Saint-Adolphe-d'Howard.

(Population: 65,500)

29. LACHINE comprend:

a) les cités de Beaconsfield et de Dorval;

b) les villes de l'Île-Dorval et de Pointe-Claire;

c) la partie de la cité de Lachine située à l'ouest d'une ligne commençant au point d'intersection de la rive du fleuve Saint-Laurent et du prolongement vers le sud de la Quinzième (15e) avenue; de là vers le nord, suivant ledit prolongement et ladite avenue jusqu'à la rue Victoria; de là vers l'ouest jusqu'à la Dix-huitième (18e) avenue; de là vers le nord, suivant ladite avenue jusqu'à la rue Duff Court; de là vers le sud-ouest, suivant ladite rue jusqu'à la Vingt-quatrième (24e) avenue; de là vers le nord-ouest, suivant ladite avenue et son prolongement vers le nord-ouest jusqu'à la limite de la cité de Lachine.

(Population: 92,862)

30. LAC-SAINT-JEAN comprend:

a) la cité de Roberval;

b) les villes de Desbiens, Dolbeau, Mistassini et Saint-Félicien;

c) le comté de Lac-Saint-Jean-Ouest;

d) dans le comté de Lac-Saint-Jean-Est: les municipalités des villages de Lac-à-la-Croix et de Saint-Jérôme; les municipalités des paroisses de Sainte-Croix et de Saint-Jérôme; les municipalités de Saint-Henri-de-Taillon et de Sainte-Monique; tout le territoire n'ayant aucune organisation municipale locale;

e) dans le comté de Montmorency nº 1: le territoire n'ayant aucune organisation municipale locale situé au nord du prolongement vers l'est de la limite sud du canton de Lescarbot et à l'ouest de la rivière aux Écorces.

(Population: 64,898)

31. LANGELIER comprend la partie de la ville de Québec bornée par une ligne commençant au point d'intersection de la limite de la ville de Québec, dans la rivière Saint-Charles et du pont Scott; de là vers le nord-est, suivant la limite de la ville de Vanier jusqu'au point le plus à l'est de la ville de Vanier; de là vers le sud-est, suivant le prolongement vers le sud-est de la limite nord-est de la ville de Vanier jusqu'à la rivière Saint-Charles; de là vers l'est, en descendant le cours de la rivière Saint-Charles et son prolongement vers l'est jusqu'à la limite de la ville de Québec, dans le fleuve Saint-Laurent; de là vers le sud-ouest, suivant la limite de la ville de Québec jusqu'à la limite de la cité de Sillery; de là suivant une ligne irrégulière séparant la ville de Québec de la cité de Sillery et de la ville de Sainte-Foy jusqu'au boulevard Charest-ouest; de là vers l'est, suivant ledit boulevard jusqu'à l'avenue Saint-Sacrement; de là vers le nord-ouest jusqu'au boulevard Hamel; de là vers le nord-est suivant le boulevard Hamel jusqu'à la limite de la ville de Vanier; de là vers l'est, suivant ladite limite jusqu'au point de départ.

(Population: 86,073)

32. LAPOINTE comprend:

a) les cités d'Alma et de Chicoutimi-Nord;

b) dans le comté de Chicoutimi: la municipalité du village de Saint-Ambroise; la municipalité de la paroisse de Sainte-Rose-du-Nord; les municipalités des cantons de Bégin, Bourget, Taché et Tremblay; les municipalités de Labrecque, Lamarche, Saint-David-de-Falardeau, Saint-Fulgence et Saint-Honoré; les cantons, parties de cantons et le territoire non divisé en cantons situés au nord de la rivière Saguenay et n'ayant aucune organisation municipale locale;

c) dans le comté de Lac-Saint-Jean-Est: les municipalités des villages d'Hébertville-Station, Saint-Bruno, Saint-Cœur-de-Marie et Saint-Gédéon; les municipalités des paroisses de L'Ascension-de-Notre-Seigneur et de Saint-Gédéon; la municipalité du canton de Delisle; les municipalités d'Hébertville, Saint-Bruno et Saint-Joseph-d'Alma.

(Population: 67,201)

33. LAPRAIRIE comprend:

a) la ville de Saint-Lambert;

b) les villes de Brossard, Candiac, Greenfield Park, La Prairie et LeMoyne;

c) dans le comté de Laprairie: la municipalité de Notre-Dame.

(Population: 82,017)

34. LASALLE comprend:

a) la cité de LaSalle;

b) la partie de la ville de Montréal bornée par une ligne commençant au point le plus à l'ouest de la cité de Verdun; de là vers le nord-ouest, le nord-est et le nord, suivant une ligne irrégulière séparant la ville de Montréal de la cité de LaSalle jusqu'au canal Lachine; de là vers le nord-est jusqu'au prolongement vers le nord-ouest du boulevard Monk; de là vers le sud-est, suivant ledit prolongement et le boulevard Monk jusqu'à la rue Allard; de là vers l'est, suivant la rue Allard et son prolongement vers l'est jusqu'à la limite nord-ouest de la cité de Verdun; de là vers le sud-ouest, suivant ladite limite de la cité de Verdun jusqu'au point de départ.

(Population: 93,242)

35. LAURIER comprend la partie de la ville de Montréal bornée par une ligne commençant au point d'intersection de la rue Sherbrooke-ouest et de l'avenue du Parc; de là vers le nord-ouest jusqu'au boulevard Saint-Joseph-ouest; de là vers le nord-est jusqu'à la rue Saint-Urbain; de là vers le nord-ouest jusqu'à la rue Bernard-ouest; de là vers le nord-est jusqu'au boulevard Saint-Laurent; de là vers le nord-ouest jusqu'à la voie ferrée principale de la compagnie Canadien Pacifique Limitée; de là vers l'est et le nord-est, suivant ladite voie ferrée jusqu'à l'avenue Papineau; de là vers le sud-est jusqu'au boulevard Saint-Joseph-est; de là vers le sud-ouest jusqu'à la rue de Lanaudière; de là vers le sud-est jusqu'à la rue Rachel-est; de là vers le nord-est jusqu'à l'avenue Papineau; de là vers le sud-est jusqu'à la rue

Sherbrooke-est; de là vers le sud-ouest, suivant la rue Sherbrooke-est et Sherbrooke-ouest jusqu'au point de départ.

(Population: 93,215)

36. LAVAL-DES-RAPIDES comprend:

a) la partie de la cité de Ville de Laval bornée par une ligne commençant au point d'intersection de la limite de la cité de Ville de Laval, dans la rivière des Prairies et du prolongement vers le sud-est du boulevard Labelle (pont Lachapelle); de là vers le nord-ouest, suivant ledit prolongement et le boulevard Labelle jusqu'au boulevard Notre-Dame; de là vers le nord-est jusqu'au boulevard Chomedey; de là vers le nord-ouest jusqu'au chemin du Souvenir; de là vers le nord-est, suivant le chemin du Souvenir, le chemin du Trait Carré et le prolongement vers le nord-est du chemin du Trait Carré jusqu'à la voie ferrée de la compagnie Canadien Pacifique Limitée; de là vers le nord-ouest jusqu'au boulevard Saint-Martin; de là vers le nord-est jusqu'au boulevard des Laurentides; de là vers le sud-est, suivant le boulevard des Laurentides et son prolongement vers le sud-est jusqu'à la limite de la cité de Ville de Laval, dans la rivière des Prairies; de là vers le sud-ouest, suivant ladite limite jusqu'au point de départ;

b) la partie de la ville de Montréal bornée par une ligne commençant au point d'intersection de la limite de la ville de Montréal et de la limite nord-est de la ville de Pierrefonds, dans la rivière des Prairies; de là vers le nord-est, suivant ladite rivière jusqu'au prolongement vers le nord-ouest du boulevard Saint-Laurent; de là vers le sud-est, suivant ledit prolongement et le boulevard Saint-Laurent jusqu'à la rue Fleury-ouest; de là vers le sud-ouest, suivant la rue Fleury-ouest et son prolongement jusqu'à la voie ferrée de la compagnie Canadien Pacifique Limitée; de là vers le nord-ouest, suivant ladite voie ferrée jusqu'au boulevard Henri-Bourassa; de là vers le sud-ouest jusqu'à la limite nord de la ville de Saint-Laurent; de là vers le nord-ouest, le sud-ouest et le sud-est, suivant une ligne irrégulière séparant la ville de Montréal de la ville de Saint-Laurent jusqu'à la limite nord-est de la ville de Pierrefonds; de là vers le nord-ouest, suivant ladite limite jusqu'au point de départ.

(Population: 93,444)

37. LÉVIS comprend:

a) les cités de Lauzon et de Saint-Romuald-d'Etchemin;

b) les villes de Charny, Lévis, Saint-David-de-l'Auberivière, Saint-Jean-Chrysostôme et Saint-Nicolas;

c) le comté de Lévis;

d) dans le comté de Dorchester: les municipalités des villages de Saint-Isidore et de Saint-Bernard; les municipalités des paroisses de Saint-Bernard, Saint-Isidore, Sainte-Hénédine et Saint-Maxime; la municipalité de Taschereau-Fortier;

e) dans le comté de Lotbinière: les municipalités des villages de Saint-Agapitville et de Saint-Patrice-de-Beaurivage; les municipalités des paroisses de Saint-Agapit-de-Beaurivage, Saint-Gilles, Saint-Narcisse-de-Beaurivage et Saint-Patrice-de-Beaurivage.

(Population: 74,742)

38. LONGUEUIL comprend la ville de Longueuil.

(Population: 97,590)

39. LOTBINIÈRE comprend:

a) les villes d'Arthabaska, Princeville, Victoriaville et Warwick;

b) dans le comté d'Arthabaska: les municipalités des villages de Daveluyville et de Norbertville; les municipalités des paroisses de Princeville, Saint-Albert-de-Warwick, Sainte-Anne-du-Sault, Saint-Christophe-d'Arthabaska, Sainte-Élizabeth-de-Warwick, Saint-Louis-de-Blandford, Saint-Norbert-d'Arthabaska, Saint-Rosaire et Sainte-Victoire-d'Arthabaska; les municipalités des cantons de Maddington et de Warwick; les municipalités de Saint-Jacques-de-Horton et de Saint-Valère;

c) dans le comté de Lotbinière: les municipalités des villages de Deschaillons, Deschaillons-sur-Saint-Laurent, Fortierville, Laurier-Station, Leclercville, Lotbinière, Sainte-Croix et Saint-Flavien; les municipalités des paroisses de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun, Saint-Antoine-de-Tilly, Sainte-Croix, Saint-Édouard-de-Lotbinière, Sainte-Emmélie, Saint-Flavien, Saint-Jacques-de-Parisville, Saint-Louis-de-Lotbinière et Sainte-Philomène-de-Fortierville; les municipalités de Saint-Apollinaire, Sainte-Françoise, Saint-Janvier-de-Joly, Val-Alain et Villeroy;

d) dans le comté de Nicolet: les municipalités des villages d'Aston-Jonction, Les Becquets, Manseau, Sainte-Marie et Saint-Sylvère; les municipalités des paroisses de Sainte-Cécile-de-Lévrard, Saint-Joseph-de-Blandford, Sainte-Marie-de-Blandford, Saint-Pierre-les-Becquets, Saint-Raphaël (partie Sud), Saint-Samuel, Sainte-Sophie-de-Lévrard et Saint-Sylvère; les municipalités de Lemieux et de Sainte-Eulalie.

(Population: 72,041)

40. LOUIS-HÉBERT comprend:

a) la cité de Sillery;

b) la ville de Sainte-Foy;

c) la ville de l'Ancienne-Lorette.

(Population: 90,621)

41. MAISONNEUVE comprend la partie de la ville de Montréal bornée par une ligne commençant au point d'intersection de l'avenue Papineau et du boulevard Rosemont; de là vers le nord-est jusqu'à la Treizième (13e) avenue; de là vers le sud-est jusqu'à la rue Masson; de là vers le nord-est jusqu'au boulevard Pie IX; de là vers le nord-ouest jusqu'au boulevard Rosemont; de là vers le nord-est jusqu'à la rue Viau; de là vers le sud-est jusqu'à la rue Sherbrooke-est; de là vers le sud-ouest jusqu'à la rue d'Iberville; de là vers le sud-est jusqu'à la rue Hochelaga; de là vers le sud-ouest jusqu'à la rue Fullum; de là vers le sud-est jusqu'à la rue Ontario-est; de là vers le sud-ouest jusqu'à l'avenue Papineau; de là vers le nord-ouest jusqu'à la rue Rachel-est; de là vers le sud-ouest jusqu'à la rue de Lanaudière; de là vers le nord-ouest jusqu'au boulevard Saint-Joseph-est; de là vers le nord-est jusqu'à l'avenue Papineau; de là vers le nord-ouest jusqu'au point de départ.

(Population: 92,648)

42. MANICOUAGAN comprend:

a) la cité de Sept-Îles;

b) les villes de Baie-Comeau, De Grasse, Fermont, Gagnon, Port-Cartier et Schefferville;

c) dans le comté de Saguenay: les municipalités des villages de Baie-Trinité et de Godbout; les municipalités des cantons de Letellier et de Natashquan; les municipalités d'Aguanish, Baie-Johan-Beetz, Côte-Nord-du-Golfe-Saint-Laurent, Gallix, Havre-Saint-Pierre, Île d'Anticosti, Longue-Pointe, Moisie, Rivière-au-Tonnerre, Rivière-Pentecôte, Rivière-Pigou et Rivière-Saint-Jean; la partie de la municipalité de Les Sept-Cantons-Unis-du-Saguenay située à l'est de la rivière Manicouagan; les réserves indiennes de Natashquan nº 1, Romaine nº 2, Seven Islands nº 27 et Seven Islands nº 27A; tout le territoire n'ayant aucune organisation municipale locale situé à l'est des rivières Manicouagan et Mouchalagane et du ruisseau qui coule du lac Atticoupi, à l'est des lacs Atticoupi et Mouchalagane et à l'est de la partie de la limite ouest du comté de Saguenay, au nord du point le plus au nord du lac Atticoupi;

d) la partie du territoire de la province de Québec située au nord du comté de Saguenay et à l'est du prolongement de la limite ouest du comté de Saguenay.

(Population: 67,280)

43. MATANE comprend:

a) les villes d'Amqui, Causapscal, Matane et Mont-Joli;

b) dans le comté de Matane: les municipalités des villages de Métis-sur-Mer, Price et Saint-Ulric; les municipalités des paroisses de Saint-Jérôme-de-Matane, Saint-Léandre, Saint-Octave-de-Métis et Saint-Ulric-de-Matane; les municipalités de Baie-des-Sables, Grand-Métis, Les Boules et Sainte-Paule;

c) dans le comté de Matapédia: les municipalités des villages de Lac-au-Saumon, Saint-Noël, Sayabec et Val-Brillant; les municipalités des paroisses de La Rédemption, Saint-Alexandre-des-Lacs, Saint-Antoine-de-Padoue-de-Kempt, Saint-Benoît-Joseph-Labre, Saint-Cléophas, Saint-Damase, Sainte-Irène, Saint-Jacques-le-Majeur-de-Causapscal, Sainte-Jeanne-d'Arc, Saint-Léon-le-Grand, Sainte-Marie-de-Sayabec, Saint-Moïse, Saint-Pierre-du-Lac, Saint-Raphaël-d'Albertville, Saint-Tharcisius et Saint-Zénon-du-Lac-Humqui; les municipalités de Saint-Edmond, Sainte-Florence et Sainte-Marguerite; les seigneuries du Lac-Matapédia et du Lac-Mitis, le canton de Casault, les augmentations d'Awantjish et de MacNider et la partie des cantons d'Awantjish, Blais, Jetté, La Vérendrye, MacNider, Massé, Matlik et Nemtayé n'ayant aucune organisation municipale locale;

d) dans le comté de Rimouski: les municipalités des villages de Luceville et de Sainte-Angèle-de-Mérici; les municipalités des paroisses de Saint-Anaclet-de-Lessard, Sainte-Angèle-de-Mérici, Sainte-Anne-de-la-Pointe-au-Père, Saint-Charles-Garnier, Saint-Donat, Sainte-Flavie, Saint-François-Xavier-des-Hauteurs, Saint-Gabriel, Saint-Joseph-de-Lepage et Sainte-Luce; les municipalités de Fleuriault et de Saint-Jean-Baptiste.

(Population: 67,009)

44. MERCIER comprend:

a) la cité de Pointe-aux-Trembles;

b) la ville de Montréal-Est;

c) la partie de la ville de Montréal bornée par les cités de Pointe-aux-Trembles et de Montréal-Nord, par les villes d'Anjou et de Montréal-Est et par la rivière des Prairies;

d) la partie de la ville de Montréal bornée par une ligne commençant dans le fleuve Saint-Laurent au point d'intersection de la limite de la ville de Montréal et du prolongement vers le sud-est de la rue Saint-Donat; de là vers le nord-ouest, suivant ledit prolongement et ladite rue jusqu'à la voie ferrée de la Compagnie des Chemins de Fer Nationaux du Canada; de là vers le sud-ouest jusqu'au prolongement de la limite nord-est de la municipalité de la paroisse de Saint-Jean-de-Dieu; de là vers le nord-ouest, suivant ledit prolongement et ladite limite nord-est jusqu'à la rue Sherbrooke-est; de là vers le nord-est jusqu'à la route 25; de là vers le nord-ouest jusqu'à la limite sud-est de la ville d'Anjou; de là vers le nord-est, le nord-ouest, l'est et le sud-est, suivant une ligne irrégulière séparant la ville de Montréal de la ville d'Anjou et de la ville de Montréal-Est jusqu'à la limite de la ville de Montréal, dans le fleuve Saint-Laurent; de là vers le sud, suivant ladite limite jusqu'au point de départ.

(Population: 93,299)

45. MILLE-ÎLES comprend la partie de la cité de Ville de Laval bornée par une ligne commençant au point d'intersection de la limite de la cité de Ville de Laval, dans la rivière des Prairies et du prolongement vers le sud-est du boulevard Labelle (pont Lachapelle); de là vers le nord-ouest, suivant ledit prolongement et le boulevard Labelle jusqu'au boulevard Notre-Dame; de là vers le nord-ouest jusqu'au chemin du Souvenir; de là vers le nord-est, suivant le chemin du Souvenir, le chemin du Trait Carré et le prolongement vers le nord-est du chemin du Trait Carré jusqu'à la voie ferrée de la compagnie Canadien Pacifique Limitée; de là vers le nord-ouest et l'ouest, suivant ladite voie ferrée jusqu'à la limite de la cité de Ville de Laval, dans la rivière des Mille-Îles; de là vers le sud-ouest, le sud-est et l'est, suivant la limite de la cité de Ville de Laval, dans la rivière des Mille-Îles et la rivière des Prairies, jusqu'au point de départ.

(Population: 91,470)

46. MISSISQUOI comprend:

a) les cités de Farnham et de Magog;

b) les villes de Bedford, Bromont, Cowansville, Dunham, Lac-Brome et Sutton;

c) les comtés de Brome et de Missisquoi;

d) dans le comté d'Iberville: la municipalité du village d'Henryville; la municipalité de la paroisse de Saint-Sébastien; la municipalité d'Henryville;

e) dans le comté de Stanstead: la municipalité du village d'Omerville; la municipalité du canton de Magog.

(Population: 67,646)

47. MONTCALM comprend:

a) les villes d'Estérel, L'Assomption, Laurentides, L'Épiphanie, Repentigny et Saint-Paul-l'Ermite;

b) dans le comté de Joliette: la municipalité du village de Crabtree; la municipalité de la paroisse de Sacré-Cœur-de-Jésus;

c) dans le comté de L'Assomption: les municipalités des paroisses de L'Assomption, L'Épiphanie, Saint-Gérard-Magella, Saint-Lin, Saint-Roch-de-l'Achigan et Saint-Sulpice; la municipalité de Saint-Roch-Ouest;

d) dans le comté de Montcalm: les municipalités des villages de Rawdon, Saint-Alexis et Saint-Jacques; les municipalités des paroisses de Lac-Paré, Saint-Alexis, Saint-Esprit, Saint-Jacques, Sainte-Julienne, Saint-Liguori et Sainte-Marie-Salomé; les municipalités des cantons de Chertsey et de Rawdon; les municipalités d'Entrelacs, Notre-Dame-de-la-Merci, Saint-Calixte et Saint-Donat; la partie du canton d'Archambault n'ayant aucune organisation municipale locale;

e) dans le comté de Terrebonne: la municipalité de la paroisse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson; les municipalités de Lantier et de Sainte-Lucie; la réserve indienne de Doncaster nº 17.

(Population: 70,259)

48. MONTMORENCY comprend:

a) les villes de Beauport, Beaupré, Château-Richer, Courville, Lac-Delage, Montmorency, Notre-Dame-des-Laurentides, Sainte-Anne-de-Beaupré et Villeneuve;

b) le comté de Montmorency nº 2;

c) dans le comté de Québec: la municipalité du village de Saint-Émile; la municipalité de la paroisse de Saint-Dunstan-du-Lac-Beauport; la municipalité des cantons-unis de Stoneham et Tewkesbury; les municipalités de Charlesbourg-Est, Lac-Saint-Charles, Saint-Gabriel-de-Valcartier, Saint-Gabriel-Ouest et Sainte-Thérèse-de-Lisieux; le territoire n'ayant aucune organisation municipale locale situé au nord-ouest de la municipalité de Saint-Gabriel-Ouest et de la municipalité des cantons-unis de Stoneham et Tewkesbury et au sud-est de la municipalité du Lac-Édouard, de la rivière aux Éclairs, de la limite sud-est du canton de Perrault et de son prolongement vers le nord-est jusqu'à la limite nord-est du comté de Québec;

d) dans le comté de Montmorency nº 1: la municipalité du village de Saint-Jean-de-Boischatel; les municipalités des paroisses de L'Ange-Gardien, Sainte-Brigitte-de-Laval et Saint-Joachim; le territoire n'ayant aucune organisation municipale locale situé au nord-ouest des villes de Château-Richer et de Sainte-Anne-de-Beaupré, de la municipalité de Saint-Féréol-les-Neiges et de la rivière Sainte-Anne-du-Nord, au sud-est du prolongement vers l'est de la limite sud du canton de Lescarbot.

(Population: 71,203)

49. MOUNT ROYAL comprend:

a) la cité de Côte-Saint-Luc;

b) les villes de Hampstead et de Mont-Royal;

c) la partie de la ville de Montréal bornée par la cité de Côte-Saint-Luc et par les villes de Hampstead, Mont-Royal et Saint-Laurent;

d) la partie de la ville de Montréal bornée par une ligne irrégulière commençant au point le plus à l'est de la ville de Hampstead et séparant la ville de Montréal de la ville de Hampstead, de la cité de Côte-Saint-Luc et de la ville de Mont-Royal jusqu'à la voie ferrée principale de la compagnie Canadien Pacifique Limitée; de là vers le sud-ouest, suivant ladite voie ferrée jusqu'au chemin de la Côte-des-Neiges; de là vers le sud-est jusqu'à l'avenue Linton; de là vers le sud-ouest jusqu'à l'avenue Victoria; de là vers le sud-est jusqu'au chemin Queen Mary; de là vers le sud-ouest jusqu'à l'avenue Earnscliffe; de là vers le sud-est jusqu'au chemin de la Côte-Saint-Luc; de là vers l'ouest suivant ledit chemin jusqu'au point de départ.

(Population: 91,973)

50. NOTRE-DAME-DE-GRÂCE comprend:

a) les villes de Montréal-Ouest et de Saint-Pierre;

b) la partie de la cité de Lachine située à l'est d'une ligne commençant au point d'intersection de la rive du fleuve Saint-Laurent et du prolongement vers le sud de la Quinzième (15e) avenue; de là vers le nord, suivant ledit prolongement et ladite avenue jusqu'à la rue Victoria; de là vers l'ouest jusqu'à la Dix-huitième (18e) avenue; de là vers le nord, suivant ladite avenue jusqu'à la rue Duff Court; de là vers le sud-ouest, suivant ladite rue jusqu'à la Vingt-quatrième (24e) avenue; de là vers le nord-ouest, suivant ladite avenue et son prolongement vers le nord-ouest jusqu'à la limite de la cité de Lachine;

c) la partie de la ville de Montréal bornée par une ligne commençant au point le plus au nord de la ville de Montréal-Ouest; de là vers le nord et le nord-est, suivant la limite sud-est de la cité de Côte-Saint-Luc et de la ville de Hampstead jusqu'à l'avenue Melrose; de là vers le sud-est jusqu'à la rue Sherbrooke-ouest; de là vers le nord-est jusqu'à la limite sud-ouest de la cité de Westmount; de là vers le sud-est, suivant la limite de la cité de Westmount jusqu'au prolongement vers le nord-ouest de la rue Saint-Rémi; de là vers le sud-est, suivant ledit prolongement et ladite rue jusqu'à la voie ferrée de la Compagnie des Chemins de Fer Nationaux du Canada; de là vers le sud-ouest, suivant ladite voie ferrée jusqu'à la route 15; de là vers le sud-est jusqu'au canal Lachine; de là vers le sud-ouest, suivant ledit canal jusqu'au point le plus au nord de la cité de LaSalle; de là en continuant vers le sud-ouest, suivant la limite nord-ouest de la cité de LaSalle jusqu'au point le plus à l'est de la ville de Saint-Pierre; de là vers le nord-ouest, suivant la limite nord-est de la ville de Saint-Pierre jusqu'au point le plus à l'est de la ville de Montréal-Ouest; de là vers le nord-ouest, suivant la limite nord-est de la ville de Montréal-Ouest jusqu'au point de départ.

(Population: 93,127)

51. OUTREMONT comprend:

a) la ville d'Outremont;

b) la partie de la ville de Montréal bornée par une ligne commençant au point d'intersection du chemin Queen Mary et de l'avenue Victoria; de là vers le nord-ouest, suivant l'avenue Victoria jusqu'à l'avenue Linton; de là vers le nord-est, suivant ladite avenue jusqu'au chemin de la Côte-des-Neiges; de là vers le nord-ouest jusqu'à la voie ferrée principale de la compagnie Canadien Pacifique Limitée; de là vers le nord-est, suivant ladite voie ferrée jusqu'à la limite de la ville de Mont-Royal; de là vers le sud-est et le nord-est, suivant ladite limite jusqu'à la limite de la ville d'Outremont; de là vers le sud-est, le sud-ouest et le nord-est, suivant une ligne irrégulière séparant la ville de Montréal de la ville d'Outremont jusqu'à la voie Camilien-Houde, au boulevard Mont-Royal; de là vers le sud et le sud-ouest, suivant la voie Camilien-Houde et le chemin Remembrance jusqu'au chemin de la Côte-des-Neiges; de là vers l'ouest jusqu'au chemin Queen Mary; de là vers le sud-ouest jusqu'au point de départ;

c) la partie de la ville de Montréal bornée par une ligne commençant au point d'intersection de la limite nord-est de la ville d'Outremont et de la voie ferrée de la compagnie Canadien Pacifique Limitée; de là vers le nord-est, suivant ladite voie ferrée jusqu'au boulevard Saint-Laurent; de là vers le sud-est jusqu'à l'avenue Bernard-ouest; de là vers le sud-ouest jusqu'à la rue Saint-Urbain; de là vers le sud-est jusqu'au boulevard Saint-Joseph-ouest; de là vers le sud-ouest jusqu'à l'avenue du Parc; de là vers le sud-est jusqu'à l'avenue du Mont-Royal-ouest; de là vers le sud-ouest jusqu'à la limite nord-est de la ville d'Outremont; de là vers le nord-ouest suivant ladite limite de la ville d'Outremont jusqu'au point de départ.

(Population: 92,960)

52. PAPINEAU comprend la partie de la ville de Montréal bornée par une ligne commençant au point d'intersection de la limite nord-est de la ville d'Outremont et de la voie ferrée de la compagnie Canadien Pacifique Limitée; de là vers le nord-ouest, suivant ladite limite de la ville d'Outremont jusqu'à l'intersection de la voie ferrée de la compagnie Canadien Pacifique Limitée et de la limite de la ville d'Outremont, située au point le plus au nord de ladite ville; de là vers le nord et le nord-ouest, suivant ladite voie ferrée jusqu'au prolongement vers le sud-ouest de la rue Faillon-ouest; de là vers le nord-est, suivant ledit prolongement et la rue Faillon-ouest jusqu'au boulevard Saint-Laurent; de là vers le nord-ouest jusqu'à la rue Gounod; de là vers le nord-est jusqu'à la rue Saint-Hubert; de là vers le nord-ouest jusqu'au boulevard Métropolitain; de là vers le nord-est jusqu'à l'avenue Papineau; de là vers le sud-est jusqu'à la voie ferrée de la compagnie Canadien Pacifique Limitée; de là vers le sud-ouest, suivant ladite voie ferrée jusqu'au point de départ.

(Population: 94,161)

53. PONTIAC comprend:

a) les villes de Belleterre, Maniwaki, Temiscaming et Ville-Marie;

b) le comté de Pontiac;

c) dans le comté de Gatineau: la municipalité du village de Gracefield; les municipalités des cantons d'Aumond, Aylwin, Bouchette, Cameron, Denholm, Grand-Remous, Hincks, Hull (partie Ouest), Low, Lytton et Wright; les municipalités de Blue Sea, Bois-Franc, Deléage, Egan-Sud, La Pêche, Messine, Montcerf, Northfield et Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau; la réserve indienne de Maniwaki nº 18; tout le territoire n'ayant aucune organisation municipale locale;

d) dans le comté de Témiscamingue: les municipalités des villages d'Angliers et de Lorrainville; les municipalités des paroisses de Notre-Dame-de-Lourdes-de-Lorrainville, Saint-Bruno-de-Guigues, Saint-Édouard-de-Fabre et Saint-Isidore; les municipalités des cantons de Guérin et de Nédelec; la municipalité des cantons-unis de Latulipe et Gaboury; les municipalités de Duhamel-Ouest, Fugèreville, Moffet, Notre-Dame-du-Nord, Saint-Eugène-de-Guigues et Saint-Placide-de-Béarn; la réserve indienne de Timiskaming nº 19; tout le territoire n'ayant aucune organisation municipale locale situé au sud des cantons de Pontleroy, Desandrouins, Beaumesnil, Clérion, Chabert, Landanet, Mazérac, Jourdan, Pélissier et Granet.

(Population: 66,404)

54. PORTNEUF comprend:

a) les villes de Donnacona, Fossambault-sur-le-Lac, Lac-Saint-Joseph, Lac-Sergent, Portneuf, Saint-Raymond et Val-Bélair;

b) le comté de Portneuf;

c) la partie de la ville de Québec située au nord-ouest de la cité de Loretteville, du prolongement vers le nord-est de la rue Larue jusqu'à la rivière Saint-Marks et de la rivière Saint-Charles au nord de ladite cité;

d) la partie de la ville de Québec bornée par une ligne commençant au point d'intersection du boulevard L'Ormière et de l'avenue Chauveau; de là vers le sud-ouest, suivant l'avenue Chauveau jusqu'à la limite nord-est de la ville de Sainte-Foy; de là vers le nord-ouest, le sud-ouest, le nord-est et le sud-est, suivant une ligne irrégulière séparant la ville de Québec de la ville de Sainte-Foy, de la ville de Val-Bélair et de la cité de Loretteville jusqu'à la limite la plus au sud-est de ladite cité; de là vers le sud-est suivant le boulevard L'Ormière jusqu'au point de départ;

e) dans le comté de Champlain: les municipalités des villages de La Pérade et Saint-Stanislas; les municipalités des paroisses de Saint-Adelphe, Sainte-Anne-de-la-Pérade, Saint-François-Xavier-de-Batiscan, Sainte-Geneviève-de-Batiscan, Saint-Prosper et Saint-Stanislas;

f) dans le comté de Québec: la municipalité de la paroisse de Saint-Félix-du-Cap-Rouge.

(Population: 74,216)

55. QUÉBEC-EST comprend:

a) la ville de Vanier;

b) la partie de la ville de Québec bornée par une ligne commençant au point d'intersection de la rivière Saint-Charles et du prolongement vers le sud-est de la limite nord-est de la ville de Vanier; de là vers le nord-ouest, suivant ledit prolongement et la limite nord-est de la ville de Vanier jusqu'à l'autoroute de la Capitale; de là vers le nord-est jusqu'au boulevard Laurentien; de là vers le sud-est jusqu'à la limite sud-ouest de la cité de Charlesbourg; de là vers l'est, le nord, l'est, le sud et l'est, suivant une ligne irrégulière séparant la ville de Québec des cités de Charlesbourg et de Giffard et de la municipalité de la paroisse de Saint-Michel-Archange jusqu'à la limite nord-est de la ville de Québec; de là vers le sud-est, suivant ladite limite et son prolongement vers le sud-est dans le fleuve Saint-Laurent jusqu'au prolongement vers l'est de la rivière Saint-Charles; de là vers l'ouest, suivant ledit prolongement et la rivière Saint-Charles jusqu'au point de départ;

c) la partie de la cité de Giffard située au nord-est de la municipalité de la paroisse de Saint-Michel-Archange et de la limite nord-est de la ville de Québec au sud du chemin de la Canardière;

d) dans le comté de Québec: la partie de la municipalité de la paroisse de Saint-Michel-Archange bornée par la ville de Québec, la cité de Giffard et la municipalité de Charlesbourg-Est.

(Population: 92,377)

56. RICHELIEU comprend:

a) la cité de Sorel;

b) les villes de Bécancour, Nicolet, Saint-Joseph-de-Sorel et Tracy;

c) dans le comté de Nicolet: les municipalités des villages d'Annaville, Sainte-Monique, Saint-Léonard-d'Aston et Saint-Wenceslas; les municipalités des paroisses de Saint-Jean-Baptiste-de-Nicolet et de Sainte-Monique; les municipalités de Grand-Saint-Esprit, Nicolet-Sud, Saint-Célestin, Saint-Léonard et Saint-Wenceslas; la réserve indienne de Bécancour nº 11;

d) dans le comté de Richelieu: la municipalité du village de Massueville; les municipalités des paroisses de Saint-Aimé, Sainte-Anne-de-Sorel, Saint-Louis, Saint-Pierre-de-Sorel, Saint-Robert et Sainte-Victoire-de-Sorel;

e) dans le comté d'Yamaska: les municipalités des villages de Baieville, Pierreville, Saint-François-du-Lac, Yamaska et Yamaska-Est; les municipalités des paroisses de La Visitation-de-la-Bienheureuse-Vierge-Marie, Notre-Dame-de-Pierreville, Saint-Antoine-de-la-Baie-du-Febvre, Saint-David, Saint-Elphège, Saint-François-du-Lac, Saint-Gérard-Majella, Saint-Michel-d'Yamaska, Saint-Pie-de-Guire, Saint-Thomas-de-Pierreville et Saint-Zéphirin-de-Courval; la municipalité de Saint-Joseph-de-la-Baie-du-Febvre; la réserve indienne d'Odanak (Pierreville nº 12).

(Population: 76,067)

57. RICHMOND comprend:

a) les villes d'Asbestos, Bromptonville, Danville, Disraeli, Richmond et Windsor;

b) le comté de Wolfe;

c) dans le comté d'Arthabaska: la municipalité du village de Chesterville; la municipalité de la paroisse de Saint-Rémi-de-Tingwick; les municipalités des cantons de Chester-Est et de Chester-Ouest; les municipalités de Chénier, Chester-Nord et Tingwick;

d) dans le comté de Drummond: les municipalités des villages de Durham-Sud, Kingsey Falls et L'Avenir; la municipalité du canton de Kingsey; les municipalités de Durham-Sud, Kingsey Falls et L'Avenir;

e) dans le comté de Richmond: les municipalités des villages de Kingsbury, Melbourne, Saint-Georges-de-Windsor et Saint-Grégoire-de-Greenlay; la municipalité de la paroisse de Saint-François-Xavier-de-Brompton; les municipalités des cantons de Brompton, Cleveland, Melbourne, Saint-Georges-de-Windsor, Shipton, Stoke et Windsor; les municipalités de Saint-Claude, Trois-Lacs et Ulverton.

(Population: 64,865)

58. RIMOUSKI comprend:

a) la cité de Rimouski;

b) les villes de Cabano, Dégelis, Notre-Dame-du-Lac et Trois-Pistoles;

c) le comté de Témiscouata;

d) dans le comté de Rimouski: les municipalités des villages de Bic et de Rimouski-Est; les municipalités des paroisses de Sainte-Blandine, Saint-Eugène-de-Ladrière, Saint-Fabien, Saint-Marcellin, Saint-Mathieu-de-Rioux, Saint-Narcisse-de-Rimouski, Sainte-Odile-sur-Rimouski, Saint-Simon, Saint-Valérien et Trinité-des-Monts; les municipalités de Biencourt, Esprit-Saint, Lac-des-Aigles, Mont-Lebel, Saint-Guy et Saint-Médard; tout le territoire n'ayant aucune organisation municipale locale;

e) dans le comté de Rivière-du-Loup: les municipalités des paroisses de Notre-Dame-des-Neiges-de-Trois-Pistoles et de Sainte-Françoise; les municipalités de Saint-Jean-de-Dieu et de Sainte-Rita; la partie du canton de Raudot n'ayant aucune organisation municipale locale.

(Population: 74,882)

59. ROSEMONT comprend la partie de la ville de Montréal bornée par une ligne commençant au point d'intersection de l'avenue Papineau et du boulevard Métropolitain; de là vers le nord-est jusqu'au boulevard Pie IX; de là vers le sud-est jusqu'à la rue Masson; de là vers le sud-ouest jusqu'à la Treizième (13e) avenue; de là vers le nord-ouest jusqu'au boulevard Rosemont; de là vers le sud-ouest jusqu'à l'avenue Papineau; de là vers le nord-ouest jusqu'au point de départ.

(Population: 93,431)

60. SAINT-DENIS comprend:

a) la partie de la ville de Montréal bornée par une ligne commençant au point d'intersection de la limite nord-ouest de la ville d'Outremont et de la limite nord-est de la ville de Mont-Royal; de là vers le nord-ouest, le sud-ouest, le nord-ouest et le sud-ouest, suivant ladite limite de la ville de Mont-Royal jusqu'à la limite de la ville de Saint-Laurent; de là suivant une ligne brisée séparant la ville de Montréal de la ville de Saint-Laurent jusqu'au boulevard Henri-Bourassa; de là vers le nord-est jusqu'à la voie ferrée de la compagnie Canadien Pacifique Limitée; de là vers le sud-est, suivant ladite voie ferrée jusqu'au prolongement vers le sud-ouest de la rue Fleury-ouest; de là vers le nord-est, suivant ledit prolongement et la rue Fleury-ouest jusqu'au boulevard Saint-Laurent; de là vers le sud-est jusqu'à la voie ferrée de la Compagnie des Chemins de Fer Nationaux du Canada; de là vers le nord-est, suivant ladite voie ferrée jusqu'à la rue Saint-Hubert; de là vers le sud-est jusqu'à la rue Gounod; de là vers le sud-ouest jusqu'au boulevard Saint-Laurent; de là vers le sud-est jusqu'à la rue Faillon-ouest; de là vers le sud-ouest, suivant la rue Faillon-ouest et son prolongement vers le sud-ouest jusqu'à la voie ferrée de la compagnie Canadien Pacifique Limitée; de là vers le sud-est et le sud, suivant ladite voie ferrée jusqu'à la limite de la ville d'Outremont, au point le plus au nord de ladite ville; de là vers le sud-ouest, suivant la limite nord-ouest de la ville d'Outremont jusqu'au point de départ;

b) la partie de la ville de Saint-Laurent bornée par une ligne commençant au point d'intersection de la limite nord-ouest de la ville de Mont-Royal et la voie ferrée de la Compagnie des Chemins de Fer Nationaux du Canada; de là vers le nord-ouest, suivant ladite voie ferrée jusqu'à la limite nord-ouest de la ville de Saint-Laurent, à proximité du boulevard Henri-Bourassa; de là vers le nord-est et le sud-est, suivant une ligne irrégulière séparant la ville de Montréal de la ville de Saint-Laurent jusqu'à la limite nord-ouest de la ville de Mont-Royal; de là vers le sud-ouest, suivant ladite limite jusqu'au point de départ.

(Population: 93,914)

61. SAINT-HENRI comprend la partie de la ville de Montréal bornée par une ligne commençant au point d'intersection du canal Lachine et de la route 15; de là vers le nord-ouest, suivant ladite route jusqu'à la voie ferrée de la Compagnie des Chemins de Fer Nationaux du Canada; de là vers le nord-est, suivant ladite voie ferrée jusqu'à la rue Saint-Rémi; de là vers le nord-ouest, suivant ladite rue et son prolongement vers le nord-ouest jusqu'à la limite sud-est de la cité de Westmount; de là vers le nord-est et le nord, suivant la limite sud-est et la limite nord-est de la cité de Westmount jusqu'à la voie ferrée de la compagnie Canadien Pacifique Limitée; de là vers le nord-est, suivant ladite voie ferrée jusqu'à la rue de la Montagne; de là vers le sud-est jusqu'à la rue Saint-Antoine; de là vers le nord-est, suivant la rue Saint-Antoine et la rue Craig jusqu'à la rue de Bleury; de là vers le nord-ouest jusqu'à la rue Sherbrooke-ouest; de là vers le nord-est, suivant la rue Sherbrooke-ouest et Sherbrooke-est jusqu'à l'avenue Papineau; de là vers le sud-est jusqu'à la rue Ontario-est; de là vers le nord-est jusqu'à l'avenue de Lorimier; de là vers le sud-est, suivant l'avenue de Lorimier et son prolongement vers le sud-est jusqu'au pont Jacques-Cartier; de là vers l'est, suivant ledit pont jusqu'à un point situé à mi-chemin entre l'île Sainte-Hélène et l'île de Montréal; de là vers le nord-est et le sud-est, suivant une ligne irrégulière contournant par le nord l'île Sainte-Hélène jusqu'à un point, sur la limite de la ville de Montréal, situé à l'est de l'extrémité nord de l'île Sainte-Hélène; de là vers le sud, le sud-ouest et le nord-ouest, suivant ladite limite de la ville de Montréal jusqu'au point le plus au nord de la cité de Verdun; de là vers le sud-ouest et le sud, suivant la limite nord-ouest de la cité de Verdun jusqu'à l'avenue de l'Église; de là vers l'ouest jusqu'à la rue Drake; de là vers le sud jusqu'à la rue Le Caron; de là vers l'ouest jusqu'à la rue Briand; de là vers le sud jusqu'à la rue de Villiers; de là vers l'ouest jusqu'au boulevard Monk; de là vers le nord, suivant le boulevard Monk et son prolongement vers le nord jusqu'au canal Lachine; de là vers l'est jusqu'au point de départ.

(Population: 94,654)

62. SAINT-HYACINTHE comprend:

a) la cité de Saint-Hyacinthe;

b) les villes de Douville, La Providence, Saint-Césaire et Saint-Joseph;

c) dans le comté de Bagot: les municipalités des villages de Saint-Dominique, Sainte-Hélène-de-Bagot, Saint-Hugues, Saint-Liboire, Saint-Pie, Sainte-Rosalie et Upton; les municipalités des paroisses de Saint-Éphrem-d'Upton, Sainte-Hélène, Saint-Hugues, Saint-Liboire, Saint-Pie, Sainte-Rosalie et Saint-Simon;

d) dans le comté de Richelieu: la municipalité de la paroisse de Saint-Marcel;

e) dans le comté de Rouville: les municipalités des villages d'Ange-Gardien et de Rougemont; les municipalités des paroisses de Saint-Ange-Gardien, Sainte-Angèle-de-Monnoir, Saint-Césaire, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Michel-de-Rougemont et Saint-Paul-d'Abbotsford;

f) dans le comté de Saint-Hyacinthe: les municipalités des villages de Saint-Damase et de Sainte-Madeleine; les municipalités des paroisses de La Présentation, Notre-Dame-de-Saint-Hyacinthe, Saint-Barnabé, Saint-Damase, Saint-Hyacinthe-le-Confesseur, Sainte-Marie-Madeleine et Saint-Thomas-d'Aquin.

(Population: 74,137)

63. SAINT-JEAN comprend:

a) la ville de Saint-Jean;

b) les villes d'Iberville et de Saint-Luc;

c) le comté de Saint-Jean;

d) dans le comté d'Iberville: les municipalités des villages de Saint-Alexandre et de Saint-Grégoire; les municipalités des paroisses de Saint-Alexandre, Sainte-Anne-de-Sabrevois, Saint-Athanase et Saint-Grégoire-le-Grand; la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville;

e) dans le comté de Laprairie: les municipalités des paroisses de Saint-Jacques-le-Mineur et de Saint-Philippe;

f) dans le comté de Napierville: la municipalité du village de Napierville; les municipalités des paroisses de Saint-Cyprien, Saint-Édouard et Saint-Patrice-de-Sherrington;

g) dans le comté de Huntingdon: la municipalité du village de Hemmingford; la municipalité du canton de Hemmingford.

(Population: 75,021)

64. SAINT-LÉONARD comprend:

a) la cité de Saint-Léonard;

b) la ville d'Anjou;

c) la partie de la ville de Montréal bornée par une ligne commençant au point d'intersection de la limite sud-est de la cité de Saint-Léonard et de la Vingt-quatrième (24e) avenue; de là vers le sud-est, suivant ladite avenue jusqu'à la rue Bélanger; de là vers le sud-ouest jusqu'au boulevard Pie IX; de là vers le nord-ouest jusqu'à la Trente-neuvième (39e) rue; de là vers le nord-est jusqu'à la limite sud-ouest de la cité de Saint-Léonard; de là vers le sud-est et le sud-ouest, suivant ladite limite de la cité de Saint-Léonard jusqu'au point de départ.

(Population: 92,941)

65. SAINT-MAURICE comprend:

a) la cité de Shawinigan;

b) la ville de Louiseville;

c) le comté de Maskinongé;

d) dans le comté de Berthier: la municipalité de la paroisse de Saint-Barthélémi; la municipalité de Saint-Charles-de-Mandeville;

e) dans le comté de Saint-Maurice: les municipalités des villages de Baie-de-Shawinigan, Saint-Boniface-de-Shawinigan et Yamachiche; les municipalités des paroisses de Sainte-Anne-d'Yamachiche, Saint-Barnabé, Saint-Élie, Saint-Étienne-des-Grès, Saint-Gérard-des-Laurentides, Saint-Mathieu et Saint-Sévère; les municipalités de Belleau, Charette, La Visitation-de-la-Pointe-du-Lac et Pointe-du-Lac; tout le territoire n'ayant aucune organisation municipale locale.

(Population: 68,930)

66. SAINT-MICHEL comprend la partie de la ville de Montréal bornée par une ligne commençant au point d'intersection de la rivière des Prairies et du prolongement vers le nord-ouest du boulevard Saint-Laurent; de là vers le nord-est, suivant la rivière des Prairies jusqu'à la limite sud-ouest de la cité de Montréal-Nord; de là vers le sud-est, suivant ladite limite de la cité de Montréal-Nord jusqu'à la rue Fleury-est; de là vers le sud-ouest jusqu'à la rue de Lille; de là vers le sud-est jusqu'à la voie ferrée de la Compagnie des Chemins de Fer Nationaux du Canada; de là vers le nord-est, suivant ladite voie ferrée jusqu'à la limite de la cité de Montréal-Nord, au point sud de ladite cité; de là vers le nord-est et le sud-est jusqu'à la limite sud-ouest de la cité de Saint-Léonard; de là vers le nord-est et le sud-est, suivant ladite limite de la cité de Saint-Léonard jusqu'à la Trente-neuvième (39e) rue; de là vers le sud-ouest jusqu'au boulevard Pie IX; de là vers le sud-est jusqu'au boulevard Métropolitain; de là vers le sud-ouest jusqu'à la rue Saint-Hubert; de là vers le nord-ouest jusqu'à la voie ferrée de la Compagnie des Chemins de Fer Nationaux du Canada; de là vers le sud-ouest, suivant ladite voie ferrée jusqu'au boulevard Saint-Laurent; de là vers le nord-ouest, suivant le boulevard Saint-Laurent et son prolongement vers le nord-ouest, dans la rivière des Prairies, jusqu'au point de départ.

(Population: 93,304)

67. SHEFFORD comprend:

a) la ville de Granby;

b) les villes de Valcourt et de Waterloo;

c) le comté de Shefford;

d) dans le comté de Richmond: la municipalité de la paroisse de Saint-Denis-de-Brompton; la municipalité de Brompton Gore;

e) dans le comté de Sherbrooke: la municipalité du village de Deauville; la municipalité de la paroisse de Saint-Élie-d'Orford; la municipalité du canton d'Orford; la municipalité de Rock Forest.

(Population: 71,512)

68. SHERBROOKE comprend:

a) la ville de Sherbrooke;

b) la ville de Lennoxville.

(Population: 84,595)

69. TERREBONNE comprend:

a) la cité de Saint-Jérôme;

b) les villes de Charlemagne, Lachenaie, Mascouche, Saint-Antoine et Terrebonne;

c) dans le comté de Terrebonne: les municipalités des villages de Lafontaine et de New Glasgow; les municipalités des paroisses de Bellefeuille, Sainte-Anne-des-Plaines et Saint-Louis-de-Terrebonne; la municipalité de Sainte-Sophie;

d) dans le comté de L'Assomption: la municipalité de la paroisse de La Plaine.

(Population: 76,640)

70. TROIS-RIVIÈRES comprend:

a) la cité du Cap-de-la-Madeleine;

b) les villes des Trois-Rivières et des Trois-Rivières-Ouest.

(Population: 95,389)

71. VAUDREUIL comprend:

a) les villes de Baie-d'Urfé, Dorion, Hudson, Île-Cadieux, Île-Perrot, Kirkland, Pincourt, Pointe-du-Moulin, Rigaud, Sainte-Anne-de-Bellevue, Sainte-Geneviève et Vaudreuil;

b) les comtés de Soulanges et de Vaudreuil;

c) la municipalité du village de Senneville et la municipalité de la paroisse de Saint-Raphaël-de-l'Île-Bizard;

d) la partie de la ville de Pierrefonds située au sud-ouest de la ville de Dollard-des-Ormeaux.

(Population: 92,714)

72. VERCHÈRES comprend:

a) la ville de Varennes;

b) les villes de Belœil, Boucherville, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Sainte-Julie et Saint-Ours;

c) le comté de Verchères;

d) dans le comté de Richelieu: les municipalités des paroisses de Saint-Ours et de Saint-Roch-de-Richelieu;

e) dans le comté de Saint-Hyacinthe: les municipalités des villages de Saint-Charles-sur-Richelieu et de Saint-Denis; les municipalités des paroisses de Saint-Bernard (partie Sud), Saint-Charles, Saint-Denis et Saint-Jude.

(Population: 71,818)

73. VERDUN comprend:

a) la cité de Verdun;

b) la partie de la ville de Montréal bornée par une ligne commençant au point d'intersection du boulevard Monk et de la rue Allard; de là vers le nord, suivant le boulevard Monk jusqu'à la rue de Villiers; de là vers l'est jusqu'à la rue Briand; de là vers le nord jusqu'à la rue Le Caron; de là vers l'est jusqu'à la rue Drake; de là vers le nord jusqu'à l'avenue de l'Église; de là vers l'est jusqu'à la limite nord-ouest de la cité de Verdun; de là vers le sud-ouest et le sud, suivant la limite nord-ouest de la cité de Verdun jusqu'au prolongement vers l'est de la rue Allard; de là vers l'ouest, suivant ledit prolongement et la rue Allard jusqu'au point de départ.

(Population: 93,117)

74. VILLENEUVE comprend:

a) les villes de Barville, Cadillac, Chapais, Chibougamau, Lebel-sur-Quévillon, Malartic, Matagami, Senneterre et Val d'Or;

b) dans le comté d'Abitibi: les municipalités des villages de Barraute et de Pascalis; la municipalité de la paroisse de Senneterre; la municipalité du canton de Landrienne; les municipalités de Belcourt, Champneuf, Fiedmont et Barraute, La Motte et Sullivan; le territoire n'ayant aucune organisation municipale locale borné au nord par la limite nord du comté d'Abitibi, par les municipalités des paroisses de Saint-Marc-de-Figuery et de Saint-Mathieu et par les cantons de Villemontel et Manneville, à l'ouest par les cantons de Disson, Languedoc, Cléricy, Joannes et Vaudray, par la municipalité de la paroisse de Saint-Marc-de-Figuery et par la municipalité d'Amos-Est; la réserve indienne d'Obedjiwan n° 28;

c) la partie du comté de Témiscamingue n'ayant aucune organisation municipale locale et comprenant les cantons de Béraud, Chabert, Darlens, Desrobert, Granet, Jourdan, Landanet, Laubanie, Marrias, Mazérac, Pélissier et Sabourin;

d) la municipalité de la Baie James (excepté les cantons de Lavergne, Perron et Rousseau);

e) la partie du territoire du Nouveau-Québec située au nord de la municipalité de la Baie James et à l'ouest du prolongement de la limite ouest du comté de Saguenay.

(Population: 72,166)

75. WESTMOUNT comprend:

a) la cité de Westmount;

b) la partie de la ville de Montréal bornée par une ligne commençant au point d'intersection du chemin Queen Mary et de l'avenue Earnscliffe; de là vers le nord-est, suivant le chemin Queen Mary jusqu'au chemin de la Côte-des-Neiges; de là vers l'est et le sud-est jusqu'à la limite nord-ouest de la cité de Westmount; de là vers le sud-ouest, le nord-ouest et le sud-est, suivant les limites nord-ouest et sud-ouest de la cité de Westmount jusqu'à la rue Sherbrooke-ouest; de là vers le sud-ouest jusqu'à l'avenue Melrose; de là vers le nord-ouest jusqu'à la limite sud-est de la cité de Côte-Saint-Luc; de là vers l'est, suivant la limite sud-est de la cité de Côte-Saint-Luc et le chemin de la Côte-Saint-Luc jusqu'à l'avenue Earnscliffe; de là vers le nord-ouest, suivant ladite avenue jusqu'au point de départ;

c) la partie de la ville de Montréal bornée par une ligne commençant au point d'intersection de la voie ferrée de la compagnie Canadien Pacifique Limitée et de la limite nord-est de la cité de Westmount; de là vers le nord-ouest, suivant la limite nord-est de la cité de Westmount et le chemin de la Côte-des-Neiges jusqu'au chemin Remembrance; de là vers le nord-est et le nord, suivant le chemin Remembrance et la voie Camilien-Houde jusqu'à la limite de la ville d'Outremont, au boulevard Mont-Royal; de là vers le nord-est jusqu'à l'avenue du Parc; de là vers le sud-est, suivant l'avenue du Parc et la rue de Bleury jusqu'à la rue Craig; de là vers le sud-ouest, suivant la rue Craig et la rue Saint-Antoine jusqu'à la rue de la Montagne; de là vers le nord-ouest jusqu'à la voie ferrée de la compagnie Canadien Pacifique Limitée; de là vers le sud-ouest, suivant ladite voie ferrée jusqu'au point de départ.

(Population: 92,279)

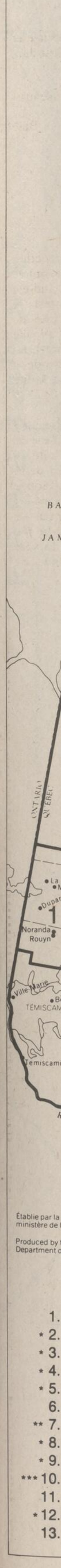

CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES FÉDÉRALES PROJETÉES
POUR LA
PROVINCE DE QUÉBEC
LOI SUR LA REVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES
S.R.C. 1970, modifiée.

Nota: Chaque circonscription électorale sera représentée par un député

Limite projetée de la circonscription électorale.....

PROPOSED FEDERAL ELECTORAL DISTRICTS
FOR THE
PROVINCE OF QUEBEC
ELECTORAL BOUNDARIES READJUSTMENT ACT
R.S.C. 1970, as amended.

Note: Each electoral district shall be represented by one member

Proposed electoral district boundary.....

50 25 0 50 100
ÉCHELLE EN MILLES SCALE IN MILES

CARTE no 1
MAP No. 1

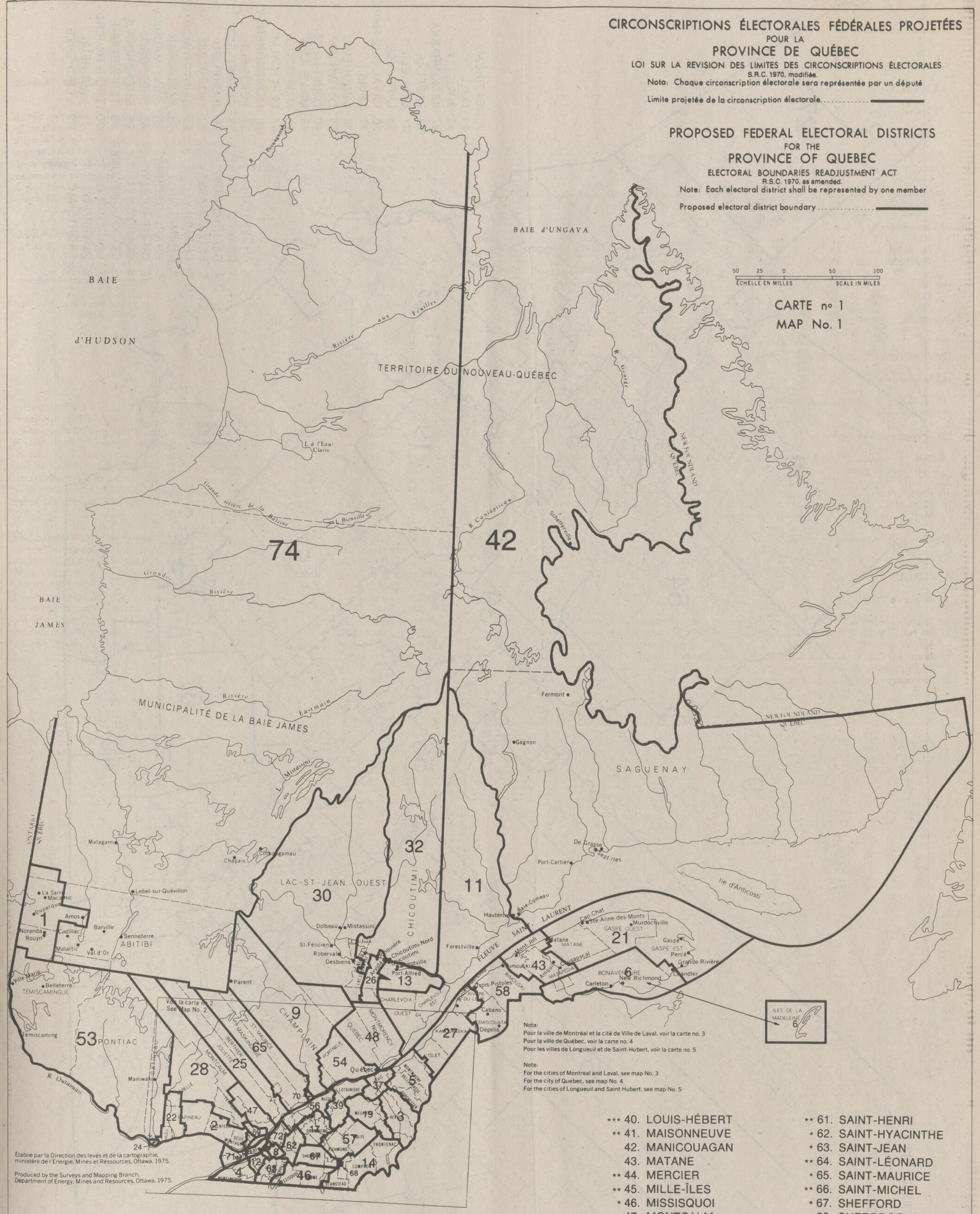

Établie par la Direction des levés et de la cartographie, ministère de l'Énergie, Mines et Ressources, Ottawa. 1975.

Produced by the Surveys and Mapping Branch, Department of Energy, Mines and Resources, Ottawa. 1975.

Nota:
Pour la ville de Montréal et la cité de Ville de Laval, voir la carte no. 3
Pour la ville de Québec, voir la carte no. 4
Pour les villes de Longueuil et de Saint-Hubert, voir la carte no. 5

Note:
For the cities of Montreal and Laval, see map No. 3
For the city of Quebec, see map No. 4
For the cities of Longueuil and Saint Hubert, see map No. 5

1. ABITIBI
* 2. ARGENTEUIL
* 3. BEAUCE
* 4. BEAUHARNOIS
* 5. BELLECHASSE
6. BONAVENTURE
** 7. BOURASSA
* 8. CHAMBLY
* 9. CHAMPLAIN
*** 10. CHARLESBOURG
11. CHARLEVOIX
* 12. CHÂTEAUGUAY
13. CHICOUTIMI
* 14. COMPTON
* 15. DEUX-MONTAGNES
** 16. DOLLARD
* 17. DRUMMOND
** 18. DUVERNAY
* 19. FRONTENAC
** 20. GAMELIN
21. GASPÉ
* 22. GATINEAU
** 23. HOCHELAGA
* 24. HULL
* 25. JOLIETTE
26. JONQUIÈRE
* 27. KAMOURASKA
* 28. LABELLE
** 29. LACHINE
30. LAC-SAINT-JEAN
*** 31. LANGELIER
32. LAPOINTE
* 33. LAPRAIRIE
** 34. LASALLE
** 35. LAURIER
** 36. LAVAL-DES-RAPIDES
* 37. LÉVIS
**** 38. LONGUEUIL
* 39. LOTBINIÈRE
*** 40. LOUIS-HÉBERT
** 41. MAISONNEUVE
42. MANICOUAGAN
43. MATANE
** 44. MERCIER
** 45. MILLE-ÎLES
* 46. MISSISQUOI
* 47. MONTCALM
* 48. MONTMORENCY
** 49. MOUNT ROYAL
** 50. NOTRE-DAME-DE-GRÂCE
** 51. OUTREMONT
** 52. PAPINEAU
53. PONTIAC
* 54. PORTNEUF
*** 55. QUÉBEC-EST
* 56. RICHELIEU
* 57. RICHMOND
58. RIMOUSKI
** 59. ROSEMONT
** 60. SAINT-DENIS
** 61. SAINT-HENRI
* 62. SAINT-HYACINTHE
* 63. SAINT-JEAN
** 64. SAINT-LÉONARD
* 65. SAINT-MAURICE
** 66. SAINT-MICHEL
* 67. SHEFFORD
* 68. SHERBROOKE
* 69. TERREBONNE
* 70. TROIS-RIVIÈRES
* 71. VAUDREUIL
* 72. VERCHÈRES
** 73. VERDUN
74. VILLENEUVE
** 75. WESTMOUNT

* Voir la carte no. 2 — See Map No. 2
** Voir la carte no. 3 — See Map No. 3
*** Voir la carte no. 4 — See Map No. 4
**** Voir la carte no. 5 — See Map No. 5

CARTE n- 2 **QUÉBEC SUD**

Limite projetée de la circonscription électorale

MAP No. 2 **SOUTHERN QUEBEC**

Proposed electoral district boundary

10 0 10 20 30

ÉCHELLE EN MILLES SCALE IN MILES

Nota:
Pour la ville de Montréal et la cité de Ville de Laval, voir la carte no. 3
Pour la ville de Québec, voir la carte no. 4
Pour les villes de Longueuil et de Saint-Hubert, voir la carte no. 5

Note:
For the cities of Montreal and Laval, see map No. 3
For the city of Quebec, see map No. 4
For the cities of Longueuil and Saint Hubert, see map No. 5

Produced by the Surveys and Mapping Branch,
Department of Energy, Mines and Resources, Ottawa, 1975.

Établie par la Direction des levés et de la cartographie,
ministère de l'Énergie, Mines et Ressources, Ottawa, 1975.

2. ARGENTEUIL
3. BEAUCE
4. BEAUHARNOIS
5. BELLECHASSE
8. CHAMBLY
9. CHAMPLAIN
10. CHARLESBOURG
12. CHÂTEAUGUAY
14. COMPTON
15. DEUX-MONTAGNES
17. DRUMMOND
18. DUVERNAY
19. FRONTENAC
22. GATINEAU
24. HULL
25. JOLIETTE
27. KAMOURASKA
28. LABELLE
31. LANGELIER
33. LAPRAIRIE
36. LAVAL-DES-RAPIDES
37. LÉVIS
38. LONGUEUIL
39. LOTBINIÈRE
40. LOUIS-HÉBERT
45. MILLE-ÎLES
46. MISSISQUOI
47. MONTCALM
48. MONTMORENCY
54. PORTNEUF
55. QUÉBEC-EST
56. RICHELIEU
57. RICHMOND
62. SAINT-HYACINTHE
63. SAINT-JEAN
65. SHEFFORD
67. SHERBROOKE
68. TERREBONNE
70. TROIS-RIVIÈRES
71. VAUDREUIL
72. VERCHÈRES

CARTE no 3 MAP No 3
VILLE DE MONTRÉAL ET CITÉ DE VILLE DE LAVAL
Limite projetée de la circonscription électorale
CITIES OF MONTREAL AND LAVAL
Proposed electoral district boundary
ECHELLE EN MILLES
SCALE IN MILES
Etablie par la Direction des levés et de la cartographie, ministère de l'Energie, Mines et Ressources, Ottawa, 1975.
Produced by the Surveys and Mapping Branch, Department of Energy, Mines and Resources, Ottawa, 1975.
TERREBONNE
PAROISSE DE SAINT-LOUIS-DE-TERREBONNE
VILLE DE LACHENAIE
ARGENTEUIL
VILLE DE MIRABEL
VILLE DE BLAINVILLE
DEUX-MONTAGNES
VILLE DE BOISBRIAND
VILLE DE SAINTE-THÉRÈSE
VILLE DE ROSEMÈRE
VILLAGE DE BOIS-DES-FILION
VILLE DE LORRAINE
DUVERNAY
MERCIER
VILLE DE MONTRÉAL
CITÉ DE POINTE-AUX-TREMBLES
VILLE DE MONTRÉAL-EST
VERCHÈRES
VILLE DE BOUCHERVILLE
CITÉ DE VILLE DE LAVAL
MILLE-ÎLES
CITÉ DE BOURASSA MONTRÉAL-NORD
CITÉ DE SAINT-LÉONARD
VILLE D'ANJOU
GAMELIN
SAINT-MICHEL
ROSEMONT
MAISONNEUVE
HOCHELAGA
SAINT-LAURENT
VILLE DE LONGUEUIL
LONGUEUIL
LAVAL-DES-RAPIDES
SAINT-DENIS
RAPINEAU
LAURIER
VILLE D'OUTREMONT
OUTREMONT
SAINT-HENRI
VILLE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC
PAROISSE DE SAINT-JOSEPH-DU-LAC
VILLAGE DE POINTE-CALUMET
ÎLE BIZARD
PAROISSE DE SAINT-RAPHAËL-DE-L'ÎLE-BIZARD
VILLE DE PIERREFONDS
VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX
DOLLARD
VILLE DE SAINT-LAURENT
VILLE DE MOUNT-ROYAL
CITÉ DE MOUNT-ROYAL
CÔTE-SAINT-LUC
CITÉ DE WESTMOUNT
WESTMOUNT
SAINT-LAMBERT
LA PRAIRIE
VILLE DE VAUDREUIL
VILLE DE KIRKLAND
VILLE DE POINTE-CLAIRE
CITÉ DE DORVAL
LACHINE
CITÉ DE BEACONSFIELD
NOTRE-DAME-DE-GRÂCE
CITÉ DE VERDUN
VERDUN
CITÉ DE LASALLE
LASALLE
Ile des Soeurs
VILLE DE BROSSARD
VILLE DE LA PRAIRIE
LAC SAINT-LOUIS
CHÂTEAUGUAY
RÉSERVE INDIENNE DE L'AUGHNAWAGA NO. 14
VILLE DE SAINTE-CATHERINE
VILLE DE CANDIAC
RIVIÈRE DES PRAIRIES
FLEUVE SAINT-LAURENT
LAC DES DEUX-MONTAGNES

SAINT-GABRIEL-DE-VALCARTIER
LAC-SAINT-CHARLES
VILLE DE NOTRE-DAME-DES-LAURENTIDES
MONTMORENCY
SAINTE-THÉRÈSE-DE-LISIEUX
VILLE DE COURVILLE
VILLE DE VILLENEUVE
CHARLESBOURG-EST
CITÉ DE BEAUPORT
VILLAGE DE SAINT-ÉMILE
VILLE D'ORSAINVILLE
QUÉBEC
VILLE DE VAL-SAINT-MICHEL
RIVIÈRE
CITÉ DE LORETTEVILLE
CITÉ DE CHARLESBOURG
PAROISSE DE SAINT-MICHEL-ARCHANGE
CITÉ DE GIFFARD
VILLE DE BÉLAIR
PORTNEUF
CHARLESBOURG-OUEST
CHARLESBOURG
QUÉBEC-EST
VILLE DE VANIER
CITÉ DE LAUZON
VILLE DE LORETTEVILLE
LOUIS-HÉBERT
LANGELIER
VILLE DE LÉVIS
VILLE DE SAINTE-FOY
CITÉ DE SILLERY
SAINT-LAURENT
VILLE DE SAINT-DAVID-DE-L'AUBERIVIÈRE
LÉVIS
PAROISSE DE ST-AUGUSTIN-DE-DESMAURES
PAROISSE DE SAINT-FELIX-DU-CAP-ROUGE
CITÉ DE SAINT-ROMUALD-D'ETCHEMIN
VILLE DE SAINT-NICOLAS
FLEUVE
CARTE no 4 MAP No 4
VILLE DE QUÉBEC
Limite projetée de la circonscription électorale
CITY OF QUÉBEC
Proposed electoral district boundary
ÉCHELLE EN MILLES
SCALE IN MILES
Établie par la Direction des levés et de la cartographie, ministère de l'Énergie, Mines et Ressources, Ottawa, 1975.
Produced by the Surveys and Mapping Branch, Department of Energy, Mines and Resources, Ottawa, 1975.

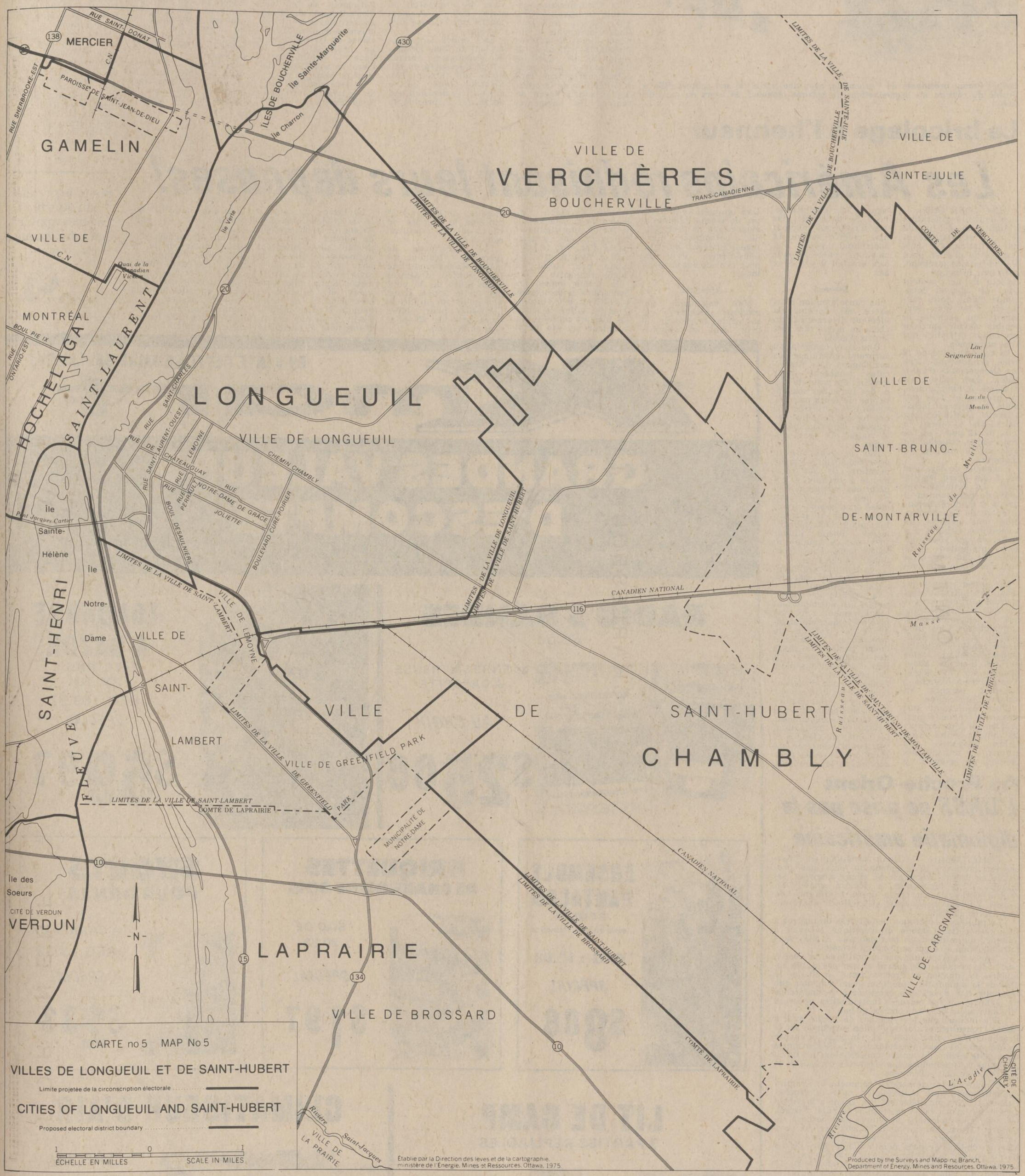

CARTE no 5 MAP No 5

VILLES DE LONGUEUIL ET DE SAINT-HUBERT

Limite projetée de la circonscription électorale

CITIES OF LONGUEUIL AND SAINT-HUBERT

Proposed electoral district boundary

1 0 1
ÉCHELLE EN MILLES SCALE IN MILES

Établie par la Direction des levés et de la cartographie, ministère de l'Énergie, Mines et Ressources, Ottawa, 1975

Produced by the Surveys and Mapping Branch, Department of Energy, Mines and Resources, Ottawa, 1975

Isabell Peron, présidente de l'Argentine, avec une partie de son cabinet. Elle a décidé de réduire les augmentations de salaires obtenues au cours du mois de juin.

Suite à une décision de la présidente

L'Argentine se dirige peut-être vers une crise généralisée

BUENOS AIRES (AP) — Les puissants syndicats argentins décideront lundi s'ils soutiennent ou combattent la politique économique du gouvernement.

La Confédération générale du travail (CGT), qui regroupe trois millions d'adhérents, a annoncé dimanche que ses dirigeants nationaux et régionaux se réuniront dans tout le pays pour définir leur attitude face à la décision de la présidente Isabell Peron de réduire les augmentations de salaires obtenues au cours du mois de juin.

Selon certaines sources, les syndicats pourraient lancer un mot d'ordre de grève générale, qui frapperait un pays déjà gravement touché par la crise économique.

Entre-temps, le gouvernement de Mme Peron a été sérieusement ébranlé par la démission du ministre du Travail, M. Ricardo Otero, qui a annoncé sa décision peu après que la présidente eût déclaré dans un discours télévisé que «les dirigeants politiques et syndicaux ne se rendent pas bien compte de la gravité de la situation».

Quant aux leaders du Parlement, ils ont visiblement lancé un défi au gouvernement en décidant samedi qu'ils éliraient en fin de compte un président pour le Sénat — celui-ci serait alors le successeur désigné de Mme Peron.

De leur côté, les chefs du deuxième parti politique du pays, l'Union civique radicale, ont demandé à Mme Peron de «reconsidérer sa politique économique avant qu'il soit trop tard». Ils l'ont accusée d'être malhonnête vis-à-vis des Argentins, en ne leur expliquant pas son programme économique et en abusant du pouvoir exécutif, qui devrait être soumis au contrôle du Parlement.

Jusqu'aux premiers mois de 1975, les syndicats péronistes ont accru leur influence sur la gestion des affaires publiques. Mais depuis, les résultats du commerce extérieur ont été très mauvais, l'inflation s'est mise à galoper et la production à régresser. La dette extérieure s'est élevée à a9.2 milliards, l'équivalent de plus de trois années de recettes d'exportation.

Son discours de samedi, le plus «dur» depuis son accession à la présidence, a amené les dirigeants syndicalistes à envisager une rupture avec l'«héritière» de Juan Peron. Un journal a affirmé, dimanche, que le chef de la CGT, M. Casildo Herreras, aurait dit à Madrid, où il se trouve en ce moment, que la grève générale est l'unique solution.

Le bricolage à l'honneur

Les Américains réduisent leurs dépenses!

NEW YORK (AFP) — Une nouvelle génération d'Américains est née de la crise économique et de l'inflation. Par millions et de plus en plus, les Américains jardinent, cuisinent, bricolent comme ils ne l'avaient pas fait depuis longtemps. Mais cette mutation n'est pas seulement un accident et semble devoir survivre les temps difficiles qui l'ont provoquée.

La responsabilité de la crise économique dans les changements d'habitudes d'un pays accoutumé à l'abondance, au progrès et à la stabilité des prix est incontestable. L'inflation aux Etats-Unis a atteint le taux de 12 pour cent et l'on compte actuellement près de 10 millions de chômeurs.

L'exemple du logement est à cet égard significatif. La flambée des coûts de construction et des taux d'intérêt depuis le début de l'année dernière ont empêché de nombreuses familles d'acheter de nouvelles maisons, précipitant cette industrie dans une crise dont elle n'est pas encore sortie.

Les entrepreneurs ont réagi en offrant des maisons plus petites, sans garage, aux plafonds plus bas et, en deux mots, moins chères. C'est bien malgré lui que l'Américain achète une petite maison identique à des milliers d'autres, abandonnant son rêve secret d'une maison blanche à colonnes perchée au sommet d'une colline.

C'est également par mesure d'économie qu'il préfère de plus en plus les voitures petites ou de tailles moyenne aux grosses automobiles pleines de gadgets, y compris l'air conditionné. Plus de la moitié des Américains qui achètent une voiture neuve la choisissent petite ou moyenne contre 40 pour cent environ il y a deux ans.

Essence

La consommation d'essence est devenu un élément déterminant du choix au même titre que le prix d'achat.

Une autre constatation surprend davantage les sociologues. Les Américains semblent avoir modifié leur train de vie, et des habitudes souvent reçues de leurs parents, plutôt que s'endetter. Ils ont trouvé de multiples moyens pour s'adapter à la baisse de leurs revenus.

Dès le début de la crise économique l'année dernière, ils ont commencé à bricoler et réparer eux mêmes, au lieu de jeter ce qui était cassé ou d'appeler quelqu'un pour le faire à leur place. Les quincailleries, durant l'hiver 1974, ont vu monter en flèche leurs ventes d'outillage, de clous, etc.

Les habitudes alimentaires surtout se sont nettement modifiées.

Les ventes de viande rouge, qui augmentaient régulièrement depuis plus de 20 ans, ont abandonné ce rythme de croissance, baissant même parfois au cours des derniers mois. Au lieu d'acheter des plats tout préparés, les femmes se sont installées dans leurs cuisines pour y élaborer elles mêmes des hachis parmentiers et des ragoûts économiques.

Selon une estimation, les ventes de viandes et poissons en conserve ont chuté de 25 à 60 pour cent selon les produits. Une enquête effectuée par un journal féminin a montré que 69 pour cent des personnes interrogées faisaient du pain elles-mêmes, dont 26 pour cent de façon régulière.

Aliments

Une compagnie de produits surgelés a vu ses ventes baisser de 16 pour cent en volume l'année dernière. Par contre, la consommation de farine, qui diminuait depuis 20 ans, a augmenté d'environ 10 pour cent en 1974. Il en va de même pour celle de levure et de sucre.

En même temps, les Américains se sont remis à cultiver leur jardin. Dans les villes, la mode des tomates cultivées sur le balcon bat son plein. Ailleurs, on estime à 33 millions le nombre de ceux qui s'y mettront cette année.

Les marchands de graines se frottent les mains. Ils prévoient que leur chiffre d'affaires augmentera de 30 pour cent cette année. Il est vrai qu'ils ont profité de l'occasion pour élever leurs prix de 25 pour cent en moyenne.

La hausse du coût de la vie explique largement ici encore ce changement de moeurs. Les prix des produits alimentaires ont augmenté de près de 30 pour cent en deux ans. Mais l'évolution est en même temps plus profonde, et les enquêtes effectuées à ce sujet tendent à prouver qu'il s'agit également d'un changement de mentalité et que les nouvelles habitudes sont là pour rester.

Selon un sondage d'opinion datant de la fin de l'année dernière, 63 pour cent des Américaines interrogées ont reconnu avoir modifié la façon dont elles faisaient leurs courses et préparaient leurs repas, et ce d'une façon qu'elles jugeaient durable.

Soyez le premier du quartier a être capable d'en faire le tour... en courant!

PARTICIPACTION

En forme... la seule vraie façon de vivre.

Au Proche-Orient

L'URSS ne prise pas la diplomatie américaine

ROME (Reuter) — L'Union soviétique est "franchement hostile" à la diplomatie du "pas à pas" pratiquée au Proche-Orient par M. Henry Kissinger, secrétaire d'Etat américain, a déclaré samedi M. Andrei Gromyko, au cours d'une conférence de presse, à l'issue de sa visite officielle de quarante-huit heures en Italie.

Le ministre soviétique des affaires étrangères a jugé que cette méthode diplomatique revenait à "donner aujourd'hui un morceau aux Arabes sans faire attention à ce qui se produira demain".

"Nous n'approuvons pas la politique du "pas à pas". Elle conduit à la guerre et non pas à une solution à la situation au Proche-Orient", a affirmé le chef de la diplomatie soviétique, avant d'ajouter que cette sitration devait être examinée à la conférence de Genève, où les mesures individuelles pourront être envisagées dans un contexte global.

Il a indiqué que les positions de l'Italie qu'il a jugées "constructives", et de l'Union soviétique sur le Proche-Orient coincidaient. M. Gromyko a encore estimé que les deux questions les plus importantes dans cette région du monde concernaient le retrait des troupes israéliennes des territoires occupés et la création d'un Etat palestinien.

Comme on lui demandait comment le Kremlin pouvait mener une politique de paix au Proche-Orient et livrer parallèlement des armes à la Libye, dont le but avoué est la destruction de l'Etat d'Israël, le chef de la diplomatie soviétique s'est borné à répondre: "Il est vrai que nous fournissons aux pays arabes des armes... pour mener une guerre juste. Mais les chiffres avancés quant à l'importance de ces livraisons sont mirobolants. Ils ne sont pas exacts". La presse égyptienne avait avancé le chiffre de 12 milliards de dollars d'armes soviétiques à la Libye.

Interrogé sur le Parti communiste italien, M. Gromyko a dit: "Je pense que l'on me comprendra si je déclare ne pas vouloir discuter des problèmes intérieurs du Parti communiste italien. Les problèmes des partis communistes des divers pays sont différents".

M. Gromyko a estimé par ailleurs qu'il existait "de bonnes perspectives" pour une clôture "immédiate" de la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et a dénoncé "les tentatives artificielles de certains Etats pour la retarder".

"On a besoin d'une solution politique qui pourrait être trouvée en vingt-quatre heures. Tout dépend de la volonté politique et du désir de conclure cette conférence", a-t-il estimé.

M. Gromyko a exprimé l'espoir que les questions qui bloquent encore la tenue de la troisième et ultime phase de la conférence seront réglées bientôt, une majorité d'Etats souhaitant sa "conclusion au plus haut niveau" aussi rapidement que possible.

Selon le ministre soviétique, les deux derniers obstacles à l'achèvement de la C.S.C.E. ont trait à la détente militaire et aux mesures à prendre ultérieurement en vue de convoquer d'autres conférences

EN VENTE CETTE SEMAINE SEULEMENT

SK Kmart

GRANDES VALEURS D'ESCOMPTE

Quantités limitées! Tant qu'il y en aura!

RADIO 5 BANDES
AC-DC

ou ENREGISTREUSE À CASSETTE

AU CHOIX

$25.00

TONDEUSE À GAZON
ÉLECTRIQUE
PM. 100
RÉG. : 69.97
SPÉCIAL
$59.97

ENSEMBLE PANTALON
2 PIÈCES
avec ou sans manches
RÉG. : 12.88
SPÉCIAL
$8.88

BRIQUETTES DE CHARBON DE BOIS

SAC DE 20 LB
SPÉCIAL
$1.97

SHORTS POUR DAMES

À CARREAUX
RÉG. : 3.33
SPÉCIAL
$2.33

LIT DE CAMP
3 PARTIES REPLIABLES

RECOUVERT DE TISSU
SPÉCIAL
$7.99

CLIMATISEUR D'AIR

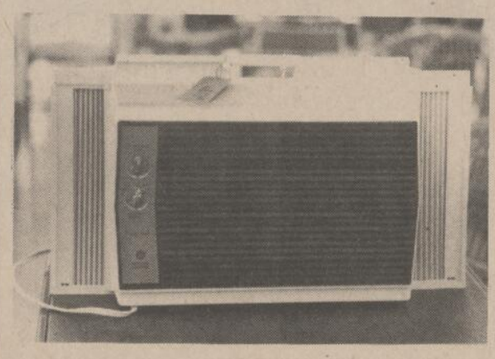

SPÉCIAL
4000 BTU:
$169.95
8000 BTU:
$299.95

Kmart
UNE DIVISION DE S S KRESGE COMPANY LIMITED

LES GALERIES DE GRANBY
60, RUE EVANGELINE